

**CONSERVATION DU GUÉPARD (*ACINONYX JUBATUS*) ET DU LYCAON (*LYCAON PICTUS*)
DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE CONJOINTE CITES-CMS POUR LES CARNIVORES
D'AFRIQUE (ACI)**

(Préparé par les Secrétariats de la CITES et de la CMS)

Résumé

Le [Programme de travail \(PdT\) de l'ACI](#) demande l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de conservation pour le guépard, le lion, le léopard et le lycaon (Activité 1.4.5.). Il demande également d'évaluer le commerce illégal de lions, de léopards et de guépards et de le porter à l'attention des États de l'aire de répartition. La cinquième Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC- SC5, 2021, en ligne) a établi un groupe de travail intersessions avec le mandat d'examiner les options pour le rétablissement du guépard d'Asie et du guépard d'Afrique du Nord-Est. Dans les décisions 19.104-19.106 de la CITES sur le *Commerce illégal de guépards* (*Acinonyx jubatus*), il est demandé aux Parties de traiter le commerce illégal de guépards dans leur législation.

Les États de l'aire de répartition sont invités à examiner le *Rapport sur la situation du guépard Acinonyx jubatus soemmeringii dans la Corne de l'Afrique*, préparé par le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN, à faire rapport au Secrétariat sur les activités qui traitent le commerce illégal des guépards dans leur législation, et à formuler des recommandations.

Les États de l'aire de répartition sont également invités à approuver les documents de stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon, préparés par les Groupes de spécialistes des canidés et des félins de l'UICN.

Le présent document est accompagné de cinq annexes :

1. *Rapport sur la situation du guépard Acinonyx jubatus soemmeringii dans la Corne de l'Afrique (2023)* ;
2. *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique de l'Est – Document stratégique*, adapté de la *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Est* (CITES-CMS/ACI2/Inf.7) ;
3. *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale (2012)* ;
4. *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale – Document stratégique*, adapté de la *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale (2012; Annexe 3)* ; et
5. *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique australe – Document stratégique*, adapté de la *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe (2015 ; CITES-CMS/ACI2/Inf.8)*.

CONSERVATION DU GUÉPARD (*ACINONYX JUBATUS*) ET DU LYCAON (*LYCAON PICTUS*) DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE CONJOINTE CITES-CMS POUR LES CARNIVORES D'AFRIQUE (ACI)

Contexte

1. Le guépard (*Acinonyx jubatus*) est inscrit à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis 1975, et à l'Annexe I de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) depuis 2009.
2. Le lycaon (*Lycaon pictus*) ne figure pas aux Annexes de la CITES, mais il est inscrit à l'Annexe II de la CMS depuis 2009.
3. Le guépard d'Afrique et le lycaon sont des espèces cibles de l'[Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique \(ACI\)](#) depuis son lancement lors de la [première réunion des États de l'aire de répartition de l'Initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores d'Afrique](#) (ACI1, Bonn, Allemagne, 2018), et sont couverts par le [Programme de travail de l'ACI](#) (PdT de l'ACI) approuvé par les Comités permanents de la CITES et de la CMS en 2021.

Stratégies régionales

4. L'Activité 1.4.5. du PdT de l'ACI demande aux États de l'aire de répartition et aux institutions partenaires d'*examiner et mettre à jour, le cas échéant, les Stratégies régionales de conservation pour la conservation des guépards et des lycaons et leur mise en œuvre dans les États de l'aire de répartition de l'ACI par le biais de plans d'action nationaux existants ou inventés, y compris l'aide à la collecte de fonds.*
5. Dans le cadre d'ateliers approfondis et participatifs, les Groupes de spécialistes des canidés et des félins de l'UICN, en collaboration avec l'Africa Range-Wide Cheetah Conservation Initiative (CCI) ont préparé et publié des documents de stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon. Les ateliers ont suivi le cadre de planification stratégique de l'UICN, désormais reconnu, et ont produit une stratégie régionale, conçue pour favoriser l'élaboration de plans d'action nationaux dans chaque État de l'aire de répartition, pour les trois régions :
 - a. Afrique de l'Est : *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique de l'Est – Document stratégique* (2022 ; Annexe 2) est une version révisée et actualisée de la première *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Est* (2007 ; CITES-CMS/ACI2/Inf.7). La première stratégie régionale pour la conservation a été élaborée lors d'un atelier organisé au Kenya en février 2007, puis mise à jour et révisée lors du récent atelier en 2022. Les principaux acteurs de la région concernés par le guépard et le lycaon, y compris des représentants des autorités chargées des espèces sauvages des États de l'aire de répartition, ainsi que des ONG et des biologistes spécialisés dans les espèces, ont participé aux deux ateliers ;
 - b. Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale – Document stratégique* (2012 ; Annexe 4), d'après la *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale* (2012 ; Annexe 3), élaborée lors d'un atelier régional qui s'est tenu au Niger en janvier 2012 avec des participants des principales parties prenantes concernées par le guépard et le lycaon dans la région, y compris des représentants des autorités chargées des espèces sauvages des États de l'aire de répartition, ainsi que des ONG et des biologistes spécialisés dans ces espèces ; et
 - c. Afrique australe : *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique australe – Document stratégique* (Annexe 5), d'après la *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe* (CITES-CMS/ACI2/Inf.8), version révisée et mise à jour

de la première stratégie (IUCN/SSC, 2007). La première stratégie régionale pour la conservation a été élaborée lors d'un atelier organisé au Botswana en décembre 2007, puis mise à jour et révisée lors d'un atelier organisé en Afrique du Sud en août 2015. Les principaux acteurs de la région concernés par le guépard et le lycaon, y compris des représentants des autorités chargées des espèces sauvages des États de l'aire de répartition, ainsi que des ONG et des biologistes spécialisés dans les espèces, ont participé aux deux ateliers.

Lutter contre le commerce illégal

6. Le PdT de l'ACI comprend plusieurs objectifs et domaines de résultats liés à l'évaluation du commerce illégal des lions, léopards et guépards, dont les suivants :

Résultat 6.3. Le commerce légal des lions, des léopards et des guépards a été examiné et communiqué.

Indicateur : (1) un rapport sur le commerce légal des lions, des léopards et des guépards est discuté lors d'une réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI et porté à l'attention d'autres publics, le cas échéant.

Activité 6.3.1. Compiler et analyser, en coopération avec les États de l'aire de répartition de l'ACI, des informations sur le commerce légal des lions, des léopards et des guépards dans leur aire de répartition dans un rapport, examiner l'analyse lors d'une réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI et formuler des recommandations si nécessaire.

Résultat 7.1. Une étude sur le commerce illégal et l'abattage illégal ou accidentel d'espèces de l'ACI a été menée et partagée avec toutes les parties prenantes.

Indicateurs : (1) un rapport sur l'impact de l'abattage illégal sur les populations est disponible, et (2) un rapport sur les itinéraires de trafic est disponible.

Activité 7.1.1. Recueillir, en coopération avec les États de l'aire de répartition de l'ACI et d'autres partenaires concernés, des informations sur le commerce illégal et l'abattage illégal ou accidentel des espèces de l'ACI, analyser les données concernant l'impact de l'abattage illégal sur les populations et soumettre le rapport correspondant aux organes de la CITES, les États de l'aire de répartition de l'ACI et tout autre organisme pertinent.

Activité 7.1.2. Analyser les itinéraires, c'est-à-dire les pays d'origine, de transition et de destination, du commerce illégal et du trafic des espèces de l'ACI ; et résumer les conclusions dans un rapport à soumettre aux organes de la CMS et de la CITES, aux États de l'aire de répartition de l'ACI et à tout autre organe pertinent.

Résultat 7.2. Des recommandations pour atténuer le commerce illégal et l'abattage illégal sont élaborées en consultation avec le groupe de travail de la CITES sur les grands félins et les institutions pertinentes, et des conclusions sont partagées avec les États de l'aire de répartition de l'ACI.

Indicateurs : (1) des recommandations ont été formulées et soumises, et (2) des informations ont été partagées avec les organes compétents.

Activité 7.2.1. Formuler des recommandations pour atténuer les prélèvements illégaux et le trafic sur la base des réalisations du Résultat 7.1, en tenant compte des conclusions et recommandations d'autres organes compétents (p. ex., le groupe de travail de la CITES sur les grands félins), les soumettre aux États de l'aire de répartition de l'ACI et aux organes de la CITES et de la CMS concernés, et intégrer la recommandation dans toutes les stratégies de conservation et plans d'action pertinents pour les espèces de l'ACI, et dans les politiques et législations nationales lorsque cela est possible.

Activité 7.2.2. Partager des informations et des conclusions sur le commerce illégal du lion, du léopard et du guépard entre l'ACI et le groupe de travail de la CITES sur les grands félins et d'autres organes compétents.

7. En outre, à la 5^e Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (juillet 2021, en ligne), un groupe de travail intersessions sur le guépard d'Asie a été constitué conformément à l'Activité 8.1 du [Programme de travail 2021-2026 pour l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale](#) (8.1 : *Appuyer et contribuer à l'analyse des lacunes dans les connaissances sur la base de preuves scientifiques, notamment : c) Fournir des preuves et des informations solides aux parties prenantes, en particulier en ce qui concerne le statut, la distribution et les menaces.*). Le groupe de travail a été chargé d'examiner les options pour le rétablissement du guépard d'Asie et d'Afrique du Nord-Est comme indiqué dans son mandat ([UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 7](#)), ainsi que de faire part de ses conclusions au Comité de session à sa 6^e Réunion et de contribuer à une décision de la COP14. Conformément au mandat, le *Rapport sur la situation du guépard en Iran* et le *Rapport sur la situation du guépard Acinonyx jubatus soemmeringii dans la Corne de l'Afrique* (Annexe 1) ont été préparés par le Groupe de spécialistes des félins de l'UICN. Une réunion de ce groupe de travail n'a pas encore pu être organisée, mais, afin de faire progresser le processus, le rapport sur le guépard d'Afrique du Nord *A. j. soemmeringii* est fourni pour examen et comme base de discussion sur le commerce illégal de *A. j. soemmeringii* comme indiqué dans le PdT de l'ACI et dans les décisions de la CoP19 de la CITES.
8. En outre, à la 19^e session de la Conférence des Parties à la CITES (CoP19, Panama, 2022), les décisions 19.104 à 19.106, *Commerce illégal de guépards (Acinonyx jubatus)*, ont été adoptées, encourageant les Parties à examiner et à réviser leur législation nationale, le cas échéant, de sorte qu'elle traite de manière adéquate le commerce illégal d'espèces sauvages, y compris le commerce de guépards, et de faire rapport au Secrétariat avant la 78^e session du Comité permanent :

19.104 Décision à l'adresse des Parties touchées par le commerce illégal de guépards

Les Parties touchées par le commerce illégal de guépards sont encouragées à : a) revoir leur législation nationale en tenant compte des dispositions du paragraphe 6 alinéas c), d), f) et g), de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), Application de la Convention et lutte contre la fraude, et, s'il y a lieu, réviser cette législation de sorte qu'elle traite de manière adéquate le commerce illégal d'espèces sauvages, y compris le commerce illégal de guépards ; b) utiliser les canaux de communication sécurisés d'INTERPOL et de l'Organisation mondiale des douanes pour renforcer l'échange d'informations et de renseignements et les ressources publiées sur la page Web consacrée aux guépards du site Web de la CITES ; c) intensifier les activités de lutte contre le commerce illégal en ligne de spécimens de guépards, notamment en faisant appel au soutien disponible par l'intermédiaire d'INTERPOL, du Guide pratique à l'intention des professionnels de l'application de la loi, et le cas échéant, en examinant leur propre mise en œuvre des dispositions figurant sous le chapitre « Criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet » de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), Application de la Convention et lutte contre la fraude, et à poursuivre la pleine application de ces dispositions ; et d) faire rapport au Secrétariat, avant la 78^e session du Comité permanent, sur la mise en œuvre de cette décision.

19.105 Décision à l'adresse du Secrétariat

Sous réserve de ressources disponibles et à la demande de Parties, le Secrétariat : a) en collaboration avec INTERPOL et d'autres membres de l'ICWC aide les Parties qui sont des pays d'origine, de transit et de destination à lutter contre le commerce illégal de guépards vivants ; b) fait rapport au Comité permanent, à sa 78^e session, sur la mise en œuvre des décisions 19.104 et 19.105, paragraphe a).

19.106 Décision à l'adresse du Comité permanent

Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions 19.104 et 19.105, et sur tout résultat pertinent de l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins relatif à la conservation et au commerce illégal des guépards, et rédige des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa 20^e session.

Actions recommandées :

9. Les États de l'aire de répartition sont invités à examiner et approuver le *Rapport sur la situation du guépard Acinonyx jubatus soemmeringii dans la Corne de l'Afrique*.
10. Les États de l'aire de répartition sont invités à examiner et à approuver les documents de stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon.

Annexes

11. Le présent document est accompagné de cinq annexes :
 1. *Rapport sur la situation du guépard Acinonyx jubatus soemmeringii dans la Corne de l'Afrique (2023) ;*
 2. *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique de l'Est – Document stratégique, adapté de la Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Est (révisé lors d'un atelier participatif en 2022) ;*
 3. *Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale (2012) ;*
 4. *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale – Document stratégique, adapté de la Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord et Afrique centrale (2012) ; et*
 5. *Conservation du guépard & du lycaon en Afrique australe – Document stratégique, adapté de la Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe (2015).*

SITUATION DU GUEPARD *ACINONYX JUBATUS SOEMMERINGII* DANS LA CORNE DE L'AFRIQUE

préparé par Sarah M. Durant, Urs Breitenmoser, Christine Breitenmoser, Patricia Tricorache

Résumé

Le guépard (*Acinonyx jubatus*) est inscrit à l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), et le guépard en Afrique est une espèce cible de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI). Le présent rapport donne une vue d'ensemble de la situation de la sous-espèce de guépard présente dans la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Somalie, Djibouti et Érythrée), *Acinonyx jubatus soemmeringii*, et les options pour le rétablissement de cette sous-espèce, comme l'exige le mandat du groupe de travail intersessions sur le guépard d'Asie établi lors de la 5^{ème} Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 7¹). Il contribue également au programme de travail de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI).

Les guépards vivant dans la Corne de l'Afrique et les pays voisins sont dans une situation de plus en plus préoccupante, car ils constituent une petite population menacée d'une sous-espèce rare : *A. j. soemmeringii*, le guépard d'Afrique du Nord-Est. La population centrale de *A. j. soemmeringii* dans la Corne de l'Afrique est présente en Éthiopie, avec des populations limitrophes probables en Somalie et à Djibouti, et il est estimé qu'elle compte moins de 300 guépards adultes. Il est possible que 200 individus supplémentaires persistent dans un ou plusieurs pays voisins : le Soudan du Sud, le Kenya et l'Ouganda. La population restante de *A. j. soemmeringii* est très fragmentée, certaines sous-populations comptant moins de 20 individus. Le guépard fait face à de multiples menaces dans cette région, notamment la perte, la dégradation et la fragmentation de ses habitats, les conflits avec les éleveurs de bétail ainsi que la réduction des populations de proies confrontées à la chasse non durable et à la concurrence avec le bétail dans les pâturages. Le commerce illégal de jeunes guépards sur les marchés d'animaux de compagnie exotiques constitue une autre menace sérieuse. Les peaux de guépards adultes font également l'objet d'un commerce, mais à des niveaux inférieurs à ceux du commerce des animaux vivants. Des données montrent que le commerce illégal de guépards se poursuit sans aucun signe de déclin systématique, malgré les mesures prises depuis que le commerce de guépards a été identifié pour la première fois comme un problème lors de la seizième Conférence des Parties à la CITES (CoP16, Thaïlande) en 2013. Les marchés prospères des États du Golfe seraient la destination finale probable du commerce des animaux vivants. L'absence de progrès à ce jour dans la lutte contre le commerce indique qu'il est urgent de prendre des mesures supplémentaires pour empêcher de nouveaux déclin et des extinctions locales. Le présent rapport fournit une série de recommandations pour : améliorer la base de connaissances sur la répartition et le statut des guépards dans la région ; approfondir la compréhension des moteurs du commerce ; réduire la demande ; améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les pays concernés ; et améliorer la protection ainsi que la conservation de cette sous-espèce. Le guépard d'Afrique du Nord-Est *A. j. soemmeringii* est dans une situation d'urgence de plus en plus grave qui nécessite une action concertée de tous les pays concernés et de l'ensemble des acteurs de la conservation.

¹ https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_scc-sc5_outcome-7_tor-wg-asiatic-cheetah_f.pdf

Acronymes

ACI	Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations – Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASEAN-WEN	ASEAN Wildlife Enforcement Network – Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CSU	Colorado State University – Université d'État du Colorado
EAU	Émirats arabes unis
EWCA	Ethiopian Wildlife Conservation Authority – Autorité éthiopienne pour la conservation des espèces sauvages
HAWEN	Horn of Africa Wildlife Enforcement Network – Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de la Corne de l'Afrique
ICCWC	International Consortium on Combating Wildlife Crime – Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
IGAD	Intergovernmental Authority on Development – Autorité intergouvernementale pour le développement
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
ONG	Organisation non gouvernementale.
UICN	Union mondiale pour la conservation de la nature
USFWS	U.S. Fish and Wildlife Service
ZSL`	Zoological Society of London – Société zoologique de Londres

Contexte

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de la situation de la sous-espèce de guépard présente dans la Corne de l'Afrique (Éthiopie, Somalie, Djibouti et Érythrée), *Acinonyx jubatus soemmeringii*, et les options pour le rétablissement de cette sous-espèce, comme l'exige le mandat du groupe de travail intersessions sur le guépard d'Asie établi lors de la 5^{ème} Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (UNEP/CMS/ScC-SC5/Outcome 7²). Le rapport contribue à trois résultats et cinq activités du Programme de travail³.

Le guépard est inscrit à l'Annexe I de la CMS depuis 2009, car il a été évalué qu'il était confronté à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage dans un avenir proche. L'inscription à l'Annexe I exige une protection stricte de la part des Parties à la CMS, notamment l'interdiction de capturer des guépards (des exceptions limitées à cette interdiction sont énoncées à l'Article III, paragraphe 5) ainsi que la restauration des habitats, la prévention, l'élimination ou l'atténuation des obstacles à la migration des guépards, et le contrôle d'autres facteurs susceptibles de mettre en danger les guépards. L'espèce est également inscrite à l'Annexe I de la CITES depuis 1975. Par conséquent, tous les échanges commerciaux internationaux de spécimens de guépards sont interdits, à l'exception des quotas annuels d'exportation de spécimens vivants et de trophées de chasse accordés comme suit : Botswana : 5 ; Namibie : 150 ; Zimbabwe : 50. Le commerce de ces spécimens est soumis aux dispositions de l'Article III de la CITES. Le guépard en Afrique est aussi une espèce cible de l'[Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique](#) et est couvert par le [Programme de travail de l'ACI](#) ainsi que la [Résolution 13.4 de la CMS, Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique](#), qui a chargé l'ACI d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de conservation pour le guépard, le lion, la panthère et le lycaon traitant de toutes les menaces à leur survie⁴.

² https://www.cms.int/sites/default/files/document/cms_scc-sc5_outcome-7_tor-wg-asiatic-cheetah_f.pdf

³ Voir le [Programme de travail pour l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique](#) :

Résultat 6.3 Le commerce légal des lions, des léopards et des guépards a été examiné et communiqué.

Indicateur : (1) un rapport sur le commerce légal des lions, des léopards et des guépards est discuté lors d'une réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI et porté à l'attention d'autres publics, le cas échéant.

Activité 6.3.1. Compiler et analyser, en coopération avec les États de l'aire de répartition de l'ACI, des informations sur le commerce légal des lions, des léopards et des guépards dans leur aire de répartition dans un rapport, examiner l'analyse lors d'une réunion des États de l'aire de répartition de l'ACI et formuler des recommandations si nécessaire.

Résultat 7.1. Une étude sur le commerce illégal et l'abattage illégal ou accidentel d'espèces de l'ACI a été menée et partagée avec toutes les parties prenantes.

Indicateurs : (1) un rapport sur l'impact de l'abattage illégal sur les populations est disponible, et (2) un rapport sur les itinéraires de trafic est disponible.

Activité 7.1.1. Recueillir, en coopération avec les États de l'aire de répartition de l'ACI et d'autres partenaires concernés, des informations sur le commerce illégal et l'abattage illégal ou accidentel des espèces de l'ACI, analyser les données concernant l'impact de l'abattage illégal sur les populations et soumettre le rapport correspondant aux organes de la CITES, les États de l'aire de répartition de l'ACI et tout autre organisme pertinent.

Activité 7.1.2. Analyser les itinéraires, c'est-à-dire les pays d'origine, de transition et de destination, du commerce illégal et du trafic des espèces de l'ACI ; et résumer les conclusions dans un rapport à soumettre aux organes de la CMS et de la CITES, aux États de l'aire de répartition de l'ACI et à tout autre organe pertinent.

Résultat 7.2. Des recommandations pour atténuer le commerce illégal et l'abattage illégal sont élaborées en consultation avec le groupe de travail de la CITES sur les grands félins et les institutions pertinentes, et des conclusions sont partagées avec les États de l'aire de répartition de l'ACI.

Indicateurs : (1) des recommandations ont été formulées et soumises, et (2) des informations ont été partagées avec les organes compétents.

Activité 7.2.1. Formuler des recommandations pour atténuer les prélèvements illégaux et le trafic sur la base des réalisations du Résultat 7.1, en tenant compte des conclusions et recommandations d'autres organes compétents (p. ex., le groupe de travail de la CITES sur les grands félins), les soumettre aux États de l'aire de répartition de l'ACI et aux organes de la CITES et de la CMS concernés, et intégrer la recommandation dans toutes les stratégies de conservation et plans d'action pertinents pour les espèces de l'ACI, et dans les politiques et législations nationales lorsque cela est possible.

Activité 7.2.2. Partager des informations et des conclusions sur le commerce illégal du lion, du léopard et du guépard entre l'ACI et le groupe de travail de la CITES sur les grands félins et d'autres organes compétents.

⁴ https://www.cms.int/sites/default/files/basic_page_documents/appendices_cop13_f_0.pdf

Le commerce illégal de guépards menace en particulier les populations de guépards de la Corne de l'Afrique qui sont principalement composées de la sous-espèce d'Afrique du Nord-Est *A. j. soemmeringii*. Des préoccupations concernant la menace croissante due à l'augmentation du commerce illégal de guépards vivants dans cette région ont été soulevées lors des réunions des organes de la CITES concernés, tels que la CoP de la CITES (en commençant par le document [CoP16 Doc. 51](#)), le Comité pour les animaux et le Comité permanent. Ces processus ont abouti à une série de décisions et de recommandations pertinentes, y compris, plus récemment, les [décisions 19.104-19.106, Commerce illégal de guépards \(*Acinonyx jubatus*\)](#), adoptées à la CoP19 (Panama, 2022)⁵.

Répartition et statut

La sous-espèce de guépard d'Afrique du Nord-Est, *A. j. soemmeringii*, est phénotypiquement similaire à la sous-espèce d'Afrique australe *A. j. jubatus*, mais génétiquement distincte (Charruau *et al.* 2011, Prost *et al.* 2022). La sous-espèce d'Afrique du Nord-Est est également beaucoup plus petite, les mâles ayant une masse corporelle moyenne de 29,3 kg, par rapport aux mâles d'Afrique australe *A. j. jubatus* de 44,8 kg (Botswana) et 42,8 (Namibie) (Meachen *et al.* 2019). En Afrique de l'Est, la position exacte de la limite de la transition entre *A. j. jubatus* et *A. j. soemmeringii* est inconnue ; on pense qu'elle suit à peu près la frontière entre le Kenya et l'Éthiopie, mais qu'elle pourrait inclure une partie des guépards présents à l'extrême nord du Kenya et des populations supplémentaires au Soudan du Sud et en Ouganda (Fig. 1 ; Kitchener *et al.* 2017, Prost *et al.* 2022).

⁵ *Décisions 19.104-19.106, Commerce illégal de guépards (Acinonyx jubatus) adoptées à la CoP19 (Panama, 2022)*

Décision à l'adresse de : Parties touchées par le commerce illégal de guépards

19.104 Les Parties touchées par le commerce illégal de guépards sont encouragées à :

- a) revoir leur législation nationale en tenant compte des dispositions du paragraphe 6 alinéas c), d), f) et g), de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), Application de la Convention et lutte contre la fraude et, s'il y a lieu, réviser cette législation de sorte qu'elle traite de manière adéquate le commerce illégal d'espèces sauvages, y compris le commerce illégal de guépards ;*
- b) utiliser les canaux de communication sécurisés d'INTERPOL et de l'Organisation mondiale des douanes pour renforcer l'échange d'informations et de renseignements et les ressources publiées sur la page Web consacrée aux guépards du site Web de la CITES ;*
- c) intensifier les activités de lutte contre le commerce illégal en ligne de spécimens de guépards, notamment en faisant appel au soutien disponible par l'intermédiaire d'INTERPOL, du Guide pratique à l'intention des professionnels de l'application de la loi, et le cas échéant, en examinant leur propre mise en œuvre des dispositions figurant sous le chapitre « Criminalité en matière d'espèces sauvages liée à Internet » de la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19), Application de la Convention et lutte contre la fraude, et à poursuivre la pleine application de ces dispositions ; et*
- d) faire rapport au Secrétariat, avant la 78^e session du Comité permanent, sur la mise en œuvre de cette décision.*

Décision à l'adresse de : Secrétariat

19.105 Sous réserve de ressources disponibles et à la demande de Parties, le Secrétariat :

- a) en collaboration avec INTERPOL et d'autres membres de l'ICWC aide les Parties qui sont des pays d'origine, de transit et de destination à lutter contre le commerce illégal de guépards vivants ;*
- b) fait rapport au Comité permanent, à sa 78^e session, sur la mise en œuvre des décisions 19.104 et 19.105, paragraphe a).*

Décision à l'adresse de : Comité permanent

19.106 Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions 19.104 et 19.105, et sur tout résultat pertinent de l'Équipe spéciale CITES sur les grands félins relatif à la conservation et au commerce illégal des guépards, et rédige des recommandations pour examen par la Conférence des Parties à sa 20^e session.

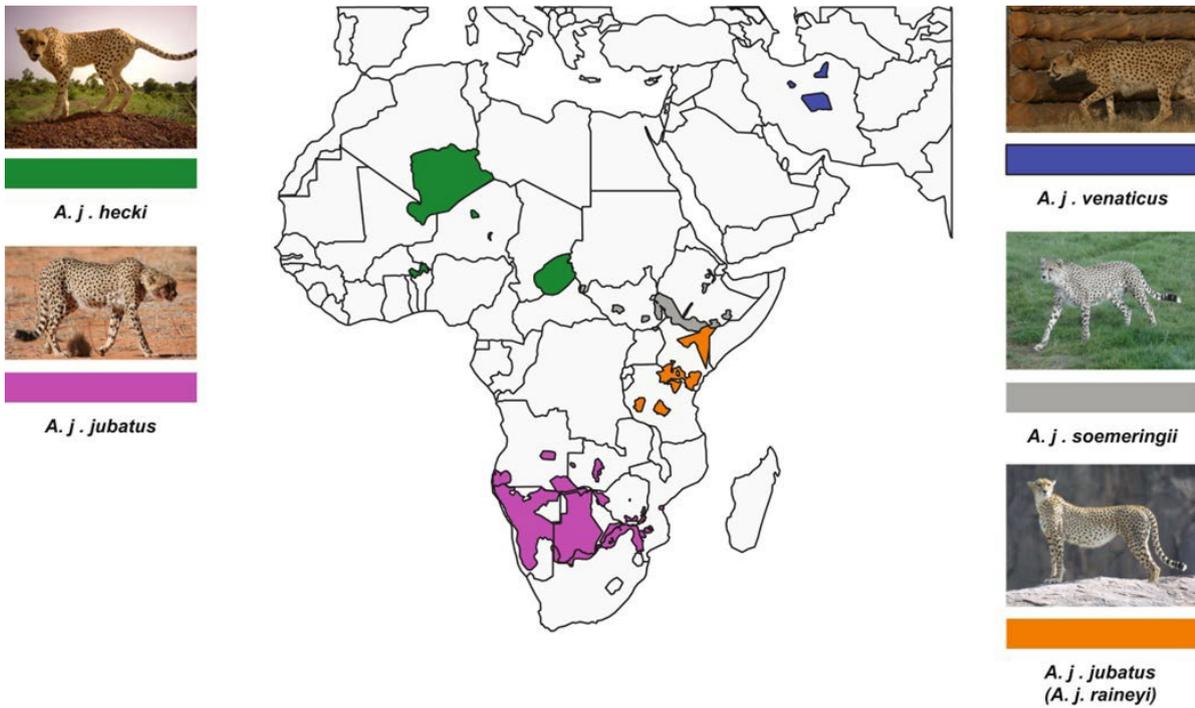


Fig. 1. Délimitation approximative de la répartition des sous-espèces d'*Acinonyx jubatus*, d'après Prost et al. 2022

Ainsi, les populations définies de *A. j. soemmeringii* (Tableau 1 ; Durant et al. 2022), estimées de manière approximative, comptent environ 239 guépards dans la Corne de l'Afrique. Elles pourraient également comprendre 135 adultes dans les pays voisins du Soudan du Sud, du Kenya et de l'Ouganda. Au total, l'ensemble de ces populations représente environ 531 guépards adultes d'Afrique du Nord-Est.

Tableau 1. Aire de répartition et tailles estimées des dernières populations connues de *A. j. soemmeringii* (adapté d'après Durant *et al.* 2017, 2022). Se référer également à la figure 2 b).

#	Nom de la population de guépards	Nb d'adultes	Superficie totale (km ²)	Superficie comprise dans des aires protégées	
				Total (km ²)	Superficie relative (%)
<u>Corne de l'Afrique</u>					
1	Afar (Éthiopie)	10	4 480	1 092	24
2	Blen-Afar (Éthiopie)	18	8 170	1 856	23
3	Ogaden (Éthiopie)	29	12 605	0	0
4	Yangudi Rassa (Éthiopie)	7	3 046	3 046	100
5	Pop. transfrontalière (Éthiopie/Kenya/Soudan du Sud)	175	191 180	37 953	20
Sous-total		239			
<u>Pays voisins</u>					
6	Parc national de Kidepo (Parc national ; Ouganda)/zones limitrophes dans le sud du Soudan du Sud	17	6 694	1 422	21
7	Parc national de Badingilo (Soudan du Sud)	78	8 517	4 741	56
8	Parc national de Radom (Soudan du Sud)	62	6 821	0	0
9	Parc national du Sud (Soudan du Sud)	135	14 680	10 863	74
Sous-total		292			
Total		531	256 193	60 973	24

Dans cette région, l'insécurité généralisée rend difficiles les dénombrements et le suivi des guépards sauvages et de leurs proies. De vastes zones n'ont pas fait l'objet de dénombrements, et il est probable qu'il existe d'autres populations résidentes (Fig. 2). Les estimations fournies ci-dessus sont donc provisoires et comportent un fort degré d'incertitude. Des questionnaires récents visant à rassembler les connaissances locales afin d'évaluer la répartition des guépards et d'autres espèces sauvages dans la région Somali d'Éthiopie et dans la région Somaliland de Somalie indiquent que les guépards peuvent persister dans ces zones, bien qu'avec des densités faibles et en déclin (Ethiopian Wildlife Conservation Authority, EWCA, comm. pers. ; Evangelista *et al.* 2018, Ibrahim *et al.* 2022, Marker *et al.* 2023). Des guépards ont également été photographiés récemment dans le cadre d'un suivi par pièges photographiques à Djibouti, la première observation de l'espèce dans la nature depuis plusieurs années (Murgatroyd *et al.* 2023). Ces nouvelles informations n'ont pas encore été intégrées dans les cartes de répartition publiées, et les découvertes de ces sites pourraient indiquer que le guépard est susceptible d'être également présent dans la région Somali d'Éthiopie ainsi que dans le sud de Djibouti et probablement éteint en Somalie (Fig. 2 ; Durant *et al.* 2022). La répartition du guépard en Somalie pourrait être qualifiée de totalement inconnue d'après l'exercice de cartographie régionale (IUCN SSC 2007), compte tenu du manque d'informations disponibles au moment de la cartographie. La découverte de toute nouvelle population de guépards est importante pour la conservation de la sous-espèce, mais les faibles densités de proies et les menaces qui pèsent sur la faune sauvage dans cette région font qu'il est peu probable que ces observations récentes permettent de découvrir une population suffisamment importante pour modifier de manière substantielle le statut de la population de *A. j. soemmeringii*. Toutefois, une augmentation d'une centaine d'individus par rapport aux estimations existantes est tout à fait envisageable.

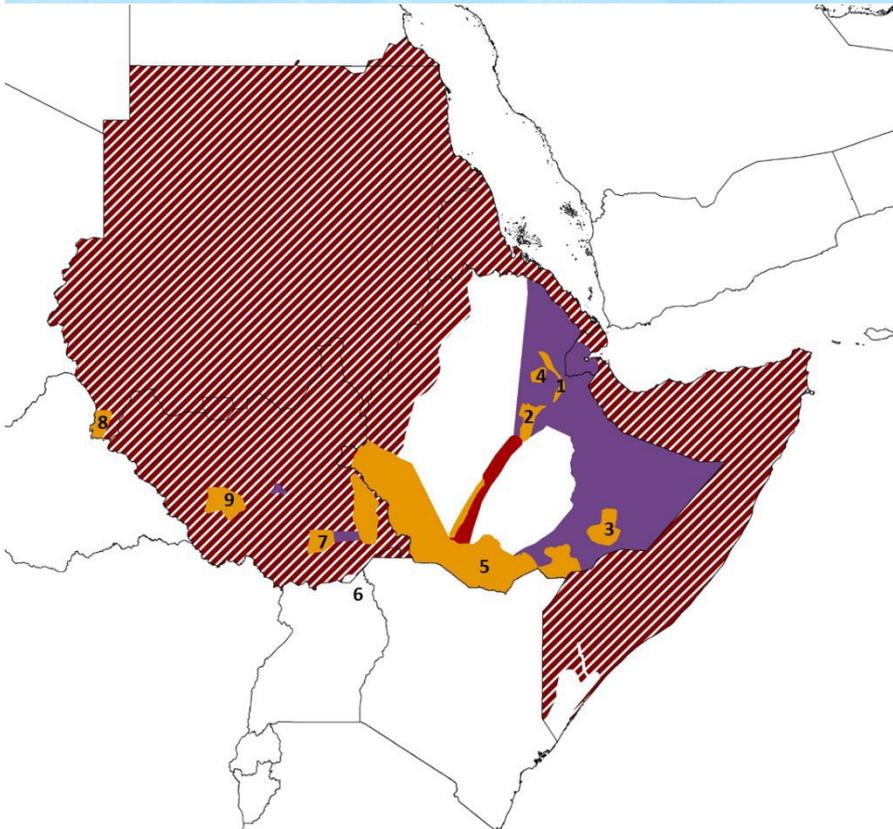
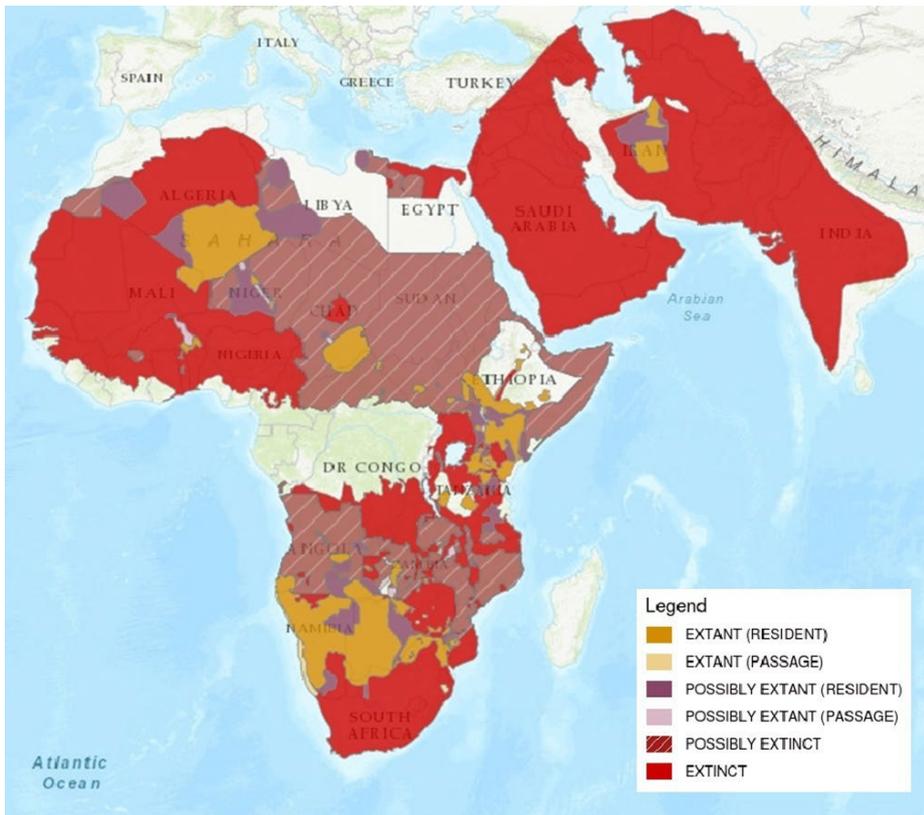


Fig. 2. a) Répartition d'*Acinonyx jubatus* d'après la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Il convient de noter le niveau élevé d'incertitude quant à l'occurrence en Afrique du Nord-Est. Carte adaptée de Durant *et al.* (2022). b) Répartition de *A. j. soemmeringii* ; les numéros font référence aux populations résidentes connues qui sont citées dans le tableau 1. La représentation et l'utilisation des frontières, des noms géographiques et des données connexes figurant sur les cartes et incluses dans les listes, les tableaux et ailleurs dans le présent document ne sont pas garanties sans erreur et n'impliquent pas nécessairement une reconnaissance ou une acceptation officielle par l'Organisation des Nations Unies.

Menaces

Conformément à la répartition mondiale de l'espèce, une forte proportion de l'aire de répartition de *A. j. soemmeringii* (74 % ; Tableau 1) se trouve en dehors des aires protégées, et les guépards y vivent dans des espaces partagés avec les populations humaines, notamment les communautés pastorales (Durant *et al.* 2017). En dehors des zones protégées, les guépards sont fortement menacés par la perte et la fragmentation de leurs habitats. Ils peuvent également être tués par les éleveurs, parfois en réponse directe à la déprédation du bétail et parfois comme mesure préventive (Marker *et al.* 2003, Marker *et al.* 2023). Les populations d'herbivores sauvages sont aussi susceptibles d'être réduites en raison de la chasse non durable et de la concurrence avec le bétail (Tamrat *et al.* 2021), ce qui entraîne des pressions supplémentaires sur les populations de guépards, et peut-être aussi une augmentation de la déprédation du bétail (en raison du manque de proies sauvages), exacerbant ainsi les conflits. Les espèces envahissantes, en particulier la plante arbustive *Prosopis juliflora*, sont à l'origine de modifications des écosystèmes dans de nombreuses régions, ce qui a des répercussions sur les populations d'animaux sauvages. En particulier, la plus grande classe des *Prosopis* a significativement réduit la couverture du sous-étage des graminées vivaces de 68 % à 2 %, a augmenté l'exposition de la surface du sol de 30 % à 80 %, et a réduit la diversité des espèces de graminées (Kebede & Coppock, 2015). Là où *P. juliflora* est abondant, une diminution de la capacité d'accueil des espèces proies du guépard est probable. L'intensité de la sécheresse est exacerbée par le changement climatique, ce qui a des répercussions sur les déplacements des personnes et de leurs troupeaux, ainsi que sur les populations d'animaux sauvages. L'instabilité politique ainsi que les conflits passés et présents constituent dans la région un problème de longue date qui contribue probablement au déclin de la faune sauvage et entrave les efforts de conservation (Durant *et al.* 2014, Brito *et al.* 2018).

Outre ces pressions qui s'exercent sur l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, les guépards de la Corne de l'Afrique sont confrontés à une menace supplémentaire importante liée au commerce illégal, en particulier au commerce de guépards vivants. Les guépards sont capturés et commercialisés illégalement pour le commerce des animaux de compagnie, et sont aussi abattus illégalement pour leur peau et les parties de leur corps (Tessema 2017, Tricorache *et al.* 2021, Torrents-Ticó *et al.* 2022). La capture et le commerce de guépards vivants ont été une cause historique de déclin de l'espèce et une cause clé de la disparition de *A. j. venaticus* d'une grande partie de son aire de répartition en Asie. Aujourd'hui, les guépards sont plus menacés par le commerce en réponse à la demande de jeunes individus comme animaux de compagnie que par le prélèvement des adultes pour la chasse (Tricorache *et al.* 2021).

Les préoccupations mondiales concernant l'augmentation du commerce international illégal de guépards vivants ont été portées à l'attention de la CITES il y a près de dix ans (CITES 2013, Mitchell & Durant 2017). Les registres officiels gouvernementaux ont démontré l'existence d'un commerce continu, avec une moyenne documentée de trois confiscations de guépards vivants illégalement commercialisés signalées chaque année à la CITES de 2002 à 2011 (Nowell 2014). Un groupe de travail intersessions sur le guépard établi lors de la 69^e session du Comité permanent de la CITES (SC69) a analysé les réponses au questionnaire reçues de 17 Parties, d'une non-Partie ayant une autorité nationale compétente et de deux ONG (voir le document SC70 Doc. 43, Annexe 2). Cette analyse a mis en évidence un certain nombre d'évolutions positives, notamment la Loi fédérale n°22 (Federal Law No.22) publiée le 12 décembre 2016 aux Émirats arabes unis, qui rend illégaux la propriété, la possession, le commerce et l'élevage à titre privé d'animaux dangereux, y compris de guépards. Cependant, le rapport mentionne également un commerce illégal en cours : « entre 2015 et mi-2018, 13 guépards vivants, 15 peaux de guépard, deux crânes de guépard, un petit morceau d'un spécimen de guépard et deux kilogrammes de spécimens de guépard non spécifiés ont été saisis par les autorités ». Toutefois, pris isolément, ces chiffres sous-estiment l'ampleur du commerce, car ils n'incluent que les animaux confisqués figurant dans les registres officiels et omettent les données de nombreux pays, notamment des principaux pays d'origine des guépards victimes de trafic. Il est particulièrement important de noter que la Somalie n'intègre pas dans ses registres officiels les confiscations effectuées dans la région autonome autoproclamée du Somaliland, alors que la plupart des confiscations ont lieu dans cette région. En outre, la plupart des

guépards commercialisés ne seront pas interceptés par les autorités de lutte contre la fraude et ne seront pas pris en compte dans les statistiques officielles.

L'étendue potentielle du commerce illégal de guépards a été mise en évidence dans une étude complète récemment publiée, utilisant de multiples sources, qui a trouvé des preuves de 1 884 incidents de commerce de 2010 à 2019 (Tricorache *et al.* 2021). Il est estimé que ces incidents ont impliqué au moins 4 184 guépards, ce qui équivaut à près de 200 incidents par an impliquant plus de 400 animaux. La grande majorité de ces individus ont été commercialisés vivants (87 %) et la plupart des échanges restants concernaient des peaux. Le commerce a été détecté dans 15 États de l'aire de répartition du guépard, le plus grand nombre de guépards commercialisés étant enregistré dans des pays où *A. j. soemmeringii* est présent : Somalie (42 %), Kenya (13 %) et Éthiopie (10 %). Le commerce a également été détecté dans 41 États situés en dehors de l'aire de répartition du guépard, c'est-à-dire des pays de transit ou de destination, dont la majorité se trouve dans la région du Golfe, notamment en Arabie saoudite (61 %), au Koweït (14 %) et dans les Émirats arabes unis (14 %). Ces données indiquent l'existence d'un commerce illégal nettement plus élevé que ce qui est signalé dans les rapports officiels soumis à la CITES.

Les données confirment également des travaux antérieurs suggérant que le commerce des guépards est dominé par le commerce de spécimens vivants depuis la Corne de l'Afrique et des régions avoisinantes vers les États du Golfe. Le transport s'effectue principalement par bateau des régions somaliennes pour rejoindre les côtes du Yémen, puis par véhicule pour traverser les frontières yéménites (Nowell 2014). Un taux de mortalité élevé (70 %) a été signalé d'après des résultats connus de confiscations de jeunes guépards au Somaliland et en Éthiopie (Nowell 2014), et de nombreux autres jeunes capturés meurent probablement sans être détectés. Des dizaines d'articles de presse et des centaines d'images et vidéos diffusées sur les réseaux sociaux présentent la détention d'un guépard (ou d'un autre grand félin) à titre personnel comme populaire dans toute la région du Golfe. Toutefois, bon nombre de ces guépards sont probablement détenus dans des conditions inappropriées et leur taux de survie est certainement faible. Par exemple, une étude portant sur 61 guépards en captivité dans les Émirats arabes unis a montré que les propriétaires n'avaient qu'une vague idée des besoins alimentaires de cette espèce et que les régimes à base de volaille pure contribuaient à la « myélopathie du guépard », c'est-à-dire à l'ataxie, à la paralysie des membres postérieurs et à la parésie dues à des lésions dégénératives de la moelle épinière (Kaiser *et al.* 2014). Les États du Golfe (Bahreïn, Koweït, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats arabes unis) sont des Parties à la CITES et interdisent les importations de guépards sauvages et, dans certains cas, la possession d'animaux de compagnie exotiques. Toutefois, la prolifération de photographies de guépards de compagnie sur les médias sociaux montre que de nombreux animaux sont introduits clandestinement dans ces pays. L'utilisation de grands félins pour les médias sociaux serait une source de revenus lucrative et pourrait contribuer à stimuler la demande⁶. Les guépards sont extrêmement difficiles à élever en captivité et, par conséquent, l'augmentation des jeunes individus dans les cas documentés de commerce de spécimens vivants (Tricorache *et al.* 2021) indique qu'un commerce illégal actif est en cours.

En raison de la proximité de la Corne de l'Afrique avec les riches marchés de destination des États du Golfe, le commerce illégal de guépards vivants est susceptible d'avoir les répercussions négatives les plus importantes sur les populations sauvages de *A. j. soemmeringii*. Dans leurs plans d'action nationaux pour la conservation du guépard, les pays de cette région ont fait part de leurs préoccupations concernant le commerce illégal, et continuent à traiter la question par l'intermédiaire de la CITES (p. ex. le document [CoP16 Doc. 51 \[Rev. 1\], Commerce illégal des guépards](#), soumis à la CoP16 par l'Éthiopie, le Kenya et l'Ouganda, qui a servi de base aux décisions CITES 16.71-16.75 ainsi que le document [CoP19 Doc. 59, Commerce illégal de guépards \[*Acinonyx jubatus*\]](#), soumis à la CoP19 de la CITES par l'Éthiopie, qui a servi de base aux décisions 19.104-19.106 de la CoP19 énumérées ci-dessus). Bien que l'origine exacte des guépards commercialisés dans cette région ne soit pas claire, les informations provenant des interdictions et des entretiens avec les commerçants suggèrent que les animaux sont capturés de manière opportuniste dans la région Somali, y compris dans des parties de l'Éthiopie, de la Somalie et du Kenya, et parfois au-delà (N.

⁶ Voir <https://www.bellingcat.com/news/mena/2021/02/08/how-instagram-celebrities-promote-dubais-underground-animal-trade/>

Mitchell, comm. pers.). Les populations restantes de *A. j. soemmeringii* diminuent et sont de plus en plus isolées. L'ampleur de ce commerce n'est manifestement pas durable et entraîne un déclin continu de ces populations déjà menacées.

Il est important de noter que les peaux de guépard font également l'objet d'un commerce, souvent avec les peaux de panthère, principalement à l'intérieur de l'Afrique et de l'Afrique vers l'Asie. La plupart des populations de guépards étant de petite taille, même un faible niveau de commerce illégal de peaux pourrait menacer les populations sauvages, en particulier parce que les adultes actifs sur le plan de la reproduction sont susceptibles d'être la principale source du commerce de peaux. Au Soudan, les chaussures traditionnelles pour hommes (*markoob*) en fourrure de félin tacheté sont suffisamment recherchées en tant qu'articles de luxe pour être considérées comme une menace pour les populations de guépards dans les pays voisins (Nowell 2014).

Les annonces en ligne pour des guépards vivants ont diminué dans certains États du Golfe au cours des trois dernières années, peut-être en réponse au renforcement des réglementations et de leur application, mais peut-être aussi à cause du déclin des populations sauvages qui pourrait rendre plus difficile la capture des guépards (Tricorache *et al.* 2021, Durant *et al.* 2017). Le déclin des populations sauvages est susceptible d'augmenter le taux de prélèvement (c.-à-d. la proportion de la population qui est prélevée) et donc d'intensifier la pression globale sur les populations restantes de guépards en liberté.

Prix des guépards

Les meilleures informations disponibles sur le prix des guépards proviennent d'un document intitulé *Black Market Brief for the Global Initiative against Transnational Organised Crime*, publié par Tricorache & Stiles (2021). Ces auteurs résument les informations disponibles sur le commerce des guépards. Ils ont identifié plusieurs facteurs qui influencent le prix d'un guépard dans le commerce illégal, notamment le lieu (origine, transit, destination), l'âge du guépard, son état de santé et son tempérament. Les très jeunes individus étaient considérés comme des investissements risqués en raison de leur taux de mortalité élevé et leur prix était donc inférieur à celui des jeunes plus âgés. Ainsi, un jeune en bonne santé était jugé comme ayant une plus forte valeur qu'un jeune en mauvaise santé, et un jeune apprivoisé comme ayant une plus forte valeur qu'un jeune agressif. De ce fait, les prix à chaque niveau du commerce peuvent varier considérablement, avec une légère augmentation du prix maximum au cours du temps (tableau 2). Entre 2010 et 2020, les prix à la source se situaient entre 80 et 500 USD par jeune. Au niveau de l'importateur (Yémen, Arabie saoudite), les prix varient entre 1 890 et 8 100 USD, tandis qu'au niveau de l'acheteur final (Émirats arabes unis, Koweït), un jeune guépard malade et agressif se vend à peine 2 500 USD, tandis qu'un jeune en bonne santé et apprivoisé se vend jusqu'à 30 000 USD (Tricorache & Stiles, 2021).

Entre 2017 et 2019, une diminution des activités de commerce de guépards a été observée au Yémen, en Arabie saoudite, au Koweït et aux Émirats arabes unis (Tricorache & Stiles 2021). Cette diminution pourrait être due à une baisse de la demande aux Émirats arabes unis et au Koweït, où des restrictions ont été imposées sur la possession d'animaux dangereux, y compris de guépard (p. ex. la Loi fédérale n° 22 de 2016 des Émirats arabes unis – Federal Law No. 22 of 2016). Ces nouvelles restrictions et l'importante couverture médiatique sur la question, combinées aux difficultés persistantes pour garder les jeunes en vie, peuvent avoir conduit à une réduction du nombre de marchands d'animaux sauvages intéressés par la contrebande et la vente de guépards dans ces pays, au point qu'en 2019, seuls 10 guépards ont été signalés comme étant proposés à la vente aux Émirats arabes unis et aucun au Koweït (Tricorache *et al.*, 2021).

Cependant, cette diminution n'a pas duré puisque, après le début de la pandémie de COVID19 au début de l'année 2020, pour la période mars 2020 à février 2021, les mêmes auteurs ont rapporté que le trafic de guépards de la Corne de l'Afrique vers le Yémen a augmenté de 58 % par rapport aux 12 mois précédant immédiatement mars 2020 (Tricorache & Stiles, 2021). Cette augmentation récente pourrait être liée à une réduction globale du nombre de vols disponibles pour approvisionner le commerce d'animaux exotiques, ce qui a conduit les trafiquants à se concentrer sur les filières maritimes, y compris celles de la Corne de l'Afrique. Des rapports préliminaires suggèrent que les

prix finaux des guépards ont également augmenté pendant la pandémie de COVID19 (Tricorache obs. pers.).

Tableau 2. Prix moyens d'un guépard en USD en fonction des niveaux d'échanges. (Source : Tricorache P. & Stiles, D. Live Cheetah - Black Market Brief. Global Initiative Against Transnational Organized Crime [GITOC], 2021, et Tricorache P. comm. pers. 2022).

Période	Braconnier Éthiopie/Somali e/ Somaliland	Intermédiaire Somalie/ Somaliland	Exportateur Somalie/ Somaliland	Vente à l'importateur Yémen/Arabie saoudite	Intermédiaire au consommateur Arabie saoudite/EAU
2010-2015	80-500	700-1 500	135-5 400	1 890-7 965	2 700-27 000
2016-2020	100-500	700-2 500	3 000-5 000	1 998-8 100	6 750-30 000

Durabilité du commerce illégal

Les chiffres sur le commerce fournis par Tricorache *et al.* (2021) sont élevés par rapport à la taille de la population de guépards. Toutefois, dans le cas d'espèces de mammifères ayant une durée de vie relativement longue, comme le guépard, le prélèvement de jeunes animaux a un impact beaucoup plus faible sur les taux de croissance de la population que le prélèvement d'adultes (Durant 1998). Des recherches menées dans le Serengeti indiquent que si une mère guépard adulte perd ses petits (au Serengeti, cela est fréquent en raison des niveaux élevés de prédation dans cet environnement), elle peut concevoir à nouveau dans les trois semaines (Laurenson *et al.* 1992). La durée de gestation étant de trois mois, une femelle adulte peut donc produire une nouvelle portée dans les quatre mois qui suivent la perte de ses petits, avec en moyenne de 3,5 petits à la naissance (Laurenson *et al.* 1992). Ce taux élevé de reproduction observé chez les guépards à l'état sauvage signifie qu'une seule femelle pourrait potentiellement produire trois portées par an, soit environ 12 petits au total, si ses petits étaient perdus ou lui étaient enlevés peu après la naissance. Toutefois, des taux de reproduction aussi élevés sont probablement impossibles à atteindre dans la pratique, en particulier dans les zones où les taux de conception peuvent être réduits en raison de la faible disponibilité de nourriture. Un taux de production de 1 à 2 portées par an, soit environ 6 petits par femelle par an en moyenne, est plus probable.

On manque de données sur les circonstances de la capture des petits, mais un rapport fait état de l'abattage d'une mère guépard (P. Tricorache, obs. pers.). Cependant, le guépard est un animal timide et, en dehors des zones touristiques, il fuit généralement les gens et il est peu probable qu'il défende ses petits contre des humains. Pendant les deux mois qui suivent la naissance, les femelles guépards laissent leurs petits dans une tanière la plupart du temps pour chasser (Laurenson 1993), et il est donc très probable que les petits soient détectés lorsqu'un adulte est vu en train de quitter un site de tanière. Les petits peuvent être recueillis sans que la mère soit blessée après qu'elle a quitté sa tanière. Cependant, il est possible que la mère guépard soit également tuée – peut-être lorsqu'elle revient chercher ses petits ou si elle est traquée et chassée de la tanière – et que sa peau soit ensuite commercialisée.

Un total de 2179 petits guépards sur une période de 10 ans a été documenté dans les États du Golfe (Tableau 3 ; Tricorache *et al.* 2021). Ce chiffre correspond à 218 jeunes survivants commercialisés par an, ce qui, compte tenu des taux de mortalité documentés de 70 %, nécessiterait le prélèvement de 727 jeunes dans la nature par an. Ce nombre de petits nécessite une population d'au moins 121 femelles guépards adultes produisant chacune 6 petits par an. Bien que ce niveau de prélèvement soit possible, les populations sauvages connues de *A. j. soemmeringii* étant censées totaliser entre 239 et 530 mâles et femelles adultes, il n'est probablement pas durable, en particulier compte tenu des diverses autres menaces auxquelles le guépard est confronté dans la région. Ce niveau de prélèvement supprimerait probablement le recrutement dans les populations sauvages jusqu'à un niveau très bas, ce qui entraînerait un déclin rapide des populations, en particulier dans les populations les plus proches des routes du commerce. En outre, toute mortalité d'adultes

associée à la capture de jeunes, même à des niveaux faibles, est susceptible d'avoir de graves conséquences supplémentaires sur la viabilité de la population.

Tableau 3. Incidents documentés de commerce illégal de guépards et de jeunes guépards dans les États du Golfe au cours de la décennie 2010-2019. Données tirées de Tricorache *et al.* 2021.

Pays	Nombre total de guépards enregistrés	Nombre total de jeunes
Bahreïn	12	9
Koweït	310	205
Oman	13	12
Qatar	98	72
Arabie saoudite	1 558	1 298
EAU	482	313
Yémen	309	270
Grand Total	2 782	2 179

Actions de conservation

Comme indiqué ci-dessus, la faible densité des guépards dans toute leur aire de répartition, généralement bien inférieure à 2 individus pour 100 km², signifie que des mesures de conservation à grande échelle sont nécessaires, incluant la coopération transfrontalière, la planification de l'utilisation des terres à travers de vastes zones pour maintenir la connectivité des habitats, et l'atténuation des conflits entre humains et faune sauvage (IUCN SSC 2007, Durant *et al.* 2022). La majeure partie (74 %) de l'aire de répartition de *A. j. soemmeringii* se trouve sur des terres non protégées où leurs habitats sont menacés, leurs populations de proies supprimées et où ces guépards sont souvent persécutés en représailles à la déprédation du bétail ou du gibier (Durant *et al.* 2017).

La Stratégie de conservation de l'Afrique de l'Est pour le guépard et le lycaon, mise à jour en 2022 et bientôt disponible en ligne sur <https://Cheetahconservationinitiative.com/regional-strategies/> fournit un cadre pour la conservation de *A. j. soemmeringii*, et pour la planification d'actions de conservation nationales. Les participants à cet atelier comprenaient des représentants des services chargés de la faune sauvage des États de l'aire de répartition de *A. j. soemmeringii* du Kenya, de l'Éthiopie, de Djibouti, de la Somalie (y compris le Somaliland) et du Soudan du Sud. Des plans d'action nationaux de conservation sont en place pour (les dates du dernier atelier de planification sont indiquées entre parenthèses) : le Kenya (2007, <https://Cheetahconservationinitiative.com/storage/2022/02/National-Action-Plan-For-Cheetah-And-African-Wild-Dogs-Kenya-2009.pdf>), l'Éthiopie (2010, <https://Cheetahconservationinitiative.com/storage/2022/02/Ethiopia-National-Action-Plan.pdf>) et le Soudan du Sud (2009, <https://Cheetahconservationinitiative.com/storage/2022/02/South-Sudan-Wildlife-Service-2010-National-Action-Plan.pdf>). En outre, les guépards sont inclus dans le Plan d'action national de conservation des grands carnivores de l'Ouganda (2010, <https://Cheetahconservationinitiative.com/storage/2022/03/Uganda-Large-Carnivore-Action-Plan.pdf>). La stratégie et les plans d'action fournissent une feuille de route pour inverser le déclin actuel des populations de *A. j. soemmeringii* en utilisant une approche holistique qui aborde à la fois les menaces immédiates et les causes premières de ces menaces (voir la section *Menaces*). L'Éthiopie, le Kenya et le Soudan du Sud ont nommé des coordinateurs nationaux pour les carnivores afin de coordonner la mise en œuvre de leurs plans d'action nationaux.

L'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique (ACI)⁷ a été adoptée à la COP13 de la CMS (Gandhinagar, Inde, 2020). Son programme de travail⁸, adopté en 2021 par les Comités permanents de la CITES et de la CMS, s'appuie sur une série de décisions et de résolutions

⁷ Voir <https://www.cms.int/fr/legalinstrument/initiative-pour-les-carnivores-dafrique>.

⁸ Voir <https://www.cms.int/en/document/programme-work-joint-cites-cms-african-carnivores-initiative>.

importantes des deux Conventions, notamment sur le commerce légal et illégal des guépards, qui, si elles étaient mises en œuvre dans les pays de l'aire de répartition, améliorerait l'état de conservation de *A. j. soemmeringii*. Le Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de la Corne de l'Afrique (HAWEN)⁹ a été lancé en novembre 2017 par les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD - Intergovernmental Authority on Development) – Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie (y compris le Somaliland), Soudan du Sud, Soudan et Ouganda – afin de permettre une plus grande coopération dans la lutte contre le trafic des espèces sauvages dans la région. Il est basé au siège de l'IGAD à Djibouti et son Comité exécutif est composé des points focaux des autorités de conservation des espèces sauvages dans les États respectifs. Il est conçu pour avoir une forte composante publique/privée. Les principaux partenaires sont des ONG régionales et internationales et des organisations de la société civile. Le concept du HAWEN s'inspire de l'expérience des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans la création du Réseau de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN-WEN) et des Lignes directrices pour les réseaux de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages (WEN) préparées par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC).

Les activités du HAWEN – telles que la coopération en matière de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, le renforcement des capacités pour une meilleure lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages et une meilleure gouvernance, la sensibilisation et l'éducation du public, ainsi que l'engagement avec les partenaires internationaux et les pays de consommation – soutiendront toutes la mise en œuvre de la Stratégie africaine de lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages en Afrique adoptée par l'Union africaine en 2015. Malgré le grand potentiel du HAWEN pour unifier les activités de lutte contre le trafic d'espèces sauvages dans la région, il continue à rencontrer des difficultés pour obtenir un financement suffisant lui permettant de devenir pleinement opérationnel.

L'Université d'État du Colorado (CSU - Colorado State University) et la Société zoologique de Londres (ZSL - Zoological Society of London) dirigent des évaluations régionales pour les sous-populations de guépards non documentées et les espèces de proies disponibles dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique. Avec le soutien de l'U.S. Fish and Wildlife Service (USFWS)¹⁰, le travail comprend également des éléments destinés à renforcer les capacités de conservation et de gestion des agences nationales chargées des espèces sauvages, à mieux comprendre les moteurs du trafic de guépards et à développer des activités stratégiques de sensibilisation du public en faveur de la conservation. Des évaluations auront lieu en Éthiopie, en Érythrée, à Djibouti, en Somalie (et au Somaliland), et dans certaines parties du Soudan du Sud et au Kenya, et se poursuivront jusqu'en 2025. De même, l'USFWS soutient les projets proposés par l'Africa Wildlife Foundation, le Fonds international pour la protection des animaux et le Cheetah Conservation Fund. Ces projets comprennent, entre autres, le renforcement des capacités de lutte contre la fraude et de suivi des guépards, l'augmentation des capacités de traitement et de soins des guépards, la réduction de la demande ainsi que la caractérisation des structures génétiques des populations de guépards dans la région de la Corne de l'Afrique.

⁹ Voir <https://www.hawen.org/>.

¹⁰ L'USFWS a lancé le Species Conservation Catalyst Fund (SCCF) dans le cadre de son programme de lutte contre le trafic d'espèces sauvages (*Combating Wildlife Trafficking Program*), qui s'attaque également au trafic de guépards en provenance de la Corne de l'Afrique ; voir <https://www.fws.gov/service/species-conservation-catalyst-fund> et, pour l'appel du 05/09/2022, voir spécifiquement https://www.fws.gov/sites/default/files/documents/Foa_Content_of_F22AS00253%20FINAL%203-10-22.pdf.

Recommandations

L'urgence des menaces qui pèsent sur *A. j. soemmeringii* exige des mesures de conservation, bien que les données et les connaissances soient encore limitées. Ainsi, l'amélioration de la base de connaissances devrait se faire parallèlement à la mise en œuvre de mesures de conservation urgentes et reconnues. Les actions suivantes sont donc recommandées :

Améliorer la base de connaissances

1. Mener des recherches visant à comprendre les modèles de prélèvement. Cela devrait inclure a) la compréhension des schémas spatiaux de prélèvement ; b) la compréhension des méthodes de capture des petits guépards, et la question de savoir si ces captures conduisent en plus à des abattages de femelles adultes ; et c) l'évaluation du niveau du commerce non détecté, incluant l'estimation du taux de survie des animaux capturés à chaque étape du processus de trafic et l'estimation de l'ampleur du commerce non déclaré et non détecté.
2. Mener des recherches visant à comprendre les facteurs de la demande afin de concevoir des interventions destinées à modifier les comportements et à supprimer la demande.
3. Mener des recherches visant à comprendre le rôle des médias sociaux et des applications de messagerie cryptées dans le commerce illégal de guépards à différents stades du processus de trafic, afin de concevoir des interventions pour lutter contre ce commerce.
4. Identifier, évaluer et suivre les indicateurs clés de l'état des habitats des populations de guépards vivant en liberté dans la Corne de l'Afrique et identifier les zones prioritaires pour un suivi à long terme.
5. Réaliser des dénombrements visant à fournir des estimations d'abondance pour les populations vulnérables, et établir des stratégies de suivi à long terme des tendances des populations de guépards.
6. Mener des recherches génétiques pour identifier les limites de l'aire de répartition de *A. j. soemmeringii* et notamment pour déterminer si les populations du Soudan du Sud, du nord du Kenya et de l'Ouganda sont composées d'individus appartenant à cette sous-espèce. La découverte d'une aire de répartition de *A. j. soemmeringii* plus limitée augmenterait considérablement l'urgence de la lutte contre le déclin de cette sous-espèce de guépard d'Afrique du Nord-Est.

Réduire la demande

7. Mettre en œuvre une mobilisation active auprès des entreprises de médias sociaux pour qu'elles suppriment les messages associés au commerce des guépards et les images qui encouragent l'utilisation de guépards comme animaux de compagnie afin de réduire la demande.
8. Réaliser des interventions, notamment de sensibilisation et de lutte contre la fraude ciblée, visant à modifier les comportements et à supprimer la demande.

Améliorer la coopération et l'échange d'informations

9. Mettre en place des bases de données nationales harmonisées sur les incidents liés au commerce illégal de guépards afin de soutenir les efforts de lutte contre le trafic dans la région de la Corne de l'Afrique.
10. Constituer un inventaire centralisé des guépards confisqués (et de leur progéniture en captivité), qui sera continuellement mis à jour/élargi en coopération avec le HAWEN dans tous les pays détenant de tels guépards et en incluant tous les détenteurs.
11. Améliorer la coopération internationale et la conservation transfrontalière dans l'aire de répartition de *A. j. soemmeringii*, y compris la protection des espèces proies et des habitats,

sous les auspices des Conventions internationales relatives à la conservation et en envisageant la création d'aires de conservation transfrontalières.

Améliorer la protection et la conservation

12. Apporter un soutien au HAWEN pour lui permettre de remplir sa fonction de lutte contre le commerce illégal de *A. j. soemmeringii*.
13. Veiller à ce que le programme de travail de l'ACI soit intégralement mis en œuvre, en particulier les trois résultats et les cinq activités liés au commerce illégal du guépard dans le cadre des objectifs 6 et 7 (voir la note de bas de page 3).
14. Améliorer la compréhension des facteurs humains du braconnage du guépard et de ses proies et de ses conséquences sur la dynamique des populations afin d'élaborer des stratégies de gestion et de conservation pertinentes.
15. Améliorer les capacités des États de l'aire de répartition à réaliser un suivi des guépards, à protéger la faune sauvage en général et à lutter contre le commerce illégal du guépard en particulier.
16. Envisager d'utiliser les guépards confisqués pour constituer une population d'élevage durable pour la conservation *ex-situ* en tant que source potentielle pour de futures opérations de réintroduction ou de renforcement des populations. Il pourrait s'agir, par exemple, de permettre que les individus confisqués fassent partie d'un programme international d'élevage *ex-situ*.

Conclusions

La situation du guépard d'Afrique du Nord-Est *A. j. soemmeringii* est très préoccupante, notamment en raison de la menace que représente le commerce illégal. L'ampleur du commerce ne peut être supportée par les populations restantes. Malgré le manque d'informations sur l'état et les tendances des populations de guépards dans la région, il est raisonnable de supposer que le commerce à cette échelle entraîne presque certainement un déclin des populations et des extinctions locales, en particulier pour les populations les plus proches des routes du commerce. Une évaluation du statut de la Liste rouge de l'UICN est en cours afin de déterminer l'état des menaces pesant sur cette sous-espèce et de documenter les mesures de conservation. Toutefois, il est impératif que la question du commerce illégal des jeunes guépards soit traitée de toute urgence par la CITES et que les pays collaborent pour lutter contre ce commerce. Plus généralement, le rôle des médias sociaux dans la promotion des images de guépards comme animaux de compagnie devrait être évalué de manière plus détaillée et plus approfondie, et les entreprises de médias sociaux pourraient faire beaucoup plus pour retirer de telles images de leurs plateformes.

De nombreuses recommandations du présent rapport sont déjà incluses en tant qu'activités proposées dans le programme de travail de l'Initiative conjointe CITES-CMS pour les carnivores d'Afrique. L'USFWS a récemment apporté un soutien important pour lutter contre le commerce illégal et améliorer les études sur le guépard, ce qui devrait permettre de commencer à répondre à ces recommandations. Cependant, le guépard d'Afrique du Nord-Est *A. j. soemmeringii* est dans une situation d'urgence de plus en plus grave qui nécessite une approche concertée de la part de tous les pays concernés et de l'ensemble des acteurs de la conservation afin d'arrêter le déclin en cours de cette sous-espèce hautement menacée.

Remerciements

Les auteurs remercient Clara Nobbe et Nora Marie Weyer du Secrétariat de la CMS pour leur examen minutieux du présent document. SMD est financée par la Fondation Howard G Buffett et remercie cette dernière pour son soutien.

Références

- Brito, J. C., S. M. Durant, N. Pettorelli, J. Newby, S. Canney, W. Algadafi, T. Rabeil, P. A. Crochet, J. M. Pleguezuelos, T. Wachter, K. de Smet, D. V. Goncalves, M. J. F. da Silva, F. Martinez-Freiria, T. Abaigar, J. C. Campos, P. Comizzoli, S. Fahd, A. Fellous, H. H. M. Garba, D. Hamidou, A. Harouna, M. H. Hatcha, A. Nagy, T. L. Silva, A. S. Sow, C. G. Vale, Z. Boratynski, H. Rebelo, and S. B. Carvalho. 2018. Armed conflicts and wildlife decline: Challenges and recommendations for effective conservation policy in the Sahara-Sahel. *Conservation Letters* 11(5): e12446. <https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/conl.12446>
- Charruau, P., C. Fernandes, P. Orozco-ter Wengel, J. Peters, L. Hunter, H. Ziaie, A. Jourabchian, H. Jowkar, G. Schaller, S. Ostrowski, P. Vercammen, T. Grange, C. Schlotterer, A. Kotze, E. M. Geigl, C. Walzer, and P. A. Burger. 2011. Phylogeography, genetic structure and population divergence time of Cheetahs in Africa and Asia: evidence for long-term geographic isolates. *Molecular Ecology* 20: 706-24. <https://doi.org/10.1111/j.1365-294X.2010.04986.x>
- Durant, S. M. 1998. A minimum intervention approach to conservation: The influence of social structure. In T.M. Caro (ed.), *Behavioural Ecology and Conservation Biology* (Oxford University Press: Oxford).
- Durant, S. M., T. Wachter, S. Bashir, R. Woodroffe, P. De Ornellas, C. Ransom, J. Newby, T. Abaigar, M. Abdelgadir, H. El Alqamy, J. Baillie, M. Beddiaf, F. Belbachir, A. Belbachir-Bazi, A. A. Berbash, N. E. Bemadjim, R. Beudels-Jamar, L. Boitani, C. Breitenmoser, M. Cano, P. Chardonnet, B. Collen, W. A. Cornforth, F. Cuzin, P. Gerngross, B. Haddane, M. Hadjeloum, A. Jacobson, A. Jebali, F. Lamarque, D. Mallon, K. Minkowski, S. Monfort, B. Ndoassal, B. Niagate, G. Purchase, S. Samaila, A. K. Samna, C. Sillero-Zubiri, A. E. Soutlan, M. R. S. Price, and N. Pettorelli. 2014. Fiddling in biodiversity hotspots while deserts burn? Collapse of the Sahara's megafauna. *Diversity and Distributions* 20: 114-122. <https://doi.org/10.1111/ddi.12157>
- Durant, S.M., Mitchell, N., Groom, R., Pettorelli, N., Ipavec, A., Jacobson, A.P., Woodroffe, R., Bohm, M., Hunter, L.T.B., Becker, M.S., Broekhuis, F., Bashir, S., Andresen, L., Aschenborn, O., Beddiaf, M., Belbachir, F., Belbachir-Bazi, A., Berbash, A., Machado, I.B.D., Breitenmoser, C., Chege, M., Cilliers, D., Davies-Mostert, H., Dickman, A.J., Ezekiel, F., Farhadinia, M.S., Funston, P., Henschel, P., Horgan, J., de longh, H.H., Jowkar, H., Klein, R., Lindsey, P.A., Marker, L., Marnewick, K., Melzheimer, J., Merkle, J., "Soka, J., Msuha, M., "Neill, H., Parker, M., Purchase, G., Sahailou, S., Saidu, Y., Samna, A., Schmidt-Kuntzel, A., Selebatso, E., Sogbohossou, E.A., Soutlan, A., Stone, E., van der Meer, E., van Vuuren, R., Wykstra, M. and Young-Overton K. 2017. The global decline of Cheetah *Acinonyx jubatus* and what it means for conservation. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 114: 528-533. <https://doi.org/10.1073/pnas.161112211>
- Durant, S.M., Marino, A., Linnell, J.D.C., Oriol-Cotterill, A., Dloniak, S., Dolrenry, S., Funston, P., Groom, R.J., Hanssen, L., Horgan, J., Ikanda, D., Ipavec, A., Kissui, B., Lichtenfeld, L., McNutt, J. W., Mitchell, N., Naro, E., Samna, A. and Yirga, G. 2022. Fostering Coexistence Between People and Large Carnivores in Africa: Using a Theory of Change to Identify Pathways to Impact and Their Underlying Assumptions. *Frontiers in Conservation Science* 2: 698631. <https://doi.org/10.3389/fcosc.2021.698631>.
- Durant, S.M., Groom, R., Ipavec, A., Mitchell, N. & Khalatbari, L. 2022. *Acinonyx jubatus*. The IUCN Red List of Threatened Species 2022: e.T219A124366642. <https://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2022-1.RLTS.T219A124366642.en>. Accessed on 05 August 2022.
- Evangelista, P. H., Mohamed, A. M., Hussein, I. A., Saied, A. H., Mohammed, A. H., and Young, N. E. 2018. Integrating indigenous local knowledge and species distribution modelling to detect wildlife in Somaliland. *Ecosphere* 9(3): e02134. [10.1002/ecs2.2134](https://doi.org/10.1002/ecs2.2134)
- Ibrahim, M, Muhummed, A, Melaku, H, Mohammed, S, Zinsstag, J & Tschopp, R 2022. Perception of Somali pastoralists in Adadle woreda, Eastern Ethiopia, towards wildlife at the human-animal interface, conservation and wildlife population change. *African Journal of Ecology*, 60, 1210-1217 <https://doi.org/10.1111/aje.13050>
- IUCN SSC. 2007a. Regional conservation strategy for the Cheetah and African wild dog in Eastern Africa. IUCN Species Survival Commission, Gland, Switzerland.
- Kaiser, C., Wernery, U., Kinne, J., Marker, L. and Liesegang, A. (2014) The Role of Copper and Vitamin A Deficiencies Leading to Neurological Signs in Captive Cheetahs (*Acinonyx jubatus*) and Lions (*Panthera leo*) in the United Arab Emirates. *Food and Nutrition Sciences* 5: 1978-1990. <http://dx.doi.org/10.4236/fns.2014.520209>

- Kebede, A. T., and D. L. Coppock. 2015. Livestock-Mediated Dispersal of *Prosopis juliflora* Imperils Grasslands and the Endangered Grevy's Zebra in Northeastern Ethiopia. *Rangeland Ecology & Management* 68: 402-407. <https://doi.org/10.1016/j.rama.2015.07.002>
- Kitchener, A.C., Breitenmoser-Würsten, C., Eizirik, E., Gentry, A., Werdelin, L., Wilting, A., Yamaguchi, N., Abramov, A.V., Christiansen, P., Driscoll, C., Duckworth, J.W., Johnson, W., Luo, S.-J., Meijaard, E., Donoghue, P., Sanderson, J., Seymour, K., Bruford, M., Groves, C., Hoffman, M., Nowell, K., Timmons, Z. and Tobe, S. 2017. A revised taxonomy of the Felidae. The final report of the Cat Classification Task Force of the IUCN/SSC Cat Specialist Group. *Cat News Special Issue* 11: 3-79.
- Laurenson, M. K., T. Caro, and M. Borner. 1992. Female Cheetah reproduction. *Research & Exploration*, 8: 64-75.
- Laurenson, M. K. 1993. Early maternal behavior of wild Cheetahs: Implications for captive husbandry. *Zoo Biology* 12: 31-43. <https://doi.org/10.1002/zoo.1430120106>
- Marker, LL, Mills, MGL & Macdonald, DW 2003. Factors influencing perceptions of conflict and tolerance toward cheetahs on Namibian farmlands. *Conserv. Biol.*, 17, 1290-1298
- Marker, L, Connolly, E, Saed, AH, Reasoner, E, Aden, KY & Cristescu, B 2023. Cheetahs persist in the wild in the remote Awdal region of Somaliland. *Oryx*, 1-4 [10.1017/S0030605322001442](https://doi.org/10.1017/S0030605322001442)
- Meachen, J, Schmidt-Küntzel, A, Marker, L. 2020. Regional variation in the Cheetah (*Acinonyx jubatus*) revisited: Morphology of wild and captive populations. *Zoo Biology* 39: 83-96.
- Mitchell, N. and Durant, S.M. 2017. Steps in tackling the illegal Cheetah trade. *Cat News* 65: 49-50.
- Murgatroyd M., Chynoweth M. W., Blount D. J., Rayaleh H. A. & Buechley E. R. 2023. First recent photographic record of Cheetah in Djibouti. *Cat News* 77, in press.
- Nowell, K. 2014, An Assessment of conservation impacts of legal and illegal trade in Cheetahs *Acinonyx jubatus*, CITES, Annex 1, AC27 Doc. 18, 2014, <https://www.cites.org/sites/default/files/eng/com/ac/27/E-AC27-18.pdf>.
- Prost, S., Machado, A. P., Zumbroich, J., Preier, L., Mahtani-Williams, S., Meissner, R., Guschanski, K., Brealey, J. C., Fernandes, C.R., Vercammen, P., Hunter, L. T. B., Abramov, A. V., Plasil, M., Horin, P., Godsall-Bottriell, L., Bottriell, P., Dalton, D. L., Kotze, A. & Burger, P. A. 2022. Genomic analyses show extremely perilous conservation status of African and Asiatic Cheetahs (*Acinonyx jubatus*). *Molecular Ecology* 31 (16): 4208–4223. <https://doi.org/10.1111/mec.16577>
- Tamrat, M, Atickem, A, Flagstad, Ø, Fischer, M, Roos, C, Evangelista, P, Bekele, A, Stenseth, NC & Zinner, D 2021. Swayne's hartebeest in Ethiopia: population estimate, genetic variability and competition with livestock. *Oryx*, 56, 336-344 [10.1017/S0030605320000927](https://doi.org/10.1017/S0030605320000927)
- Tessema, M, E. 2017 Wildlife crime assessment in Ethiopia. International Union for Conservation of Nature, IUCN National Committee of The Netherlands, International Fund for Animal Welfare (IFAW).
- Torrents-Ticó, M., Á. Fernández-Llamazares, D. Burgas, J. G. Nasak, and M. Cabeza. 2022. Biocultural conflicts: understanding complex interconnections between a traditional ceremony and threatened carnivores in north Kenya. *Oryx* 1-10. <https://doi.org/10.1017/S0030605322000035>
- Tricorache, P., Yashphe, S. and Marker, L. 2021. Global dataset for seized and non-intercepted illegal Cheetah trade (*Acinonyx jubatus*) 2010-2019. *Data in Brief* 35: 106848. <https://doi.org/10.1016/j.dib.2021.106848>
- Tricorache, P. and Stiles, D. (2021). Live Cheetahs. Black Market Brief. In *Wildlife Trafficking 2. Global Initiative Against Transnational Organized Crime (GITOC)*. Available at <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2021/09/GITOC-ESAObs-Live-Cheetahs-Black-Market-Brief.pdf>

CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS

EN AFRIQUE ORIENTALE – DOCUMENT STRATEGIQUE

adapté de la

STRATEGY FOR THE CONSERVATION OF CHEETAH & AFRICAN WILD DOGS IN EASTERN AFRICA

(Revision via a participatory workshop in 2022)



Citation: IUCN/SSC Forthcoming. Regional Strategy for the Conservation Cheetah and African Wild Dogs in Eastern Africa. IUCN, Gland, Switzerland.



AFRICA RANGE WIDE
CHEETAH CONSERVATION INITIATIVE
A PART OF THE WILDLIFE TRUSTS NETWORK



Un atelier de révision de la Stratégie originale de 2007 pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique orientale (UICN/SSC 2007) a eu lieu en septembre 2022. Ce processus de planification participative a été mené pour actualiser la stratégie et stimuler le processus de révision des plans d'action nationaux de conservation respectifs et donner un nouvel élan à leur mise en œuvre. Les participants à l'atelier étaient issus du gouvernement, d'universités et d'ONG clés de toute la région afin de fournir un ensemble large et équilibré de parties prenantes appropriées à la révision de la stratégie régionale. Des représentants somaliens et djiboutiens ont été inclus pour la première fois dans ce processus de planification stratégique, ce qui étend considérablement la portée de la stratégie vers le nord, jusqu'à la côte nord-est de l'Afrique.

Le processus de révision durant l'atelier a suivi le processus mené en 2015 pour la Stratégie de l'Afrique australe (Groom *et al.* 2015) par lequel les participants ont examiné les progrès réalisés par rapport aux objectifs de la stratégie originale. Le cadre logique a alors été examiné et révisé conjointement pendant l'atelier. Cela a permis, par exemple, d'examiner à nouveau des questions qui ont été mises en évidence au cours des années qui ont suivi l'élaboration de la stratégie originale ; le commerce illégal du guépard est l'une de ces questions et a fait l'objet d'une attention supplémentaire dans le cadre logique révisé pour l'Afrique orientale. Le processus de révision des cartes de distribution a commencé pendant l'atelier et est en cours d'achèvement grâce à des réunions de groupes de discussion ciblées.

Un ajout notable à la stratégie a été l'inclusion d'un processus de révision après 5 ans et l'Africa Range-Wide Cheetah Conservation Initiative continuera à travailler avec les autorités nationales de la faune sauvage pour soutenir la mise en œuvre de ces plans.

Le processus de l'atelier

Le processus pendant l'atelier de 2007, largement suivi en 2022, comprend les parties suivantes :

1. L'engagement des parties prenantes

Des individus et institutions clés pour la mise en action de ce plan (les autorités gouvernementales, des spécialistes des espèces et des ONG pertinentes) étaient impliqués dans le processus de planification de la stratégie.

2. Résumé des connaissances

Le processus de cartographie a servi à établir l'information la plus actualisée sur le statut et la distribution des deux espèces. Cette information est essentielle pour le développement du plan stratégique.

3. Analyse de problèmes

Une analyse de problèmes a servi à identifier les menaces, le manque de connaissances et les contraintes qui peuvent limiter la capacité des participants à conserver les guépards et les lycaons. L'analyse de problèmes offre des informations critiques pour le développement des objectifs du plan stratégique.

4. Planification stratégique

Un plan en cascade a été construit, commençant par une vision, puis un but, suivis d'une série d'objectifs pour atteindre ce but, et pour finir des résultats et activités pour remplir ces objectifs (Figure 1).

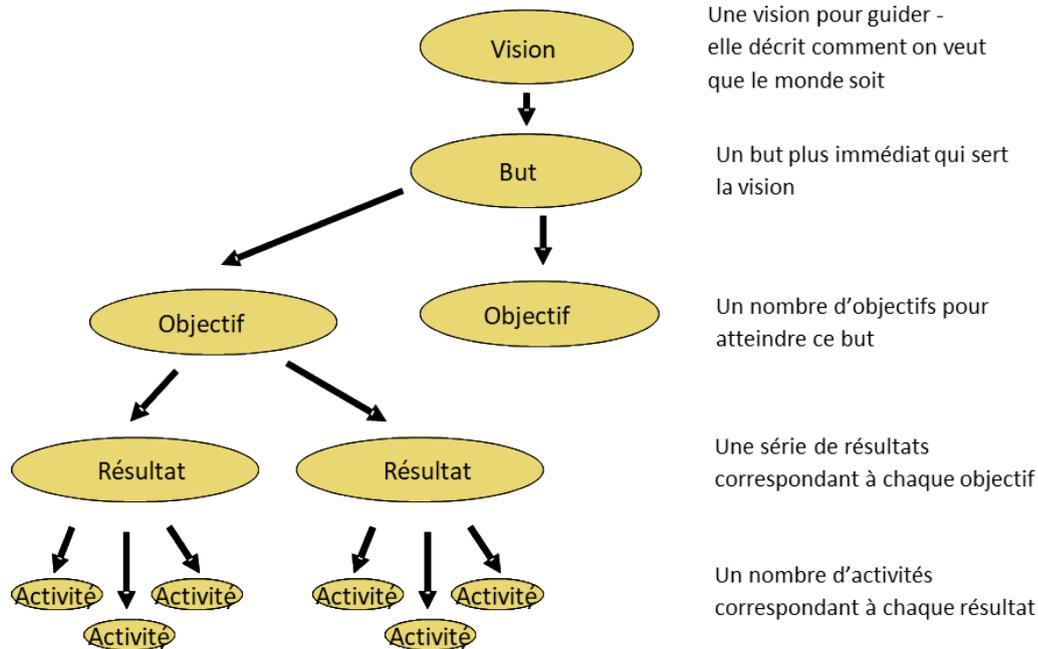


Figure 1. La structure du plan stratégique.

Le processus de planification stratégique

Le processus de planification comprend six étapes :

1. Développement de la vision
2. Développement du but
3. Analyse de problèmes
4. Développement d'un nombre d'objectifs correspondant aux problèmes identifiés dans l'analyse
5. Développement d'un nombre de résultats qui correspondent à chaque objectif
6. Développement d'un nombre d'activités qui correspondent à chaque résultat

Le processus de planification stratégique, tant en 2007 qu'en 2022, était participatif et fondé sur le consensus, toutes les parties prenantes étant engagées dans l'élaboration des plans. Le processus a été mené de cette manière afin de s'assurer que l'expertise et les connaissances de tous les participants alimentent les plans, et aussi pour s'assurer que les institutions et les individus concernés s'approprient conjointement les plans, facilitant ainsi leur mise en œuvre. Les plans se voulaient réalistes et, parce qu'ils sont régionaux, suffisamment généraux pour permettre un transfert facile vers la planification au niveau national.

La révision de la stratégie a été imbriquée avec l'exercice de cartographie (Figure 2) pour mettre à jour les informations sur la distribution, le statut et les menaces de l'espèce afin d'influencer sa formulation.

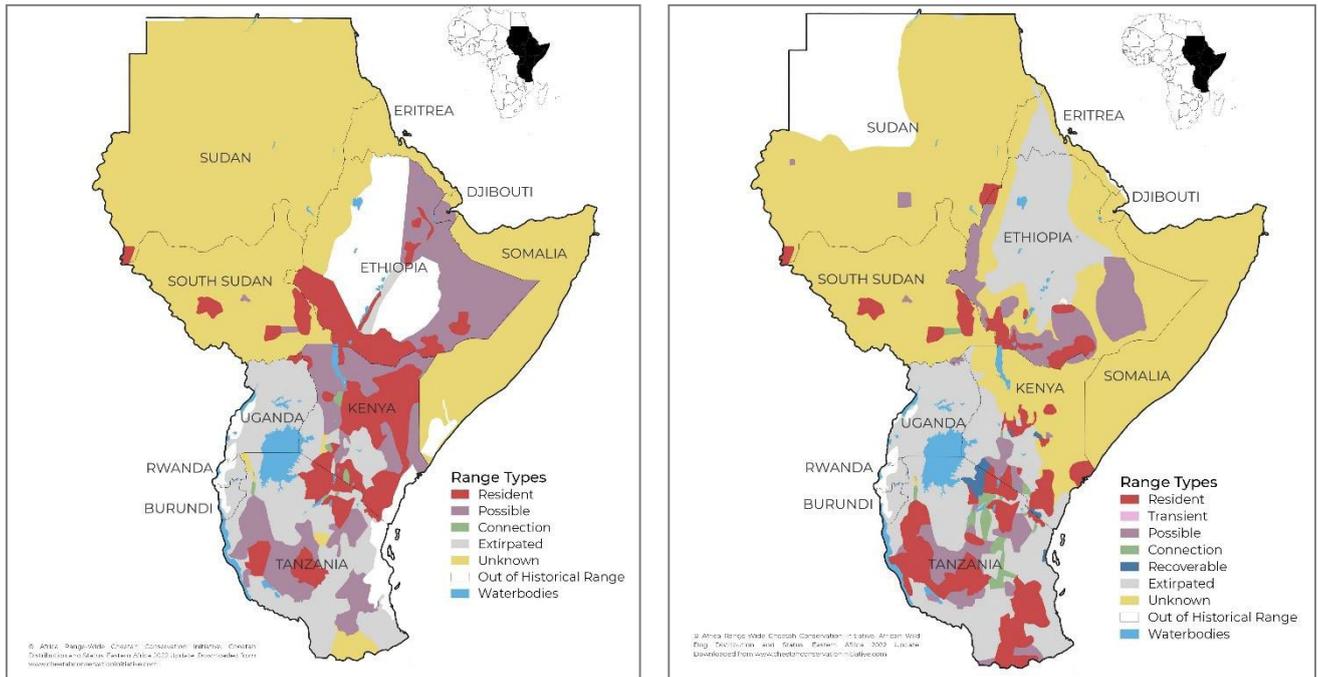


Figure 2. Cartes de la distribution et du statut du guépard (à gauche) et du lycaon (à droite) en Afrique orientale. Les cartes sont mises à jour à partir des informations générées lors de l'atelier 2022, les données étant ensuite recueillies par le biais de réunions de groupes de discussion.

Stratégie régionale révisée pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique orientale - Septembre 2022

VISION: Assurer la viabilité et le bon fonctionnement écologique des populations de guépards et de lycaons en tant que composantes importantes du développement en Afrique orientale			
BUT: Inverser le déclin et améliorer l'état des populations de guépards et de lycaons et de leurs habitats en Afrique orientale.			
Theme	Objectif	Résultat	Activité
Coexistence	1. Développer et mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir la coexistence des guépards et des lycaons avec l'homme et les animaux domestiques.	1.1. 1.1. Identification, mise en œuvre et partage dans la région, dans un délai de cinq ans, d'outils efficaces et adaptés aux conditions locales pour réduire l'impact des lycaons et des guépards sur le bétail.	1.1.1 Identifier les zones où les populations de guépards et de lycaons sont fortement menacées par des conflits avec les éleveurs.
			1.1.2 Identifier les circonstances qui contribuent à la déprédation du bétail par les guépards et les lycaons dans les zones identifiées.
			1.1.3 Travailler avec les communautés dans les zones affectées pour identifier et mettre en œuvre les stratégies d'élevage les plus efficaces et les plus appropriées localement pour réduire la déprédation par les guépards et les lycaons.
			1.1.4 Le cas échéant, utiliser le suivi en temps réel pour informer les efforts visant à réduire la déprédation par les guépards et les lycaons.
			1.1.5 Le cas échéant, mettre en place une gestion locale du pâturage pour augmenter les populations de proies sauvages.
			1.1.6 Partager des outils de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité des méthodes visant à réduire la déprédation du bétail par les guépards et les lycaons.
			1.1.7 Établir des mécanismes pour partager les expériences de ce qui a été efficace et inefficace pour réduire les impacts des lycaons et des guépards sur le bétail dans différentes régions.
			1.1.8 Développer des directives et un plan d'intervention pour les lycaons et les guépards dans les zones à fort potentiel de conflit.
		1.2. Les programmes visant à réduire les prélèvements indiscriminés et illégaux d'ongulés sauvages sont effectifs dans les zones touchées dans un délai de trois à cinq ans.	1.2.1 Lorsque les populations de lycaons, de guépards ou de leurs proies sont directement menacées par le piégeage, mettre en place des mesures de lutte contre le piégeage.
			1.2.2 Travailler avec des partenaires pour faire face à la menace d'empoisonnement sans discernement.
			1.2.3 Soutenir la mise en œuvre de mesures visant à réduire la chasse illégale des espèces proies du guépard et du lycaon.
			1.2.4 Veiller à ce que la chasse aux espèces proies du guépard et du lycaon soit durable, le cas échéant.
		1.3 Mise en place dans des zones sélectionnées, dans un délai de cinq ans, de programmes permettant aux populations locales de tirer des avantages durables de la présence de la faune sauvage (y compris le guépard et le lycaon).	1.3.1 Identifier les régions d'Afrique orientale où le tourisme de nature pourrait contribuer efficacement à la conservation des guépards et des lycaons en procurant des avantages durables aux communautés locales et en améliorant ainsi la tolérance des deux espèces.
			1.3.2 Encourager et maintenir des programmes de tourisme durable fondés sur la nature, qui prévoient une distribution équitable des revenus aux parties concernées dans l'aire de répartition du guépard et du lycaon.
			1.3.3 Dans les régions d'Afrique orientale où il est peu probable que le tourisme fondé sur la nature apporte des avantages suffisants, étudier d'autres options pour générer des revenus ou des avantages qui encouragent la conservation des guépards et des lycaons.
			1.3.4 Élaborer et diffuser des directives adaptées aux conditions locales pour une observation touristique responsable des guépards et des lycaons.

Theme	Objectif	Résultat	Activité
1. Coexistence (cont)	1. Développer et mettre en œuvre des stratégies visant à promouvoir la coexistence des guépards et des lycaons avec l'homme et les animaux domestiques.	1.4 Les activités de sensibilisation à la conservation des guépards et des lycaons se sont développées localement et mondialement dans les dix ans.	1.4.1 Identifier les zones et les publics cibles les mieux placés pour influencer la conservation des guépards et des lycaons dans les cinq ans à venir.
			1.4.2 Étudier et intégrer les traditions et les connaissances locales ainsi que les valeurs religieuses et culturelles relatives au guépard et au lycaon dans les documents et les stratégies de sensibilisation dans un délai de cinq ans.
			1.4.3 Diffuser des informations ciblées à des publics clés (notamment les communautés et les propriétaires fonciers dans l'aire de répartition des lycaons et des guépards, les usagers de la route, les gardes forestiers et les professionnels de la gestion de la faune sauvage, les guides touristiques, les touristes, les décideurs politiques), y compris par le biais des médias sociaux.
		1.5 Programmes de gestion holistique des maladies des carnivores opérationnels dans les zones clés d'ici cinq ans.	1.5.1 Mettre en place une surveillance des maladies des carnivores, y compris des plans d'intervention en cas de détection d'animaux malades ou morts.
			1.5.2 Collaborer avec les services vétérinaires et de santé publique afin d'encourager la vaccination massive des chiens domestiques contre la rage et la responsabilisation des propriétaires de chiens, à l'intérieur et à proximité de l'aire de répartition des chiens sauvages, dans le cadre d'une ONE HEALTH
			1.5.3 Envisager la vaccination contre la rage des lycaons, lorsque l'évaluation des risques suggère que cela améliorerait la viabilité de la population.
			1.5.4 Envisager d'intégrer la vaccination contre la maladie de Carré dans les efforts de vaccination des chiens domestiques, sur la base d'une évaluation des risques.
			1.5.5 Évaluer le potentiel de conservation de la vaccination des lycaons en liberté contre le virus de la maladie de Carré.
	1.5.6 Mener des recherches sur l'épidémiologie et la gestion du parvovirus chez les lycaons.		
2. Suivis et informations	2. Fournir aux parties prenantes et aux gestionnaires concernés des informations scientifiques et opportunes sur l'état des populations de guépards et de lycaons et les menaces qui pèsent sur elles.	2.1. Enquêtes et suivis pour évaluer la présence, les tendances et les menaces dans toutes les aires de répartition des guépards et des lycaons.	2.1.1 Mener des enquêtes et entreprendre des analyses afin de déterminer la présence et le statut dans les zones identifiées comme inconnues, possibles et de connexion dans tous les pays d'Afrique orientale d'ici cinq ans.
			2.1.2 Dans les aires de répartition connues des résidents, lancer et maintenir des activités de surveillance pour déterminer les tendances de la population et les menaces au sein de l'aire de répartition. Examen continu tous les trois ans.
			2.1.3 Dans les zones de résidence connues, mener des recherches pour établir le statut démographique et les menaces.
			2.1.4 Mener des recherches sur la génétique des populations et des paysages dans les aires de résidence connues, historiques et actuelles, du guépard et du lycaon.
			2.1.5 Réaliser des évaluations de la faisabilité de la restauration dans les zones récupérables identifiées dans un délai de cinq à dix ans.
			2.2.1 Chaque État de l'aire de répartition de l'Afrique orientale utilisera des ateliers nationaux, des publications, des réunions et/ou d'autres médias pour diffuser les informations relatives à la conservation du guépard et du lycaon de manière continue.
		2.2.2 Assurer la liaison avec les experts en développement de bases de données pour développer une base de données	
		2.2.3 Établir un format de base de données standardisé et un protocole de partage des données pour faciliter la collecte et le partage des données dans un délai de deux ans.	

		parties prenantes clés en Afrique orientale	2.2.4 Mettre à jour les bases de données nationales et régionales existantes et diffuser les informations obtenues tous les deux ans. 2.2.5 Mettre en place un mécanisme d'alerte en cas de menaces imprévues (par exemple, trafic illégal, épidémie).
3. Développement des capacités	3. Renforcer les ressources humaines, institutionnelles et d'information pour la conservation du guépard et du lycaon en collaboration avec les parties prenantes.	3.1 Disposer d'un personnel de vulgarisation, d'application et de surveillance formé et équipé pour opérer dans 50% des aires de répartition des populations de guépards et de lycaons d'ici trois à cinq ans.	3.1.1 Identifier les personnes et les institutions de chaque pays et intégrer un groupe de travail sur le développement des capacités afin d'étudier les possibilités de renforcer les ressources humaines et institutionnelles dans un délai d'un an.
			3.1.2 Réaliser une évaluation des besoins en formation et en ressources et un plan d'action dans chaque pays (cela pourrait se faire dans le cadre d'ateliers nationaux) dans un délai d'un an.
			3.1.3 Identifier les opportunités et les réseaux, et partager les informations et les opportunités pertinentes (par exemple, la formation et les ressources pour le développement institutionnel) [en cours].
			3.1.4 Identifier un point de contact qui est un spécialiste du guépard et du lycaon (y compris les biologistes, les scouts communautaires, les parabiologistes, les liaisons communautaires) dans chaque population cible comme destinataires et diffuseurs des opportunités de développement des capacités dans un délai d'un an.
			3.1.5 Faciliter la formation à la communication et à la sensibilisation pour les Coordinateurs Carnivores Nationaux et les PoC dans un délai de 2 ans.
4. Policy and legislation	4. Réviser et harmoniser la politique et la législation existantes et, si nécessaire, élaborer une nouvelle politique et une nouvelle législation pour la conservation de l'ensemble de l'aire de répartition du guépard et du lycaon aux niveaux national, régional et international.	4.1 Les lacunes dans les informations sur les effets des activités liées à la conservation des guépards et des lycaons, qui peuvent aider à l'évaluation et au développement des politiques, sont identifiées dans un délai d'un à cinq ans.	4.1.1 Collecter des informations sur les tendances des populations de guépards et de lycaons et sur les menaces connues dans les zones nationales, régionales et internationales, dans le cadre de différents types de politiques de conservation, d'ici un à cinq ans.
			4.1.2 Quantifier les impacts du tourisme perturbateur sur les guépards et les lycaons à l'intérieur et à l'extérieur des zones protégées, et développer/influencer la politique pour soutenir un tourisme respectueux des guépards et des lycaons dans un délai d'un à trois ans.
			4.1.1 Les lacunes dans les informations sur les effets des activités liées à la conservation des guépards et des lycaons, qui peuvent aider à l'évaluation et au développement des politiques, sont identifiées dans un délai d'un à cinq ans.
			4.1.2 Produire un document de révision sur la législation nationale sur les espèces protégées dans la région et ses implications pour la conservation du guépard et du lycaon dans un délai d'un an.
			4.1.3 En l'absence d'une telle législation, élaborer une législation nationale pertinente pour les espèces protégées dans un délai de trois à cinq ans.
			4.1.4 Intégrer dans la politique et la législation des stratégies et des mesures visant à atténuer les effets du changement climatique sur la conservation des guépards et des lycaons dans un délai de trois à cinq ans.
			4.1.5 Évaluer les impacts du développement des infrastructures, y compris les barrages, les routes, les rails, les mines et les pipelines, sur les guépards et les lycaons et évaluer les mesures d'atténuation des impacts dans l'aire de répartition des guépards et des lycaons dans un délai de trois à cinq ans.
			4.2. Informations sur l'ampleur des activités illégales liées à la faune sauvage dans l'aire de

		répartition du guépard et du lycaon, afin que les autorités compétentes renforcent l'application des politiques et des lois dans un délai de trois à cinq ans.	4.2.2 Collecter et partager des informations spatialement explicites sur l'ampleur des activités illégales relatives à la conservation des guépards et des lycaons, y compris la cartographie, et les inclure dans les bases de données nationales et régionales dans trois à cinq ans. 4.2.3 Établir un réseau de communication pour partager les informations sur les incidents liés au commerce illégal de guépards et de lycaons avec les autorités, les agences et les chercheurs concernés.						
4. Réviser et harmoniser la politique et la législation existantes et, si nécessaire, élaborer une nouvelle politique et une nouvelle législation pour la conservation de l'ensemble de l'aire de répartition du guépard et du lycaon aux niveaux national, régional et international.	4.3. Informations explicites fournies aux autorités de gestion pour soutenir l'identification, la priorisation et la sauvegarde des corridors et des zones de dispersion pour améliorer la connectivité des aires de répartition des guépards et des lycaons dans un délai d'un à trois ans.	4.3.1 Identifier l'étendue spatiale des corridors et des zones de dispersion entre les aires de répartition résidentes, possibles et inconnues dans un délai de trois à cinq ans. 4.3.2 Traiter les menaces, la qualité de l'habitat et l'étendue de l'habitat adéquat dans les corridors et les zones de dispersion, ainsi qu'aux alentours, dans un délai de trois à cinq ans. 4.3.3 Produire des données sur les effets du développement des infrastructures et de leur atténuation sur les guépards et les lycaons, y compris les mortalités liées aux infrastructures de transport et le blocage des corridors, afin d'informer les changements de politique dans un délai de trois à cinq ans.	4.3.1 Identifier l'étendue spatiale des corridors et des zones de dispersion entre les aires de répartition résidentes, possibles et inconnues dans un délai de trois à cinq ans. 4.3.2 Traiter les menaces, la qualité de l'habitat et l'étendue de l'habitat adéquat dans les corridors et les zones de dispersion, ainsi qu'aux alentours, dans un délai de trois à cinq ans. 4.3.3 Produire des données sur les effets du développement des infrastructures et de leur atténuation sur les guépards et les lycaons, y compris les mortalités liées aux infrastructures de transport et le blocage des corridors, afin d'informer les changements de politique dans un délai de trois à cinq ans.						
				4.4 Une collaboration régionale et internationale accrue et formalisée qui coordonne la conservation des guépards et des lycaons, d'ici un à trois ans.	4.4.1 Organiser et faciliter la formation d'une équipe représentative de biologistes/experts en matière d'espèces et d'autorités de gestion de la faune sauvage afin de rédiger et d'exécuter un protocole d'accord pour représenter les intérêts du guépard et du lycaon dans les questions transfrontalières dans un délai d'un à trois ans. 4.4.2 Utiliser les groupes et forums internationaux tels que les OIG et les ONG pour faciliter les accords de collaboration et le partage d'informations entre pays ou régions. 4.4.3 Les gouvernements travaillent ensemble pour s'engager dans l'initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores africains et pour s'assurer que le commerce illégal des guépards est abordé à la CITES. 4.4.4 Soutenir les initiatives de paysages transfrontaliers à grande échelle, par exemple les TFCA, qui contribuent à la conservation du guépard et du lycaon.	4.4.1 Organiser et faciliter la formation d'une équipe représentative de biologistes/experts en matière d'espèces et d'autorités de gestion de la faune sauvage afin de rédiger et d'exécuter un protocole d'accord pour représenter les intérêts du guépard et du lycaon dans les questions transfrontalières dans un délai d'un à trois ans. 4.4.2 Utiliser les groupes et forums internationaux tels que les OIG et les ONG pour faciliter les accords de collaboration et le partage d'informations entre pays ou régions. 4.4.3 Les gouvernements travaillent ensemble pour s'engager dans l'initiative conjointe CMS-CITES sur les carnivores africains et pour s'assurer que le commerce illégal des guépards est abordé à la CITES. 4.4.4 Soutenir les initiatives de paysages transfrontaliers à grande échelle, par exemple les TFCA, qui contribuent à la conservation du guépard et du lycaon.			
							4.5 Des lignes directrices sont élaborées et adoptées pour les translocations de conservation du guépard et du lycaon dans un délai de trois ans.	4.5.1 Créer un groupe régional (experts des espèces, représentants de l'UICN, autorités locales) pour conseiller, planifier et mettre en œuvre la conservation, la translocation et/ou la réhabilitation et la libération des guépards/lycaons dans un délai de deux ans. 4.5.2 Créer un groupe régional (experts des espèces, représentants de l'UICN, autorités locales) pour conseiller, planifier et mettre en œuvre la conservation, la translocation et/ou la réhabilitation et la libération des guépards/lycaons dans un délai de deux ans. 4.5.3 Développer ou adapter le protocole d'accord conformément aux lignes directrices pour soutenir les transferts transfrontaliers.	4.5.1 Créer un groupe régional (experts des espèces, représentants de l'UICN, autorités locales) pour conseiller, planifier et mettre en œuvre la conservation, la translocation et/ou la réhabilitation et la libération des guépards/lycaons dans un délai de deux ans. 4.5.2 Créer un groupe régional (experts des espèces, représentants de l'UICN, autorités locales) pour conseiller, planifier et mettre en œuvre la conservation, la translocation et/ou la réhabilitation et la libération des guépards/lycaons dans un délai de deux ans. 4.5.3 Développer ou adapter le protocole d'accord conformément aux lignes directrices pour soutenir les transferts transfrontaliers.
	5.1. S'assurer que les autorités gouvernementales, les communautés locales et les autres parties prenantes dans les aires de résidence et de connexion des guépards et des lycaons sont	5.1.1 Lancer et mettre en œuvre un programme de visites dans les bureaux des gouvernements régionaux et locaux, les installations touristiques et les établissements d'enseignement supérieur afin de présenter et de distribuer un résumé des questions relatives à la conservation des guépards et des lycaons, du matériel promotionnel/éducatif et ce plan stratégique tous les deux ou trois ans. 5.1.2 Convoquer des organes de type "caucus de conservation" dans chaque pays (par exemple, comme le comité de conservation de l'environnement en Tanzanie) tous les deux ou trois ans.	5.1.1 Lancer et mettre en œuvre un programme de visites dans les bureaux des gouvernements régionaux et locaux, les installations touristiques et les établissements d'enseignement supérieur afin de présenter et de distribuer un résumé des questions relatives à la conservation des guépards et des lycaons, du matériel promotionnel/éducatif et ce plan stratégique tous les deux ou trois ans. 5.1.2 Convoquer des organes de type "caucus de conservation" dans chaque pays (par exemple, comme le comité de conservation de l'environnement en Tanzanie) tous les deux ou trois ans.						
	5. Intégrer la conservation des guépards et des lycaons dans l'aménagement du territoire et sa mise en œuvre.								

		conscientes de l'importance des populations de guépards et de lycaons tous les deux ou trois ans ou selon les besoins.	5.1.3 Le coordinateur national du gouvernement pour les carnivores présente la stratégie de conservation du guépard et du lycaon aux réunions du comité de conservation de l'environnement ou à d'autres plateformes de planification en tant que point à l'ordre du jour tous les deux ou trois ans.
		5.2. Tous les cinq ans, les plans d'aménagement du territoire doivent être rendus compatibles avec la stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon.	5.2.1 Identifier les zones prioritaires à intégrer dans les plans d'aménagement du territoire/de l'espace dans un délai de deux ans.
			5.2.2 Encourager vivement les gouvernements nationaux et/ou locaux à renforcer le mandat légal pour la planification de l'utilisation des terres par les communautés, en tenant compte des besoins de conservation du guépard et du lycaon, dans un délai d'un an.
			5.2.3 Encourager vivement les gouvernements nationaux et/ou locaux à renforcer les procédures d'EIA et de SEA pour répondre aux besoins de conservation du guépard et du lycaon dans un délai d'un an.
			5.2.4 Préconiser l'achèvement des plans d'aménagement du territoire des communautés villageoises ou des propriétaires privés dans un délai de deux ans.
			5.2.5 Préconiser la mise en œuvre des plans d'aménagement du territoire des communautés villageoises ou des propriétaires privés dans un délai de cinq ans.
			5.2.6 Intégrer les plans des villages et des communautés dans des plans intersectoriels (et par espèce) tels que les zones de conservation ou de gestion de la faune sauvage dans un délai de cinq ans.
			5.2.7 Conseils sur la conception de nouvelles infrastructures de transport et la modification de celles existantes, ainsi que sur les mesures d'atténuation (y compris les lieux de passage pour la faune, les ralentisseurs, la signalisation) dans l'aire de répartition des guépards et des lycaons.
		5.3. Sensibilisation des donateurs concernés et de la société civile aux effets de l'utilisation des terres et du changement climatique sur les populations de guépards et de lycaons, ainsi qu'aux conséquences économiques et de conservation dans un délai de cinq ans.	5.3.1 Développer et créer du matériel de sensibilisation (y compris des affiches, des brochures, etc.) sur l'impact de l'utilisation des terres et du changement climatique sur les populations de guépards et de lycaons dans leur aire de répartition, dans un délai d'un an et de façon continue.
			5.3.2 Continuer à promouvoir la représentation des questions de conservation des guépards et des lycaons dans la presse écrite, la radio et les médias sociaux dans les pays de l'aire de répartition d'ici un an et de façon continue.
			5.3.3 Développer et maintenir des dépôts de littérature et d'informations sur les guépards et les lycaons (par exemple en ligne et/ou dans le pays) dans un délai d'un an.
			5.3.4 Développer du matériel d'information ciblé et des campagnes de sensibilisation pour engager la communauté des donateurs sur l'impact de l'utilisation des terres et du changement climatique sur les populations de guépards et de lycaons dans un délai d'un an et en continu
6. Promouvoir le développement ou la mise à jour, et la mise en œuvre, de programmes régionaux et nationaux de conservation du guépard et du lycaon, par les autorités gouvernementales	6.1 Élaboration ou mise à jour des plans d'action nationaux pour la conservation des guépards et des lycaons, et approbation par les autorités gouvernementales compétentes dans tous les États de l'aire de répartition de l'Afrique orientale tous les cinq ans.	6.1.1 Identifier et nommer une personne focale pour diriger les processus de planification nationale dans chaque État de l'aire de répartition en Afrique de l'Est dans un délai de trois mois.	
		6.1.2 Organiser une ou plusieurs réunions des parties prenantes dans chaque État de l'aire de répartition afin d'identifier ou de mettre à jour les priorités nationales pour la conservation des guépards et des lycaons dans un délai de deux ans.	
		6.1.3 Développer ou mettre à jour, finaliser et approuver des plans d'action nationaux pour la conservation du guépard et du lycaon dans chaque État de l'aire de répartition en Afrique orientale, compatibles avec la stratégie régionale plus large dans un délai de cinq ans.	
	6.2 Un cadre de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre	6.2.1 Coordonner et surveiller la mise en œuvre du plan d'action national et de la stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon par la personne focale, en cours.	

	compétentes et les autres parties prenantes.	de la stratégie régionale est élaboré et mis en œuvre dans un délai de cinq ans.	6.2.2 Réaliser une revue nationale et un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action national et de la stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon, par personne focale, chaque année.
			6.2.3 Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la conservation des guépards et des lycaons par la personne focale régionale et diffusion de la stratégie et du rapport, tous les cinq ans.
	6.3 Mise en place de ressources financières sûres pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux - en cours		6.3.1 Intégrer un groupe de travail pour partager les possibilités de financement
			6.3.2 Mobiliser des ressources financières pour que chaque pays puisse mettre en œuvre son Plan d'Action National.
			6.3.3 Identifier les possibilités de collaboration internationale pour accéder à des sources de financement bilatérales/multilatérales pour les efforts transfrontaliers.

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS EN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE



STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS EN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

UICN/CSE

Droits d'auteur: UICN/CSE

Citation: UICN/CSE 2012, Stratégie régionale pour la conservation des Guépards et des Lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. UICN/CSE, Gland, Suisse



La reproduction de cette publication à des fins éducatives, de conservation ou tout autre fin non-commerciale est autorisée sans la permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit indiquée dans son intégralité.

La reproduction de cette publication pour la vente ou toute autre fin commerciale est interdite sans la permission écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS EN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

TABLE DES MATIERES

1. RESUME	5
2. CONTEXTE ET INTRODUCTION	7
2.1 Contexte	7
2.2 Biologie et besoins de conservation des lycaons	9
2.3 Biologie et besoins de conservation des guépards...	11
2.4 L'atelier régional pour l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale	14
3. AIRE DE DISTRIBUTION ET STATUT DU GUEPARD	16
3.1 Aire de répartition historique	16
3.2 Aire de répartition actuelle	17
3.3 Conclusions	30
4. AIRE DE DISTRIBUTION ET STATUT DU LYCAON	32
4.1 Aire de répartition historique	32
4.2 Aire de répartition actuelle	33
4.3 Conclusions	45
5. MENACES	46
5.1 Introduction	46
5.2 Menaces directes...	46
5.3 Les contraintes en matière de réduction des menaces	49
5.4 Conclusions	50
6. PLAN STRATEGIQUE...	51
6.1 Introduction	51
6.2 Le processus de planification stratégique	53
6.3 Conclusions et planification nationale	72
7. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE REGIONAL	73
REFERENCES	74
ANNEXE 1. PARTICIPANTS A L'ATELIER...	80
ANNEXE 2. AGENDA	88
ANNEXE 3. INSTRUCTIONS POUR CREER LA CARTE DE DISTRIBUTION	96
ANNEXE 4. CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATEGIQUE	100
ANNEXE 5. REMERCIEMENTS...	106

LISTE DES TABLEAUX :

3.1	<i>Distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale d'après les participants à l'atelier en 2012</i>	21
3.2	<i>Distribution des aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale identifiée par les participants à l'atelier 2012</i>	23
3.3	<i>Taille de chaque catégorie d'habitat connu ou suspecté d'être important pour le guépard dans des aires protégées de catégories I-IV (UICN)</i>	24
3.4	<i>Aires de répartition des guépards par rapport aux écorégions WWF en Afrique occidentale, centrale et septentrionale</i>	28
3.5	<i>Polygones d'aire potentielle des guépards qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence</i>	29
3.6	<i>Polygones d'aire réhabilitable pour les guépards qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence</i>	29
4.1	<i>Distribution des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale</i>	37
4.2	<i>Distribution des aires de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale identifiée par les participants à l'atelier 2012</i>	39
4.3	<i>Taille de chaque catégorie d'habitat connu ou suspecté d'être important pour le lycaon dans des aires protégées de catégories I-IV (UICN)</i>	40
4.4	<i>Aires de répartition des lycaons par rapport aux écorégions WWF en Afrique occidentale, centrale et septentrionale</i>	42
4.5	<i>Polygones d'aire potentielle pour les lycaons qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence</i>	42
4.6	<i>Polygones d'aire réhabilitable pour les lycaons</i>	42

LISTE DES FIGURES :

2.1	<i>La relation entre les besoins énergétiques de plusieurs carnivores et la taille de leur domaine vital</i>	10
2.2	<i>Les délégués qui ont participé à l'atelier de planification de la conservation des lycaons et des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale</i>	14
3.1	<i>Distribution historique des guépards délimitée pendant l'atelier 2012</i>	16
3.2	<i>Distribution des observations de guépards confirmées ces 10 dernières années et avant 2002</i>	17
3.3	<i>Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition</i>	18
3.4	<i>Carte représentant la distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale estimée par les participants à l'atelier en 2012</i>	20
3.5	<i>Aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale</i> ...	22
3.6	<i>Aires de répartition des guépards par rapport aux écorégions WWF</i>	26
3.7	<i>Aires potentielles et aires réhabilitables qui se trouvent dans des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence du guépard</i>	30
4.1	<i>Aire de répartition historique des lycaons avant que les activités humaines n'impactent leur habitat</i>	33
4.2	<i>Distribution des points d'observation des lycaons confirmées ces 10 dernières années et avant 2002</i>	34
4.3	<i>Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition</i>	35
4.4	<i>Carte de la distribution et du statut des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie par les participants à l'atelier en 2012</i>	36
4.5	<i>Aires de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale estimées par les participants à l'atelier en 2012</i>	39
4.6	<i>Aires de répartition des lycaons par rapport aux écorégions WWF</i>	41
4.7	<i>Aires potentielles et aires réhabilitables qui se trouvent dans des écorégions WWF peu représentées dans l'aire de résidence du lycaon</i>	44
5.1	<i>Les participants ont fourni des informations concernant les menaces</i>	46
5.2	<i>Les participants ont collaboré pour identifier des contraintes en termes de réduction des menaces</i>	49
6.1	<i>Plans d'actions existants pour le guépard et le lycaon</i>	51
6.2	<i>La structure du plan stratégique</i>	53
6.3	<i>Résultats de l'analyse des problèmes</i>	56
6.4	<i>Diagramme représentant l'arbre à problèmes</i>	57
6.5	<i>La participation des délégués du Niger à l'atelier régional</i>	73

– CHAPITRE 1 –

RESUME

Le lycaon (*Lycaon pictus*) et le guépard (*Acinonyx jubatus*) présentent des enjeux majeurs pour les conversationnistes du 21^{ème} siècle. Bien que tous les grands carnivores requièrent de grands espaces, les lycaons et les guépards sont ceux qui ont besoin des plus grands pour vivre. Quand la population humaine envahit les dernières terres sauvages d'Afrique, ces deux espèces menacées sont souvent les premières à disparaître.

L'Afrique occidentale, centrale et septentrionale contient des populations de guépards et de lycaons qui ont une importance écologique à l'échelle mondiale. Cette stratégie régionale fait partie d'un programme qui vise à développer un plan d'actions pour la conservation de ces espèces à l'échelle nationale, en collaboration avec les autorités pour la faune sauvage dans cette région d'Afrique, et les groupes de spécialistes des félins et des canidés de l'IUCN/CSE. Du fait de la similarité des besoins écologiques des lycaons et des guépards, il apparaît logique de planifier leur conservation ensemble. De plus, les actions mises en place pour ces deux espèces profiteront aussi à d'autres carnivores comme les lions, les léopards et les hyènes. La réciproque ne serait pas forcément vraie dû au besoin unique des guépards et des lycaons d'un très grand domaine vital sauvage. Ce rapport décrit les résultats de l'atelier régional tenu au Niger en 2012 dont l'objectif était de planifier la conservation des guépards et des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Les participants à cet atelier représentent les parties prenantes clés pour les guépards et les lycaons dans la région. La liste des participants inclut des membres des autorités de la faune sauvage, d'organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi que des biologistes spécialistes de ces deux espèces.

En Afrique occidentale, centrale et septentrionale, l'aire de répartition géographique des guépards et les lycaons a subi une extrême réduction. Les populations « résidentes » ne couvrent maintenant plus que 9% (guépards) et 4% (lycaons) de leur répartition historique dans la région et ces deux espèces sont considérées comme irrémédiablement perdues de 57% (guépards) et 69% (lycaons) de cette région.

Bien que les aires protégées soient très importantes pour la conservation des guépards et des lycaons, la majorité de l'aire de répartition de ces espèces se trouve en dehors de celles-ci. En Afrique occidentale, centrale et septentrionale, plus des trois quarts de l'aire de répartition des guépards, et presque deux tiers de l'aire de répartition des lycaons, se trouvent sans statut de protection. Peu de populations à l'intérieur des aires protégées seraient viables si elles n'étaient pas connectées à l'habitat en dehors de ces aires. De ce fait, les actions de conservation en dehors des aires protégées sont cruciales pour la survie à long terme de ces espèces. De

plus, dans cette région immense, les populations de guépards et de lycaons se trouvant dans la partie occidentale sont celles qui dépendent le plus des aires protégées. Petites et isolées, elles sont très probablement extrêmement vulnérables, et leur conservation requiert une attention urgente.

Les menaces principales pesant sur la survie du guépard et du lycaon dans cette région sont la perte et la fragmentation de leur habitat, les conflits avec les éleveurs de bétail, la diminution des populations de leurs proies, le piégeage accidentel, les collisions avec des véhicules, les petites tailles des populations, les maladies infectieuses (lycaons) et la chasse pour le commerce d'animaux vivants ou des peaux (guépards). Ce rapport présente une stratégie qui vise à atténuer ces menaces, et à garantir la survie de ces deux espèces dans la région.

La région abrite seulement cinq populations connues de guépards et quatre populations de lycaons dont la plupart occupent des zones transfrontalières internationales. Une gestion transfrontalière est donc probablement nécessaire pour la conservation de ces espèces sur le long-terme. Les participants à l'atelier ont identifié les espaces sauvages où une restauration simultanée des deux espèces est envisageable ; il s'agit principalement d'aires protégées qui n'ont pas été bien gérées dans le passé mais qui pourraient supporter des populations de guépards et de lycaons si leur gestion était améliorée. Bien qu'elles soient relativement petites, ces aires de réhabilitation pourraient potentiellement contribuer à une augmentation de 2% de l'aire de répartition du guépard et 4% de celle du lycaon. Il s'agirait donc d'une augmentation substantielle de leur aire de résidence actuelle. La stratégie présentée ici se focalise donc sur la protection de populations existantes connues, l'identification de populations inconnues et, là où c'est possible, la restauration de populations.

La stratégie pour la conservation de ces deux espèces en Afrique occidentale, centrale et septentrionale reconnaît le besoin de (i) développer les capacités dans tous les domaines touchant à la conservation des guépards et des lycaons dans la région, (ii) améliorer les connaissances sur la biologie de ces deux espèces, (iii) sensibiliser les responsables et les communautés sur la valeur du guépard, du lycaon et de leur habitat, (iv) promouvoir le rétablissement de populations de guépard et de lycaons, (v) encourager la bonne coexistence entre les humains, les guépards et les lycaons, (vi) réduire le nombre de guépards et de lycaons chassés illégalement, ainsi que la surexploitation de leurs proies, (vii) améliorer la chance de survie des populations de guépards et de lycaons, et (viii) garantir la mise en œuvre de la stratégie pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique orientale, centrale et septentrionale.

– CHAPITRE 2 –

CONTEXTE ET INTRODUCTION

2.1 Contexte

La conservation du lycaon (*Lycaon pictus*) et du guépard (*Acinonyx jubatus*) représente un énorme défi pour les conversationnistes du XXI^e siècle. Avant, l'aire de répartition de ces espèces était très étendue dans toute l'Afrique ; cependant, au cours des dernières décennies, leur nombre et leurs aires de répartition ont très fortement diminué (IUCN/CSE, 2007a ; IUCN/CSE, 2007b). Tous les grands carnivores ont besoin d'aires géographiques très étendues pour survivre. Les lycaons et les guépards parcourent de très grandes distances, et ils nécessitent un espace vital plus grand comparativement aux autres carnivores terrestres. Au fur et à mesure que l'Homme empiète sur les derniers milieux sauvages d'Afrique, les lycaons et les guépards — particulièrement sensibles à la destruction et à la fragmentation de leurs habitats — sont souvent les premières espèces à disparaître.

Malgré leur statut d'espèces menacées (le lycaon est repris sur la liste des "espèces menacées" et le guépard sur celle des "espèces vulnérables", IUCN, 2012), leur importance écologique en tant que grands carnivores (Woodroffe & Ginsberg, 2005), et leur valeur auprès du secteur du tourisme africain (Lindsey *et al.*, 2007), très peu de mesures pour la conservation de ces deux espèces ont été mises en place. La plupart des aires protégées africaines sont trop petites pour que les populations soient viables, et les efforts de conservation sur des terres non protégées ont, jusqu'ici, été limités à quelques projets seulement.

Les trois facteurs suivants ont freiné les activités de conservation du guépard et du lycaon:

- le domaine vital de ces espèces est si grand qu'il faut planifier leur conservation à une échelle géographique immense, rarement requise auparavant pour la conservation d'animaux terrestres;
- les informations manquent sur la répartition et le statut des espèces, ainsi que sur les meilleurs outils à utiliser pour que le plan de conservation soit efficace;
- la plupart des pays africains ne disposent pas des moyens pour protéger ces espèces. En raison de menaces et d'enjeux environnementaux différents, l'expertise dans la prise en charge d'espèces plus emblématiques, telles que les éléphants et les rhinocéros, n'est peut-être pas transférable aux lycaons et aux guépards.

Reconnaissant ces difficultés, les groupes IUCN/CSE spécialistes des félins et des canidés en collaboration avec la Wildlife Conservation Society (WCS) et la Zoological Society de Londres (ZSL) ont mis en place, en 2006, un système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des lycaons et des guépards (<http://www.cheetahandwilddog.org>). Les deux espèces ont été étudiées ensemble, car malgré leurs différences taxonomiques, elles sont très similaires d'un point de vue écologique et doivent donc faire face aux mêmes menaces.

Ce système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition comprend six objectifs:

- 1) Mieux faire connaître la nécessité de la conservation des lycaons et des guépards, en particulier aux professionnels de la conservation dans les États concernés.
- 2) Collecter des informations sur la répartition et la taille des populations de lycaons et de guépards de façon systématique, de manière à orienter les efforts de conservation et à évaluer le succès ou l'échec de ces efforts dans les années à venir.
- 3) Identifier des sites clefs pour la conservation des lycaons et des guépards, et notamment répertorier les corridors qui relient les principales aires de conservation.
- 4) Mettre en place des plans d'actions spécifiques aux niveaux global, régional et national, tant pour le lycaon que pour le guépard.
- 5) Encourager les responsables politiques à incorporer des exigences en matière de conservation des lycaons et des guépards dans la politique d'aménagement du territoire à l'échelle régionale aussi bien qu'à l'échelle nationale.
- 6) Développer les capacités locales à protéger les guépards et les lycaons en partageant les connaissances au sujet d'outils efficaces pour la planification et la mise en application du plan d'action de conservation.

Un élément essentiel de ce système est l'organisation d'une série d'ateliers rassemblant des spécialistes sur les guépards et les lycaons et des responsables de la conservation venant d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. La participation étroite des représentants gouvernementaux a été considérée comme un élément essentiel étant donné qu'ils représentent les organisations qui ont le pouvoir de mettre en place les recommandations quelles qu'elles soient au niveau politique et au niveau de la gestion. Même si le procédé a pour but ultime de couvrir l'entièreté des aires de répartition des deux espèces, en raison du nombre d'États compris dans celle-ci, il aurait été très difficile de parvenir à des discussions et des échanges productifs au cours d'un seul atelier pour l'ensemble de la zone, c'est pourquoi les ateliers ont été organisés au niveau régional. Ce rapport présente les résultats du troisième et dernier atelier qui concerne l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Les deux autres ateliers, consacrés à l'Afrique de l'Est et à l'Afrique australe ont été organisés en 2007 (IUCN/CSE, 2007a, IUCN/CSE,

2007b). Le paragraphe 2.4 détaille les objectifs de l'atelier et l'annexe 1 présente les participants à l'atelier.

Dans la mesure où la politique de conservation de la faune sauvage a été formulée, acceptée et appliquée au niveau national, il est impératif que la planification de la conservation soit également promulguée à ce niveau. L'élaboration de plans nationaux, par le biais d'ateliers nationaux, constitue donc un élément très important du système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des guépards et des lycaons. Ainsi, chaque atelier régional a été immédiatement suivi par un atelier national réalisé dans le pays organisateur de l'atelier régional. Des délégués issus d'autres pays de la région ont été invités à assister à ce premier atelier national en tant qu'observateurs. Cette démarche avait pour objectif de préparer l'organisation d'ateliers nationaux dans d'autres États de l'aire de répartition des deux espèces, puis de les réaliser, et ensuite de mettre en place un plan d'action pour chacun des États des aires de répartition des guépards et des lycaons. L'atelier consacré à l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale, décrit ici, a été suivi d'un atelier national qui s'est tenu au Niger. Les résultats de celui-ci seront publiés séparément.

2.2 Biologie et besoins de conservation des lycaons

Les lycaons sont des membres très sociaux de la famille des canidés. Les meutes coopèrent pour chasser leurs proies (Creel & Creel, 1995), qui sont principalement des ongulés de taille moyenne (il s'agit en particulier d'impalas, *Aepyceros melampus*, en Afrique australe et orientale, et de cobes de Buffon, *Kobus Kob*, en Afrique centrale et occidentale), mais qui peuvent varier en taille allant du lièvre (*Lepus* spp) et du dik-dik (*Madoqua* spp, Woodroffe *et al.*, 2007b) au koudou (*Tragelaphus strepsiceros*) et même, parfois, à l'élan commun (*Taurotragus oryx*, Van Dyk & Slotow, 2003). La meute entière coopère à la reproduction de l'espèce. En général, seuls une femelle et un mâle sont les parents des chiots. Tous les membres de la meute prennent soin des jeunes (Malcolm & Marten, 1982). Il n'a jamais été observé de femelles élever des jeunes jusqu'au stade adulte sans l'aide d'autres membres de la meute ; c'est donc la meute et non l'individu qui est utilisé comme unité de mesure pour évaluer la taille des populations.

Contrairement à la plupart des autres carnivores (à l'exception des guépards), les lycaons ont tendance à éviter les zones à forte densité de proies (Mills & Gorman, 1997), et il semble que ce soit justement parce que les plus grands carnivores préfèrent ces zones (Creel & Creel, 1996; Mills *et al.*, 1997). Les lions (*Panthera leo*) et les hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*) sont responsables du taux de mortalité élevé chez les lycaons adultes et juvéniles (Woodroffe *et al.*, 2007a).

C'est probablement en raison de cette tendance à éviter la présence des plus grands carnivores que les lycaons ont une faible densité de population et que leur aire de répartition est si étendue. Les densités de population sont, en moyenne, de 2.0 adultes et jeunes de l'année pour 100 km² (Fuller *et al.*, 1992a) et le domaine

vital par meute en Afrique australe et orientale est, en moyenne de 450 à 800 km² (Woodroffe & Ginsberg, 1998), mais certaines meutes peuvent avoir un domaine vital de plus de 2 000 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital des lycaons, tout comme celui des guépards, est beaucoup plus étendu que ce à quoi l'on pouvait s'attendre au vu de leurs besoins énergétiques.

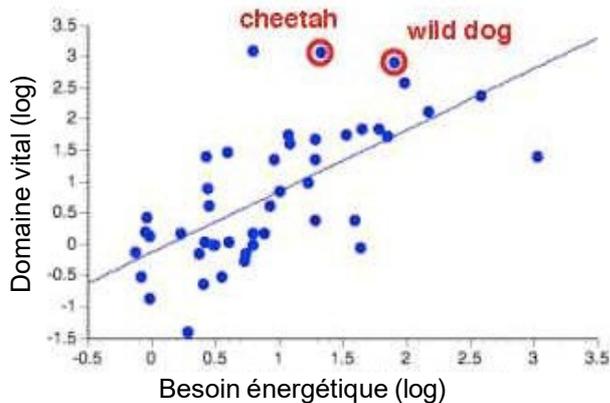


Figure 2.1 La relation entre les besoins énergétiques de plusieurs carnivores et la taille de leur domaine vital, démontrant que les guépards (*cheetah*) et les lycaons (*wild dog*) ont besoin de plus d'espace que leurs besoins énergétiques peuvent le suggérer. La raison pour laquelle le lycaon apparaît comme ayant une aire de répartition plus large celle du guépard, est que l'unité de mesure est la meute et non l'individu. Les données sont reproduites à partir de Gittleman & Harvey (1982).

La plupart des nouvelles meutes se créent lorsque les jeunes lycaons (en général, mais pas toujours, vers l'âge de deux ans, McNutt, 1996) quittent leur meute natale pour former des groupes de dispersion unisexes à la recherche de nouveaux territoires et d'individus du sexe opposé. Ces groupes de dispersion peuvent parcourir des centaines de kilomètres (Fuller *et al.*, 1992b) ; ils ont ainsi été observés dans des zones très éloignées des populations résidentes (Fanshawe *et al.*, 1997). Le comportement de dispersion des lycaons peut compliquer l'interprétation des données de répartition. En effet, l'observation de petits groupes de lycaons ne signifie pas nécessairement qu'une population résidente soit présente à cet endroit. Toutefois, leur comportement leur permet, quand l'opportunité se présente, de recoloniser des espaces inoccupés.

Les populations de lycaons des diverses régions d'Afrique sont morphologiquement et génétiquement différentes mais aucune sous-espèce n'est reconnue (Girman *et al.*, 1993 ; Girman & Wayne, 1997). Les lycaons sont généralistes dans leur choix d'habitat : ils ont été observés dans des habitats aussi variés que les savanes inondées de manière saisonnière (McNutt & Boggs, 1996), les prairies (Kuhme, 1965), les forêts de montagne (Dutson & Sillero-Zubiri, 2005), les landes montagnardes (Thesiger, 1970) et les mangroves.

La première évaluation du statut de la population de lycaons a été menée de 1985 à 1988 (Frame & Fanshawe, 1990) et a été mise à jour en 1997 (Fanshawe *et al.*, 1997) et en 2004 (Woodroffe *et al.*, 2004). Ces évaluations ont révélé une réduction et un morcellement des populations de lycaons ; en effet, l'espèce a été éliminée d'une grande partie de l'Afrique centrale et occidentale, et a fortement diminué en Afrique australe et orientale. Toutefois, les données sur la distribution de l'espèce, qui ont principalement été rassemblées par courrier, favorisaient quelque peu les aires protégées alors qu'il y avait peu d'informations concernant les zones non protégées. Dès 1997, les lycaons avaient disparu de la plupart des aires protégées africaines, ne survivant que dans les plus grandes réserves (Woodroffe *et*

al., 1998). En 2008, on estimait que l'espèce comptait moins de 800 meutes. Elle est classée parmi les "espèces menacées" par l'UICN (IUCN, 2012).

Le déclin de la population de lycaons a été associé à la difficulté qu'ils rencontrent à vivre dans un environnement dominé par l'homme. Là où la densité humaine est élevée et donc où l'habitat est morcelé, les lycaons doivent faire face à des agriculteurs et des éleveurs hostiles qui mettent en place des collets pour capturer des ongulés sauvages se déplaçant à grande vitesse, et aux animaux domestiques qui sont porteurs de maladies potentiellement mortelles (Woodroffe & Ginsberg, 1997a). Même s'il s'agit de menaces courantes pour les grands carnivores, les faibles densités de population des lycaons et leurs aires de répartition très étendues les rendent plus vulnérables et les exposent davantage à ces impacts humains que la plupart des autres espèces (à l'exception peut-être du guépard).

Malgré les impacts humains sur leurs populations, les lycaons peuvent très bien, dans de bonnes circonstances, coexister avec l'homme (Woodroffe *et al.*, 2007b). En effet, les lycaons tuent rarement le bétail dans des zones où des proies sauvages sont présentes même en densité relativement faible (Rasmussen, 1999; Woodroffe *et al.*, 2005b) ; de plus, les techniques traditionnelles d'élevage du bétail constituent un moyen de dissuasion très efficace (Woodroffe *et al.*, 2006). Des outils ont été élaborés afin de réduire l'impact des conflits avec les éleveurs de bétail et ceux de gibier, des captures accidentelles, et des accidents sur la route. Toutefois, il n'existe toujours pas d'outils sûrs et efficaces contre les maladies (Woodroffe *et al.*, 2005a).

2.3 Biologie et besoins de conservation des guépards

Le guépard est l'un des membres les plus singuliers et spécifiques de la famille des félins. Il peut atteindre une vitesse de 103 km/h (Sharp, 1997), ce qui en fait l'animal terrestre le plus rapide. Toutefois, malgré sa technique de chasse particulière, il est généraliste dans son choix d'habitat. En effet, il vit aussi bien dans le désert que dans des buissons épais ou encore dans des savanes herbeuses (Myers, 1975).

Le système social des guépards est très différent de celui des autres félins. Les guépards femelles tolèrent les autres femelles ; elles n'ont pas vraiment de territoire, mais plutôt de grands espaces vitaux qui se chevauchent (Caro, 1994). Elles vivent en promiscuité : de nombreuses paternités multiples au sein des portées ont d'ailleurs été rapportées, et aucun signe de fidélité aux mâles n'a été observé (Gottelli *et al.*, 2007). Les mâles sont souvent sociaux : ils forment des coalitions de deux ou trois individus, en général de frères, qui restent ensemble jusqu'à leur mort (Caro & Durant, 1991). Les mâles en groupes sont plus susceptibles que les mâles solitaires de prendre et de garder des territoires qu'ils défendent contre d'autres intrus mâles (Caro & Collins, 1987). Dans l'écosystème du Serengeti, dans le Nord de la Tanzanie, la superficie moyenne des territoires des mâles est de 50 km², alors que les femelles et les mâles sans territoires couvrent

chaque année une superficie de 800 km² (Caro, 1994). On ne connaît aucun autre mammifère qui possède un tel système social, où les mâles sont sociaux et occupent de petits territoires, et où les femelles sont solitaires et traversent annuellement plusieurs territoires de mâles (Gottelli *et al.*, 2007).

Dès l'âge de deux ans, et après une gestation de trois mois, les femelles peuvent mettre bas (Caro, 1994). Pendant les deux premiers mois de leur vie, les petits restent dans un terrier, alors que leur mère part à la chasse tous les matins pour ne revenir qu'à la tombée de la nuit (Laurenson, 1993). La mortalité chez les petits guépards est parfois élevée : dans le Parc National du Serengeti, le taux de mortalité entre la naissance et le moment de l'indépendance est de 95% (Laurenson, 1994). Ces petits sont souvent tués par des lions ou des hyènes ; en effet, les mères ne peuvent défendre leurs petits contre ces prédateurs beaucoup plus grands qu'elles. Les jeunes peuvent également mourir à cause de l'exposition, d'un incendie ou d'abandon si leur mère ne trouve pas de nourriture. S'ils survivent, les petits resteront avec leur mère jusqu'à l'âge de 18 mois, ensuite ils vagabonderont pendant 6 mois encore avec les autres membres de leur portée. Le record de longévité pour un guépard mâle est de 11 ans, et pour une femelle en liberté, il est de 14 ans. Une fois l'âge de 12 ans atteint, les femelles ne se reproduisent plus (Durant *et al.*, 2004, ; Chauvenet *et al.*, 2011). Des paramètres démographiques ne sont disponibles que pour un nombre limité de populations : la moyenne et la variance de naissances et survie ont été publiées à partir d'une étude à long terme réalisée dans le Parc National du Serengeti en Tanzanie (Durant *et al.*, 2004), tandis que les pourcentages moyens de naissances et de survie disponibles proviennent de grandes fermes d'élevage en Namibie (Marker *et al.*, 2003b).

Les guépards sont des animaux principalement diurnes, bien qu'il leur arrive de chasser la nuit, en particulier pendant la pleine lune (Caro, 1994 ; Cozzi *et al.*, 2012). Leur technique de chasse est la suivante : ils commencent par une traque furtive puis se lancent à la poursuite de leur proie. C'est parce que leur vitesse et leur capacité d'accélération sont incomparables qu'ils ont autant de succès à la chasse, et ce, même s'ils entament la poursuite à des distances beaucoup plus grandes que des félins plus gros, tels que le lion ou le léopard (*Panthera pardus*). Leurs proies sont très variées et dépendent de l'habitat et de la situation géographique, bien que des animaux de 15-30 kg soit préférés, comme la gazelle de Thomson (*Gazella thomsonii*) ou la gazelle dorcas (*Gazella dorcas*).

A l'instar des lycaons, et contrairement à la plupart des autres grands carnivores, les guépards semblent éviter les aires à forte densité de proies, probablement en raison de la présence d'autres grands carnivores dans ces aires (Durant, 1998, 2000). Il est prouvé que les lions sont en grande partie responsables du taux élevé de mortalité chez les petits guépards dans le Parc National du Serengeti (Laurenson, 1994), et qu'ils peuvent aussi tuer des adultes, alors que les hyènes tuent les petits, mais volent les proies aux adultes.

Historiquement, le guépard était très répandu en Afrique et en Asie, jusqu'en Inde. Cependant, aujourd'hui, à l'exception d'une petite population en Iran, il a disparu d'Asie, et quelques populations seulement restent en Afrique du Nord et en

Afrique de l'Ouest. Ainsi, la plupart des guépards se trouvent aujourd'hui en Afrique subsaharienne. La première évaluation sur le statut des guépards a été réalisée au début des années 1970 (Myers, 1975) ; plus tard, au cours des années 1980, d'autres études ont été menées dans des pays spécifiques (Gros, 1996, 1998, 2002; Gros & Rejmanek, 1999), et un résumé du statut global de l'espèce a été effectué en 1998 (Marker, 1998). Toutefois, des données précises sur le statut et la densité de cette espèce sont très difficiles à collecter. En effet, c'est un animal timide et qui se montre rarement. De plus, les schémas de distribution des guépards montrent qu'ils se regroupent dans des aires qui deviennent temporairement des habitats favorables (en raison de l'absence de compétiteurs et de la disponibilité des proies), ce qui rend encore plus problématique l'estimation de leur nombre (Durant *et al.*, 2007 ; Durant *et al.*, 2010).

Comme les lycaons, et probablement en raison de leurs tendances similaires à éviter les plus grands prédateurs, les guépards vivent en groupes de faible densité qui, vont de 0,3 à 3 individus adultes/100 km² (Burney, 1980 ; Gros, 1996 ; Marker, 2002 ; Mills & Biggs, 1993 ; Morsbach, 1986 ; Purchase, 1998 ; Belbachir *et al.* non publié). Même si des estimations plus élevées ont été enregistrées dans certaines zones, il est probable qu'elles ne reflètent pas la densité réelle ; soit les populations vivent en zones clôturées ou intensément gérées soit les individus peuvent errer en dehors de l'aire qui est évaluée (élément qui souligne un problème général dans l'estimation des population de guépards (voir Bashir *et al.*, 2004).

Les données sur la superficie du domaine vital des guépards vont de 50 km² pour les mâles territoriaux du Parc National du Serengeti (Caro, 1994) à plus de 1000 km² en Namibie (Marker *et al.*, 2008). De même que pour le lycaon, le domaine vital du guépard est beaucoup plus vaste que ce que ses besoins énergétiques ne pourraient le laisser penser (Figure 2.1). Etant donné que leur aire de répartition couvre des zones très vastes, les guépards peuvent également être très dispersés. Selon certaines données, ils peuvent parcourir bien plus de 100 km (données non publiées de Durant), il est donc difficile de savoir si le fait de voir, à l'occasion, un guépard dans une aire signifie qu'il s'agit un membre d'une population résidente ou d'un individu de passage. Cependant, cette capacité à se disperser lui permet de recoloniser de nouvelles aires relativement facilement si, et quand, elles sont disponibles.

La taille de la population mondiale de guépards a été conjecturalement estimée à 14 000 individus (Myers, 1975) et a été établie à "moins de 15 000" (Marker, 2002). L'espèce est répertoriée comme "vulnérable" sur la liste rouge de l'UICN (IUCN, 2011). Même si les estimations ne semblent pas indiquer un déclin de la population, selon un consensus d'experts des guépards au niveau mondial, on assiste bien à une diminution de la population, soit parce que l'estimation de 1970 était inférieure à la réalité, soit parce que la dernière évaluation est une surestimation. Oui, l'aire de répartition du guépard s'est visiblement réduite par rapport à son aire de répartition historique (IUCN/SSC, 2007a ; IUCN/SSC, 2007b). Ces déclins ont en grande partie été attribués à la perte et au morcellement de son habitat (Marker *et al.*, 2003a; Marker *et al.* 2003b; Myers 1975). La disparition de

l'espèce de la quasi-totalité de son aire de répartition asiatique vient en partie de l'habitude qu'a l'aristocratie asiatique de capturer et d'utiliser les félins pour la chasse (Divyabhanusinh, 1995). Aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, le contrôle légal pratiqué en raison de conflits réels ou perçus avec le bétail ou le gibier joue également un rôle très important dans le déclin de l'espèce (Marker *et al.*, 2003a; Marker *et al.*, 2003b; Myers, 1975).

2.4 L'atelier régional pour l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale

L'atelier régional pour la planification de la conservation des guépards et des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale s'est déroulé du 30 janvier au 3 février 2012, à l'hôtel La Tapoa, dans la partie Nigérienne du Parc Régional du W. Il y avait 33 participants (Figure 2.2), dont des représentants gouvernementaux et des représentants d'ONG venus d'Algérie, du Bénin, du Burkina Faso, du Cameroun, de République Centrafricaine, du Tchad, d'Egypte, de Libye, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo, ainsi que des spécialistes internationaux de Belgique, du Gabon, d'Inde, de Namibie, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume- Uni, des Etats-Unis et du Zimbabwe. Les noms des délégués, les détails sur leur affiliation et leurs coordonnées sont repris à l'Annexe 1. Un imprévu de dernière minute a empêché la venue du participant guinéen.



Figure 2.2 Les délégués qui ont participé à l'atelier de planification de la conservation du lycaon et du guépard en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Cet évènement s'est tenu au cours des mois de janvier et de février 2012 au Parc Régional du W, au Niger (la liste complète des participants se trouve en Annexe 1).

L'atelier d'Afrique occidentale, centrale et septentrionale comprenait deux objectifs principaux : la collecte d'informations sur le statut et la répartition des lycaons et des guépards dans la région, et ce dans un format qui pourrait être utilisé pour étayer la planification de la conservation, et la préparation d'un plan régional stratégique pour la conservation de ces deux espèces. Ce plan régional

stratégique a été conçu de manière à créer un modèle qui pourrait être utilisé, presque tel quel, afin de mettre au point des stratégies nationales pour la conservation de ces espèces dans cette vaste région.

Les chapitres 3 et 4 de ce rapport détaillent le statut et la répartition du guépard et du lycaon, respectivement, en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Les menaces planant sur ces deux espèces sont décrites au chapitre 5. Le chapitre 6 traite de la stratégie de conservation élaborée pour la région par les participants de l'atelier. L'agenda de l'atelier est présenté en Annexe 2, les méthodes utilisées pour la récolte des données sont exposées en Annexe 3, et le tableau du plan stratégique est fourni en Annexe 4.

– CHAPITRE 3 –

AIRE DE DISTRIBUTION ET STATUT DU GUEPARD AN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

3.1 Aire de répartition historique

Historiquement, l'aire de distribution des guépards s'étendait sur toute l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale, à l'exception des côtes maritimes de l'Afrique du Nord et des forêts de basse altitude de l'ouest et du centre de la région. Le guépard étant une espèce généraliste, il est capable de survivre dans de nombreuses conditions environnementales, du désert du Sahara à la végétation dense, tant que ses proies sont disponibles. A l'époque où les activités humaines n'avaient pas encore modifié une grande partie de leur habitat naturel, les guépards occupaient probablement la quasi-totalité de la région.

La carte de la distribution historique du guépard présentée ici a été créée par les participants à l'atelier pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale à partir d'une carte préexistante (Myers, 1975 ; Figure 3.1). Le rôle des participants fut de modifier la répartition historique publiée précédemment, en utilisant des données récentes et historiques, ainsi que les connaissances les plus à jour sur l'habitat préférentiel du guépard (Figure 3.1). Les sites où il n'y avait pas d'information sur la présence de l'espèce dans le passé sont considérés comme étant en dehors de leur aire de répartition historique.

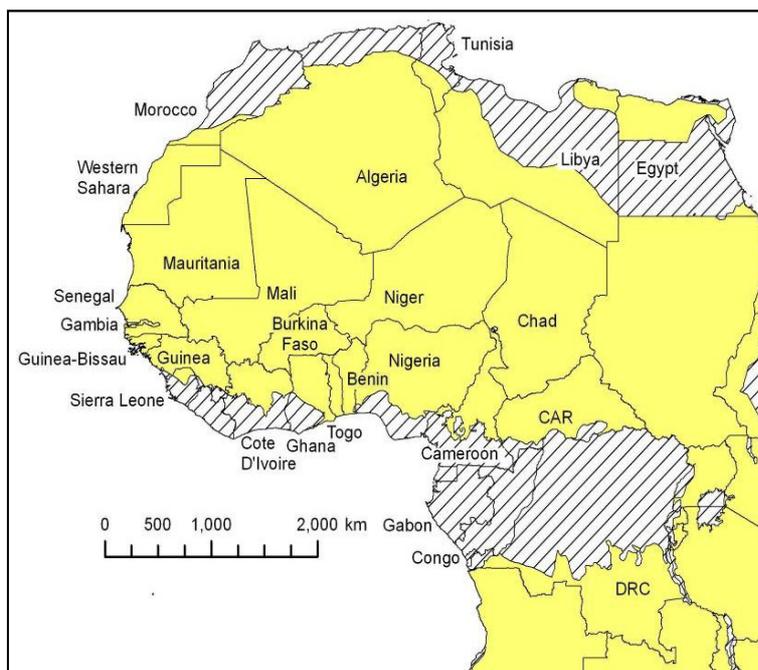


Figure 3.1 Distribution historique des guépards, délimitée pendant l'atelier 2012. Les rayures indiquent les zones en dehors de la répartition historique de l'espèce.

3.2 Aire de répartition actuelle

3.2.1 Les données sur les points d'observation

Pour cartographier l'aire de répartition actuelle des guépards, il a fallu tout d'abord rassembler toutes les données de localisations où l'espèce a été observée et confirmée présente ces 10 dernières années. Il ne s'agit pas exclusivement d'observation d'animaux vivants. La répartition de ces observations est présentée sur la Figure 3.2. Ces données sont susceptibles d'être biaisées en termes d'effort de récolte ainsi que pour leur communication. Par exemple, l'absence d'observation peut signifier deux choses : soit qu'il n'y a pas de guépards présents dans l'habitat, soit que les guépards sont présents mais leur présence n'a jamais été enregistrée. Néanmoins, de nombreuses études sur les antilopes dans le Sahara par le Fonds de Conservation du Sahara durant ces dix dernières années ont rarement trouvé de preuves de la présence des guépards dans la région.

De plus, une observation de guépards dans un habitat confirme que l'espèce a été présente dans cet habitat, mais n'indique pas s'il s'agissait d'une population résidente établie ou bien d'individus qui ne faisaient que passer. Si plusieurs observations se trouvent au même endroit, cela a tendance à indiquer que la population était établie dans l'habitat. Bien que les données sur les observations de guépards soient potentiellement biaisées, leur distribution (Figure 3.2) indique que l'aire de répartition de l'espèce estimée en 2012 est grandement réduite par rapport à ce qu'elle était historiquement.

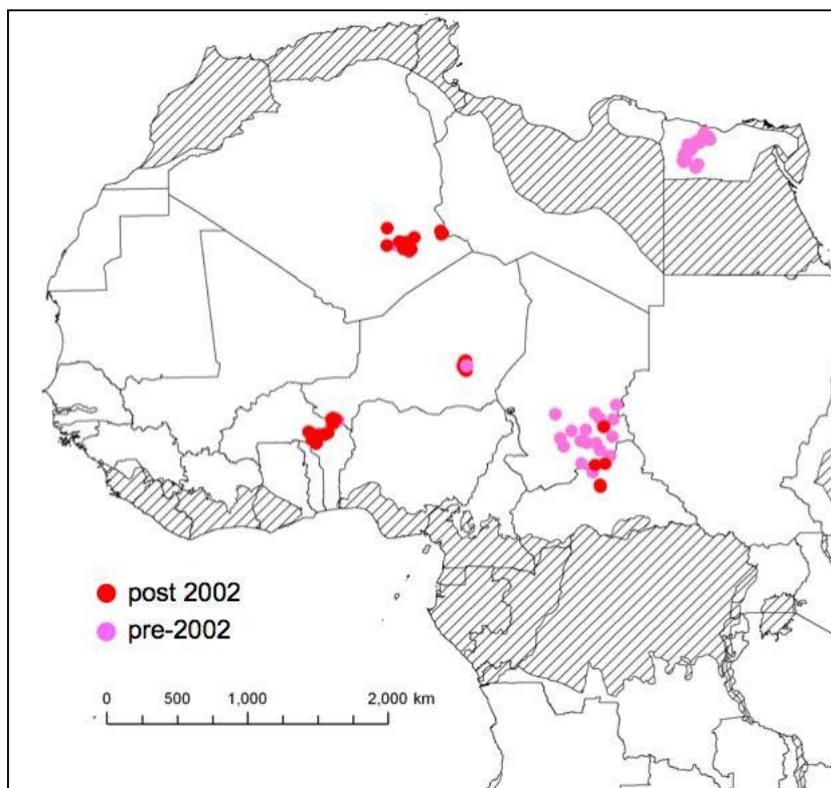


Figure 3.2 Distribution des observations de guépards confirmées ces 10 dernières années et avant 2002.

3.2.2 Catégories décrivant l'aire de répartition actuelle des guépards

Puisque l'aire de répartition actuelle des Guépards n'est pas connue précisément pour la région, six catégories décrivant le niveau de connaissance de cette aire ont été créées dans le but de produire une carte de la distribution de l'espèce en 2012 (Figure 3.3). Ces catégories sont plus ou moins identiques à celles utilisées pour le Lycaon (voir Chapitre 4). Plus de détails sur la définition de ces catégories peuvent être trouvés dans l'Annexe 3.

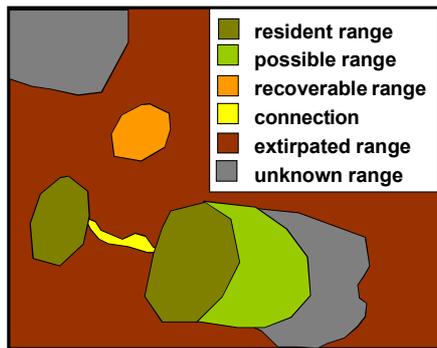


Figure 3.3 Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition

(1) Aire de résidence (resident range): aire où les guépards résident actuellement.
(2) Aire potentielle (possible range): aire où les guépards sont peut-être résidents aujourd'hui mais où leur présence n'a pas été confirmée au cours des dix dernières années.

- (3) Aire connective (connection): aire où les guépards ne sont pas forcément résidents mais qui est utilisée par les animaux quand ils se déplacent entre deux territoires habitables, ou bien vers de nouveaux territoires à coloniser. Ces habitats connectifs peuvent être soit des corridors d'habitat ininterrompus soit des patches d'habitat isolés représentant une étape entre deux habitats adéquats.
- (4) Aire inconnue (unknown range): aire où le statut de l'espèce est inconnu et ne peut être déterminé à partir des connaissances sur le statut local de l'habitat ou des proies.

Aire d'extirpation: aire d'où l'espèce a été extirpée. Cette catégorie peut être divisée en deux:

- (5) Aire non-réhabilitable (extirpated range) : aire où l'habitat a été lourdement modifié (ex. par l'agriculture ou l'urbanisation) ou fragmenté de telle manière que les animaux ne pourraient pas y résider dans un futur proche.
- (6) Aire réhabilitable (recoverable range): aire où l'habitat est suffisamment large et contient assez de proies pour que les guépards puissent y survivre d'ici les 10 prochaines années si des actions de conservation adéquates sont menées.

3.2.3 Aire de répartition actuelle des guépards par rapport aux six catégories

La Figure 3.4 présente l'aire de répartition des guépards selon les six catégories, à partir des données disponibles en 2012 ; le tableau 3.1 présente les mêmes données de manière quantitative.

L'aire de répartition actuelle des guépards est beaucoup plus petite aujourd'hui qu'elle ne l'était historiquement. L'aire de résidence de l'espèce ne représente maintenant plus que 9 % de leur répartition historique. Bien que l'espèce vive encore, ou pourrait potentiellement être réhabilitée, dans d'autres endroits, elle est considérée aujourd'hui comme éteinte dans 57 % de son aire de répartition historique. Malgré tout, il est possible que les guépards soient présents dans 8 % supplémentaires de leur aire historique. L'Algérie, le Niger et la Libye possèdent tous de larges étendues d'aire potentielle pour l'espèce. Dans cet habitat, un recensement de l'espèce est donc impératif. Même si toutes les aires possibles sont identifiées comme des aires de résidence après ce recensement, l'espèce aura néanmoins perdu en tout 80 % de son habitat historique.

Il n'y avait pas de données pour presque un quart de l'aire historique de l'espèce. Même si une petite proportion de cette aire inconnue abrite encore des guépards, le statut de l'espèce pourrait être plus encourageant que ce que les données disponibles sur les aires de résidence ne le laissent présager. La grande partie de cette aire inconnue se trouve en Libye, au nord du Niger, au Tchad et en République Centrafricaine ; ce sont des pays qui ont tous souffert d'instabilité politique ces dernières années. L'habitat au Tchad et en République centrafricaine est presque entièrement constitué d'aires inconnues. D'autres endroits comme le sud du Maroc, le nord-ouest du Sahara, le sud du Burkina Faso et l'ouest de l'Égypte contiennent aussi énormément d'aires inconnues. Toutes ces aires sont des cibles majeures pour le recensement des guépards.

Les participants se sont mis d'accord sur le fait que les guépards ont été extirpés de 59 % de leur aire de répartition historique. Ce score est probablement une sous-estimation pour les mêmes raisons que celles qui s'appliquent à l'aire de résidence : il est très probable qu'une grande partie de l'aire inconnue et de l'aire potentielle ne contiennent plus de guépards. De plus, seulement 1,6 % de l'aire historique de l'espèce est considérée réhabilitable, c'est-à-dire capable d'abriter une population de guépards dans le futur. Cela suggère qu'à partir du moment où un habitat devient inhabitable par l'espèce, il l'est probablement de manière définitive. Néanmoins, des aires réhabilitables clés ont été identifiées au Sénégal, au Cameroun, au Bénin, au Tchad, en République Centrafricaine et en Égypte.

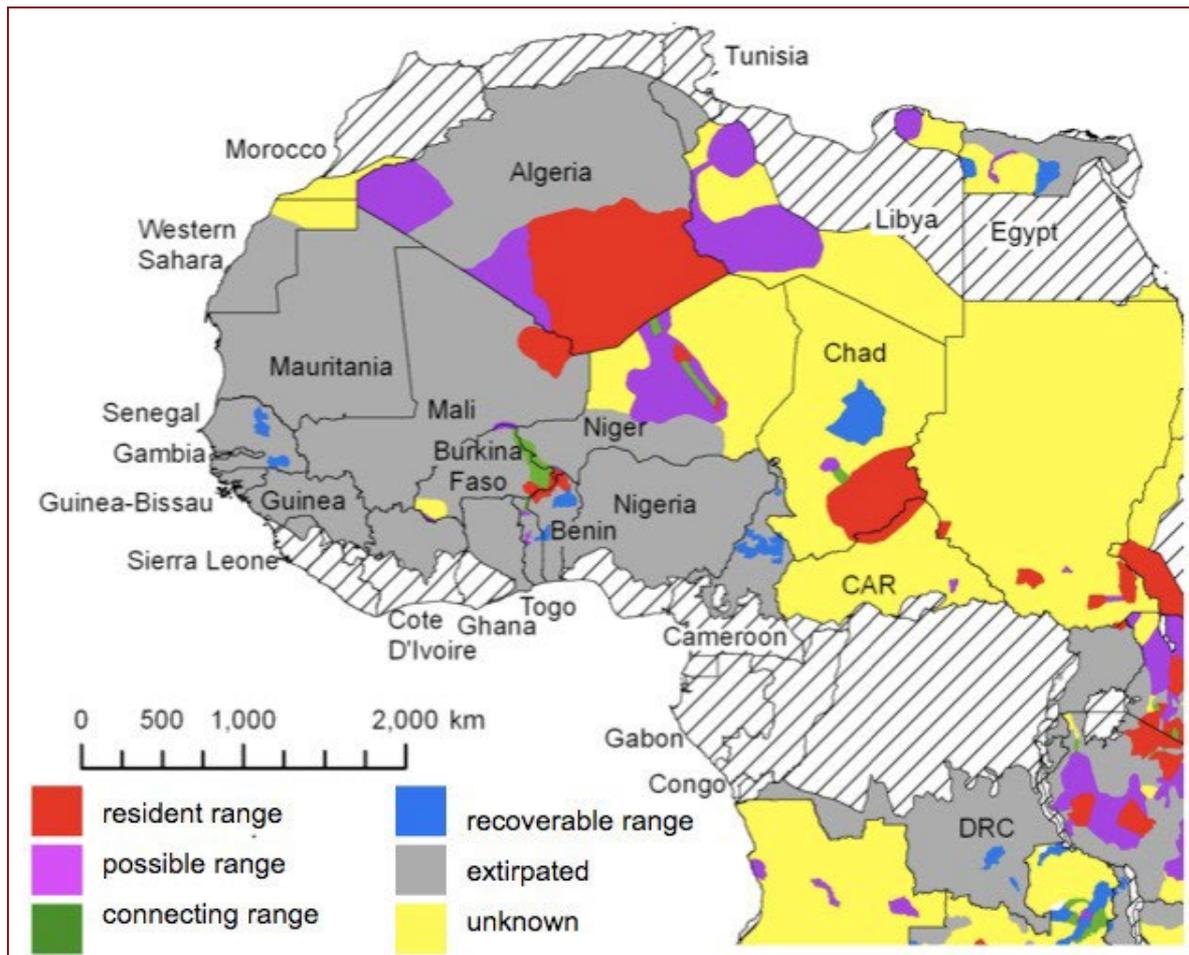


Figure 3.4 Carte représentant la distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale estimée par les participants à l'atelier en 2012. Les rayures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des guépards.

Bien qu'il existe de grandes zones où le statut du guépard est inconnu, les données obtenues des pays ayant des informations relativement complètes (Mali, Algérie, Nigeria, Burkina Faso) suggèrent qu'une contraction marquée de la répartition géographique s'est produite chez cette espèce. Il est très probable de découvrir qu'il en est de même pour les pays qui ont beaucoup d'aires inconnues, une fois que plus de données seront collectées.

Tableau 3.1 Distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale d'après les participants à l'atelier en 2012. Les pourcentages sont calculés en divisant l'aire totale présumée dans chaque catégorie par le total de l'aire de répartition historique des guépards.

Pays	Aire historique km ²	Aire (km ²) et % de l'aire historique dans chaque catégorie											
		Résidence		Possible		Non-réhabilitable		Réhabilitable		Connective		Inconnue	
		km ²	%	km ²	km ²	km ²	km ²	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Pays représentés à l'atelier													
Algérie	2 379 773	740 356	31.1%	311 281	13.1%	1 328 135	55.8%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Bénin	103 415	11 828	11.4%	0	0.0%	75 347	72.9%	16 239	15.7%	0	0.0%	0	0.0%
Burkina Faso	251 170	8 571	3.4%	3 944	1.6%	199 894	79.6%	0	0.0%	21 500	8.6%	17 262	6.9%
Cameroun	205 333	0	0.0%	0	0.0%	176 034	85.7%	29 299	14.3%	0	0.0%	0	0.0%
Rep. Centrafricaine	492 034	30 562	6.2%	3 121	0.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	458 351	93.2%
Tchad	1 206 034	186 080	15.4%	7 420	0.6%	0	0.0%	79 401	6.6%	5 761	0.5%	927 372	76.9%
Egypte	324 543	0	0.0%	7 606	2.3%	159 086	49.0%	32 791	10.1%	0	0.0%	125 061	38.5%
Libye	999 156	0	0.0%	380 738	38.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	618 418	61.9%
Mali	1 214 767	62 841	5.2%	2 513	0.2%	1 149 413	94.6%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Niger	1 148 443	13 507	1.2%	200 890	17.5%	281 277	24.5%	684	0.1%	27 255	2.4%	624 830	54.4%
Nigeria	700 206	0	0.0%	0	0.0%	700 206	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Sénégal	184 051	0	0.0%	0	0.0%	165 325	89.8%	18 726	10.2%	0	0.0%	0	0.0%
Togo	50 995	0	0.0%	3 007	5.9%	45 279	88.8%	1 355	2.7%	1 354	2.7%	0	0.0%
<i>Sous-total</i>	<i>9 259 920</i>	<i>1 053 746</i>	<i>11.4%</i>	<i>920 520</i>	<i>9.9%</i>	<i>4 279 996</i>	<i>46.2%</i>	<i>178 496</i>	<i>1.9%</i>	<i>55 870</i>	<i>0.6%</i>	<i>2 771 294</i>	<i>29.9%</i>
Pays non-représentés à l'atelier													
Cote d'Ivoire	155 028	0	0.0%	0	0.0%	155 028	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Rep. Dem. Congo	638 861	0	0.0%	0	0.0%	626 956	98.1%	11 905	1.9%	0	0.0%	0	0.0%
Gambie	10 023	0	0.0%	0	0.0%	10 023	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Ghana	143 800	0	0.0%	0	0.0%	143 800	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Guinée	201 635	0	0.0%	0	0.0%	201 635	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Guinée-Bissau	29 476	0	0.0%	0	0.0%	29 476	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Mauritanie	1 045 598	0	0.0%	0	0.0%	1 045 598	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Maroc	66 260	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	66 260	100.0%
Sierra Leone	16 733	0	0.0%	0	0.0%	16 733	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Tunisie	76 142	0	0.0%	0	0.0%	76 142	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Ouest Sahara	288 861	0	0.0%	0	0.0%	203 831	70.6%	0	0.0%	0	0.0%	85 030	29.4%
<i>Sous-total</i>	<i>2 672 419</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>2 509 223</i>	<i>93.9%</i>	<i>11 905</i>	<i>0.4%</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>151 290</i>	<i>5.7%</i>
Grand total	11 932 339	1 053 746	8.8%	920 520	7.7%	6 789 219	56.9%	190 401	1.6%	55 870	0.5%	2 922 584	24.5%

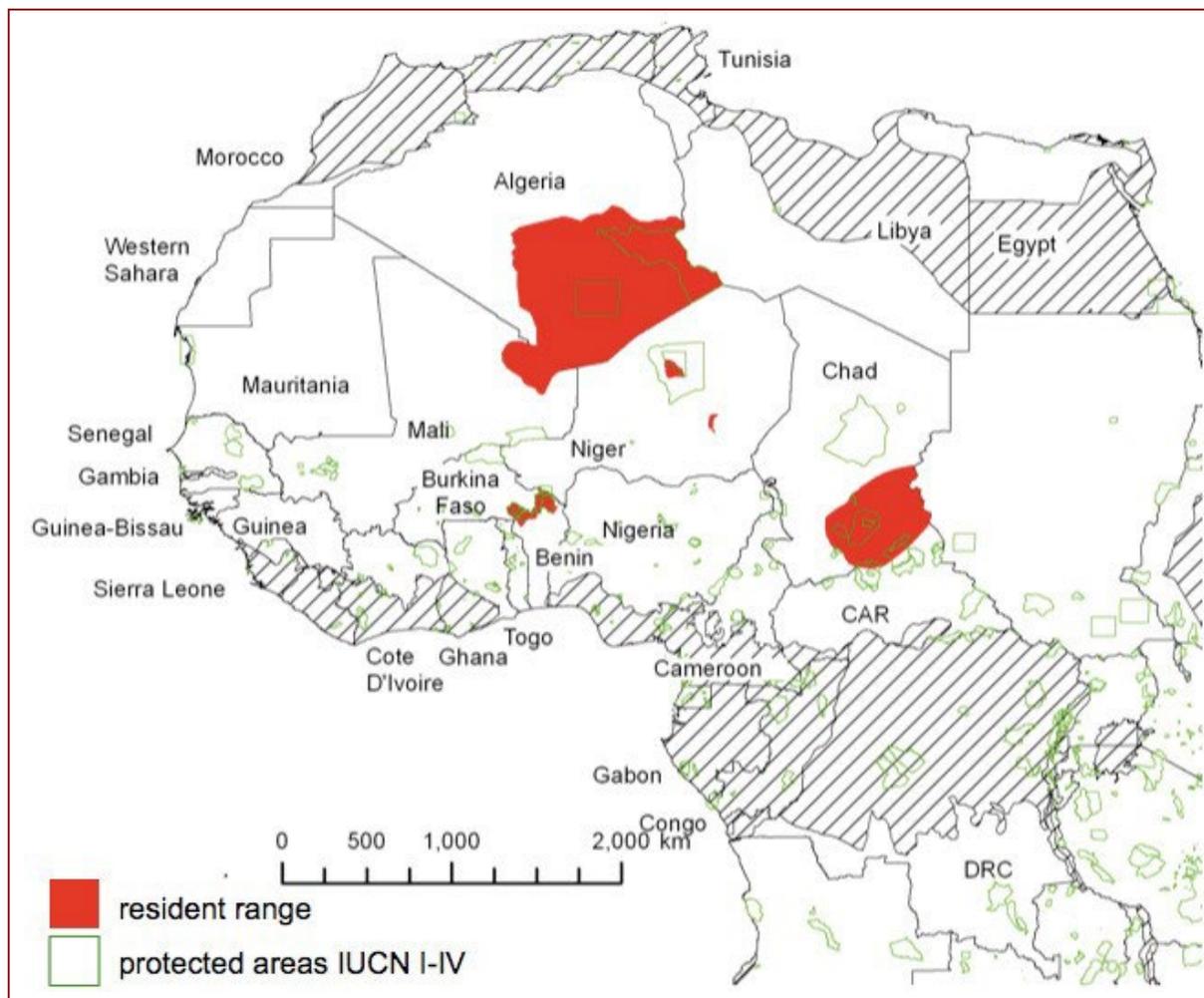


Figure 3.5 Aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale comme estimée par les participants à l'atelier en 2012.

Un pourcentage faible mais d'importance de l'aire historique des guépards (0,5 % ou 55 870 km²) est potentiellement significatif pour leur conservation car il connecte des aires de résidence à des aires possibles. Des aires connectives ont été identifiées au Niger, au Tchad et autour du Parc du W. Cela reflète peut-être une connaissance plus poussée de ces habitats et ne signifie en aucun cas que d'autres aires connectives ne sont pas importantes. Bien que l'aire connective soit petite, son importance reste énorme, car elle peut aider l'aire de répartition actuelle des populations de guépards à ne pas se fragmenter plus qu'elle ne l'est, et les populations à ne pas devenir génétiquement isolées. L'aire connective, par définition (section 3.3) ne contient pas de populations résidentes et, de ce fait, est probablement très vulnérable à la dégradation.

Le Tableau 3.2 présente en détail l'aire de résidence identifiée par les participants ; ces aires sont aussi représentées sur la carte en Figure 3.5. Les estimations de taille de population présentées dans le Tableau 3.2 doivent être interprétées avec beaucoup de prudence car elles dérivent de données incomplètes. Néanmoins, elles représentent au mieux les informations disponibles. Elles

suggèrent qu'il y aurait environ 446 guépards survivants dans cette région. Les deux grandes zones identifiées comme contenant le plus d'aires de résidence sont les Adrar des Ifoghas/Ahaggar/Ajjer/Mali ainsi que la zone Tchad/République Centrafricaine. Sachant que la densité maximale des guépards est de 1/1 000 km² dans la région, bien qu'elles soient larges, ces zones ne peuvent sûrement abriter que des populations petites mais viables. De plus, quelques guépards peuvent aussi être trouvés dans le complexe du W, les réserves naturelles de l'Air et du Ténéré et le Massif du Termit. Pour l'instant, nous ne savons pas si tous ces individus font partie de la sous-espèce *A. j. hecki*, qui est actuellement classifiée comme espèce En Danger Critique d'Extinction sur la liste rouge de l'UICN (Belbachir, 2008). Les résultats d'une analyse génétique pourraient révéler que la population de l'Algérie/Mali est peut-être la seule population de cette sous-espèce encore viable. La viabilité des autres populations reste dépendante du maintien de connectivité entre les populations. En particulier, les populations de guépards des régions des Massifs de l'Air et du Termit ne sont probablement pas assez grandes être viables. Il est impératif de faire un recensement pour mieux comprendre l'étendue de l'aire de répartition des guépards ainsi que le potentiel pour la connectivité entre les populations. De plus, l'établissement de l'identité génétique de ces populations menacées paraît urgent.

Tableau 3.2 Distribution des aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale identifiée par les participants à l'atelier 2012. Le nombre de guépards est calculé en utilisant plusieurs méthodes. Ces estimations ont une très large marge d'erreurs. Les aires protégées sont celles des catégories I-IV de l'UICN.

Nom	Pays	Trans - frontalier?	Aire (km ²)		Estimation taille de population (adultes)	
			Totale	Protégée	Total e	Protégée
Adrar des Ifoghas/ Ahaggar/Ajjer & Mali	Algérie/Mali	Oui	803 202	153 464	201*	38‡
Complexe du W	Bénin/Burkina Faso/Niger	Oui	23 157	23 104	23†	23‡
	Tchad/Rep. centrafricaine	Oui	216 643	42 772	217†	43‡
Air et Ténéré	Niger	possible	8 052	5 059	4*	3‡
Massif de Termit	Niger	possible	2 693	0	1-2*	0
Grand total :			1 053 746	224 399	446	107

*Les tailles de population dans les habitats désertiques ont été estimées à partir de la taille du polygone en utilisant une densité moyenne de 0,25 adultes par 1 000 km², ce qui correspond à la moitié de la densité trouvée dans la région de Tin-haggen (Belbachir *et al.* en révision) ; †Les tailles de population dans les habitats de savane ont été estimées à partir de la taille du polygone en utilisant une densité moyenne d'1 adulte par 1 000 km² ; ‡ L'estimation de la taille des populations protégées a été faite en multipliant la taille de population total par la proportion de l'habitat qui se trouve dans des aires protégées.

3.2.4 Répartition dans les aires protégées

Comme illustré dans la Figure 3.5, une partie comparativement petite de l'aire de répartition connue des guépards se trouve dans des aires protégées de catégorie I-IV de l'UICN (Tableau 3.3). En tout, approximativement 21 % de l'aire de résidence se trouvent dans des zones protégées alors que 79 % se trouvent en dehors. La protection des populations de guépards dans ces aires protégées n'est néanmoins pas garantie et la majeure partie du reste de l'habitat de l'espèce est soumise à des pressions intenses.

Une plus grande partie (96 %) de l'aire potentielle des guépards se trouve en dehors des aires protégées désignées par les gouvernements. C'est aussi vrai pour la plupart des aires connectives (87 %), démontrant que le futur de ces habitats importants est loin d'être garanti. Par contre, une grande partie de l'aire réhabilitable pour le guépard (59 %) se trouve dans des zones protégées, probablement parce que ces zones offrent des grandes aires d'habitat intact.

Tableau 3.3 Taille de chaque catégorie d'habitat connu ou suspecté d'être important pour le guépard dans des aires protégées de catégories I-IV (UICN). Les pourcentages correspondent aux aires de chaque catégorie se trouvant dans des aires protégées, divisées par le total de l'aire dans chaque catégorie (à partir du Tableau 3.1).

Pays	Aire et % de chaque catégorie se trouvant dans des aires protégées							
	Résidence		Possible		Réhabilitable		Connective	
	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Pays représentés à atelier								
Algérie	153 464	20.7%	0	0.0%	0	–	0	0.0%
Bénin	7 908	66.9%	0	–	0	0.0%	0	0.0%
Burkina Faso	8 527	99.5%	2 275	57.7%	0	–	2 342	10.9%
Cameroun	0	–	0	–	7 579	25.9%	0	–
Rép. Centrafricaine	12 865	42.1%	0	0.0%	0	–	0	–
Tchad	29 907	16.1%	0	0.0%	78 727	99.2%	0	0.0%
Egypte	0	–	0	0.0%	0	0.0%	0	–
Libye	0	–	0	0.0%	0	0.0%	0	–
Mali	0	0.0%	0	0.0%	0	–	0	0.0%
Niger	11 728	86.8%	29 540	14.7%	631	92.2%	4 688	17.2%
Nigeria	0	–	0	–	0	–	0	–
Sénégal	0	–	0	–	18 683	99.8%	0	–
Togo	0	–	3 007	100%	285	21.0%	0	0.0%
<i>Sous-total</i>	<i>224 399</i>	<i>21.3%</i>	<i>34 821</i>	<i>3.8%</i>	<i>105 904</i>	<i>59.3%</i>	<i>7 030</i>	<i>12.6%</i>
Pays non-représentés à l'atelier								
Rép. Dem. Congo	0	–	0	–	11 905	100%	0	–
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>–</i>	<i>0</i>	<i>–</i>	<i>11 905</i>	<i>100%</i>	<i>0</i>	<i>–</i>
Grand total	224 399	21.3%	34 821	3.8%	117 810	61.9%	7 030	12.6%

3.2.5 Aire de répartition transfrontalière

Comme illustré dans la Figure 3.5, plusieurs populations résidentes de guépards sont connues ou suspectées d'être transfrontalières, soit par ce que leur aire de résidence couvre plusieurs pays, soit par ce que leur aire de résidence et l'aire potentielle sont adjacentes mais dans des pays différents. Les 5 populations résidentes listées dans le Tableau 3.2 sont toutes connues ou fortement suspectées d'être transfrontalières. Ces populations couvrent les frontières entre l'Algérie, le Mali et le Niger / le Niger, le Bénin, le Togo et le Burkina Faso / le Tchad et la République Centrafricaine. L'abondance de populations transfrontalières démontre l'importance d'une stratégie de conservation régionale.

3.2.6 Aire de répartition à travers les écorégions

Si l'on veut conserver des populations de guépards écologiquement représentatives, des efforts doivent être faits pour que le plus d'habitats divers possibles soient préservés. L'aire de répartition des guépards (aire de résidence, potentielle ou connective) a de ce fait été cartographiée par rapport aux écorégions identifiées par le World Wide Fund for Nature (WWF ; Olson *et al.*, 2001). Le nombre

d'aires de résidence et potentielles qui se trouvent partiellement ou entièrement dans chaque écorégion a été estimé à partir des données sur l'aire de répartition des guépards (Tableau 3.4). Pour prendre en compte le manque de précision dans l'estimation des frontières des écorégions et des polygones d'aire de répartition du guépard, ainsi que pour faciliter l'interprétation des résultats à une échelle qui est appropriée pour les guépards, cette analyse exclut toute partie de polygone < 1000 km². Les données présentées dans le Tableau 3.4 sont potentiellement intéressantes pour cibler les activités de conservation. Cette analyse montre que l'écorégion du désert du Sahara contient la plus grande étendue d'aire de résidence ininterrompue (510 623 km² ou 48 % de l'aire de résidence totale). Bien que l'aire soit très large, le nombre de guépards y vivant est probablement bas à cause d'une faible productivité et une très forte dispersion des proies. De plus, quatre écorégions - la savane de l'est du Soudan, la savane d'acacias sahélienne, la steppe du sud du Sahara, et les forêts montagneuses xériques de l'ouest du Sahara - contiennent chacune plus de 20 000 km² de l'aire de résidence des guépards. Les écorégions restantes contenant l'aire de résidence, les halophytes Sahariens, ne couvrent que 2 700 km².

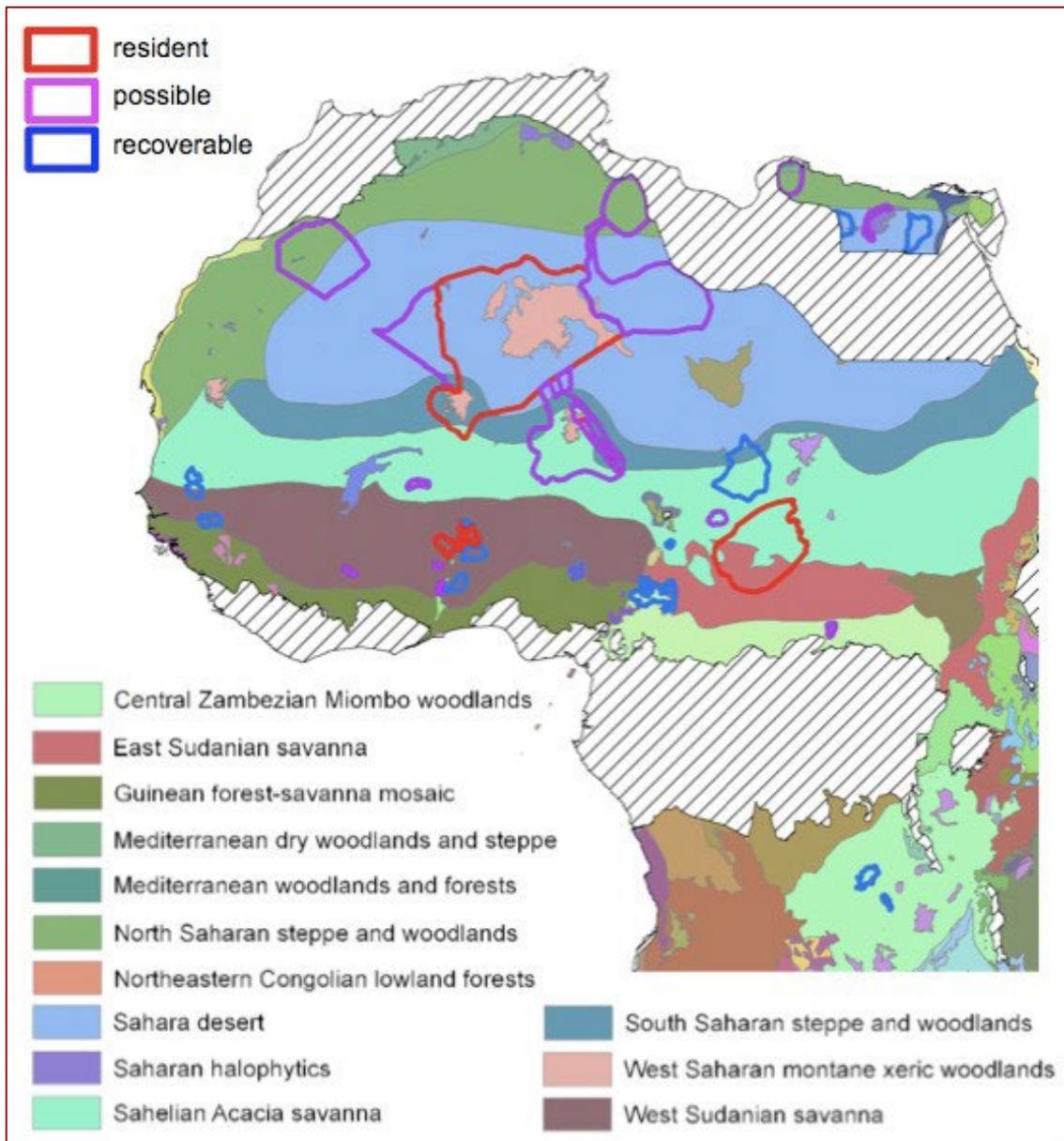


Figure 3.6 Aires de répartition des guépards par rapport aux écorégions WWF. Pour simplifier, la légende ne présente que les écorégions qui recoupent l'aire de répartition de l'espèce. Les hachures indiquent des zones qui se trouvent en dehors de l'aire de répartition historique des guépards.

Le nombre total de polygones représentant l'aire de résidence, estimé à 5, est extrêmement faible pour la région. Il est aussi important de noter que trois écorégions, la savane à l'est du Soudan, le désert et les halophytes du Sahara, ne sont représentées que dans un seul polygone. Deux écorégions, la forêt montagneuse xérique à l'ouest du Sahara et la savane à l'ouest du Soudan, ne sont présentes que dans deux polygones d'aire de résidence (Tableau 3.5). En revanche, trois écorégions, les forêts de miombo zambézien central, la savane à l'est du Soudan et la mosaïque forêt-savane du nord du Congo, sont aussi représentées dans 1 à 5 polygones d'aire de résidence en Afrique orientale et/ou australe (IUCN/SSC 2007a ; IUCN/SSC 2007b).

La représentation de l'aire potentielle des guépards à travers les écorégions ressemble fortement à celle de l'aire de résidence, avec les écorégions les plus représentées dans l'aire de résidence étant aussi les plus présentes dans l'aire potentielle. En revanche, il y a quatre écorégions présentes dans l'aire potentielle du guépard qui ne sont pas représentées dans leur aire de résidence. Ce sont :

1. La forêt sèche méditerranéenne et les steppes qui abritent deux polygones d'aire potentielle dans Al-Hamada Al-Hamra, le Fezzan et l'Altimim en Libye. En revanche, l'aire potentielle dans cette écorégion ne couvre que 7500 km².
2. Les savanes arborées et les forêts méditerranéennes pourraient aider à conserver une petite population dans la région de l'Altimim en Libye.
3. Les steppes et les forêts au nord du Sahara couvrent l'étendue la plus large d'aire potentielle, avec plus de 200 000 km² avec trois polygones. Ces aires se trouvent à l'ouest de l'Algérie, dans Al-Hamada Al-Hamra, le Fezzan et l'Altimim en Lybie.
4. La mosaïque forêt-savane de la région de Diefoula au Burkina Faso est potentiellement trop petite pour soutenir une population de guépards viable, mais est représentée par un seul polygone d'aire de résidence au sud en Afrique de l'Est (IUCN/SSC 2007a).

Les populations dans ces écorégions doivent être considérées comme une priorité en termes de recensement car elles pourraient contenir des populations qui vivent dans des écosystèmes rares.

Les aires réhabilitables les plus grandes ont été identifiées dans le désert du Sahara (35 000 km², 3 polygones) ; la savane d'acacias Sahélienne (69 000 km², 3 polygones) ; la savane à l'ouest du Soudan (27 500 km², 4 polygones), qui est aussi bien représentée dans l'aire de résidence (Tableau 3.4). Une partie substantielle de la mosaïque forêt-savane du nord du Congo, des forêts de miombo Zambézien central, et les steppes et les forêts au sud du Sahara a été identifiée comme aire réhabilitable. La première écorégion est peu représentée dans les aires de résidence et potentielles du guépard en Afrique (Tableau 3.5).

Tableau 3.4 Aires de répartition des guépards par rapport aux écorégions WWF en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Les données représentent le nombre de polygones de chaque catégorie ainsi que l'aire totale dans chaque écorégion. Les patches ≤ 1000 km² sont exclus.

Ecorégion	Aire de résidence		Aire potentielle		Aire réhabilitable	
	Nombre	aire (km ²)	Nombre	aire (km ²)	Nombre	aire (km ²)
Forêt de miombo Zambézien central	0	0	0	0	2	11 905
Savane à l'est du Soudan	1	89 044	0	0	1	7 953
Mosaïque forêt-savane de Guinée	0	0	0	0	1	1 428
Forêt sèche méditerranéenne et steppes	0	0	2	7 497	0	0
Bois et forêt méditerranéens	0	0	1	3 564	0	0
Forêt et steppes du nord du Sahara	0	0	3	215 439	0	0
Mosaïque forêt-savane du nord du Congo	0	0	1	3 121	1	19 271
Désert du Sahara	1	510 623	5	470 304	3	34 884
Halophytes Sahariens	1	2 726	1	3 393	0	0
Savane d'Acacias Sahéliens	3	136 833	3	136 605	3	69 026
Forêt et steppe du sud du Sahara	3	62 014	2	56 051	1	15 533
Forêt xérique montagneuse de l'ouest du Sahara	2	228 316	2	17 252	0	0
Savane de l'ouest du Soudan	2	23 158	3	4 067	4	27 548

Table 3.5 Polygones d'aire potentielle qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence (c'est-à-dire ≤2 aires de résidence en Afrique ≥1000 km²). Un recensement dans ces habitats pourrait permettre d'étendre les efforts pour la conservation des guépards dans le but de mieux intégrer les écorégions dans lesquelles le guépard était présent historiquement.

Ecorégion	Nom du polygone									
	Algérie		Burkina Faso	Rep. Centrafrique	Egypte	Libye	Libye	Niger	Togo	Togo
	SO Algérie	O Algérie	Diefoula	Unité 41 Zone de Chasse	Dépression du Qattara	Al-Hamada Fezzan	Altimim	Massif Aïr/Tadress	Fazao-Malfakassa	Kéran
Forêt sèche méditerranéenne et steppes Bois et forêt méditerranéens						X	X			
Forêt et steppes du nord du Sahara		X				X	X			
Mosaïque forêt-savane du nord du Congo				X						
Désert du Sahara	X	X			X	X		X		
Halophytes Sahariens					X					
Forêt xérique montagneuse de l'ouest du Sahara						X		X		
Savane de l'ouest du Soudan			X						X	X

Tableau 3.6 Polygones d'aire réhabilitable qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence (c'est-à-dire ≤2 aires de résidence en Afrique ≥1000 km²). Une réhabilitation réussie des populations de guépard dans ces aires pourrait conduire à une meilleure représentation des écorégions anciennement utilisées par les guépards.

Ecorégion	Nom du polygone								
	Bénin		Cameroun	Tchad	Egypte	Egypte	Sénégal	Sénégal	Togo
	Alibori/Trois Rivières		Benoué	Ouadi Rimé-Ouadi Achim	Frontière Libyenne	Ouest du Nil	Ferlo	Niokolo-Koba	Monts Koufe
Mosaïque forêt-savane de Guinée								X	
Mosaïque forêt-savane du nord du Congo			X						
Désert du Sahara				X	X	X			
Savane de l'ouest du Soudan	X						X	X	X

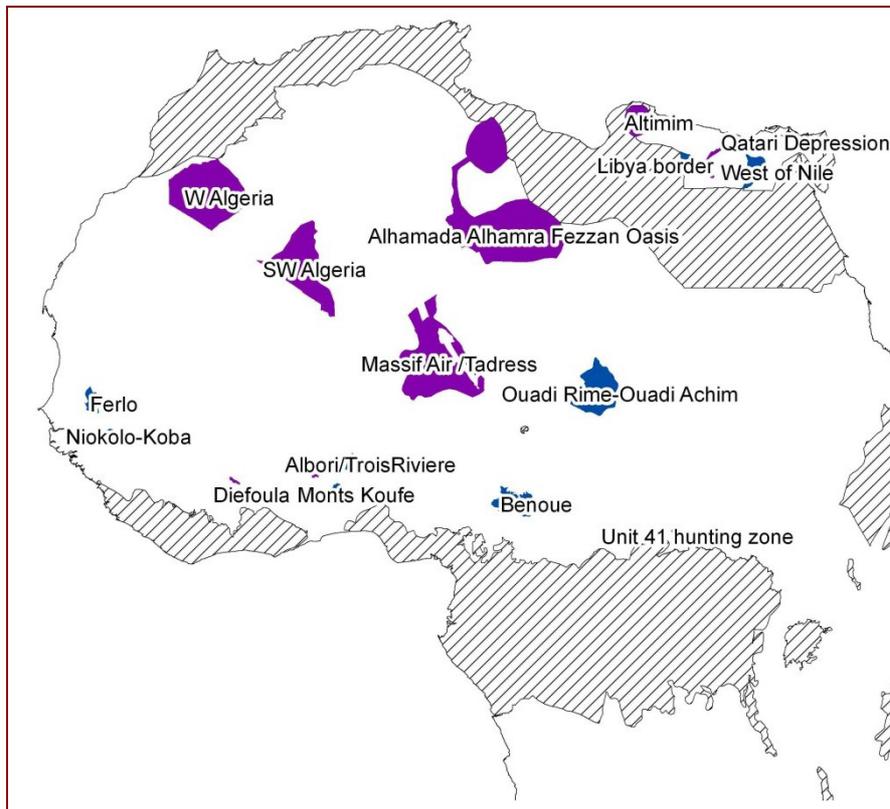


Figure 3.7 – Aires potentielles (en violet) et aires réhabilitables (en bleu) qui se trouvent dans des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence du guépard.

3.3 Conclusions

La distribution géographique des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale s'est drastiquement contractée au cours des 100-200 dernières années. Historiquement, leur aire de répartition couvrait 12 millions de km², mais aujourd'hui, en 2012, elle n'en couvre plus que 9 % tout en étant toujours capable d'abriter des populations résidentes de guépards. Seules 5 populations sont connues, et elles sont distribuées à travers sept des vingt-cinq pays de cette région. Deux de ces pays, l'Algérie et le Tchad, supportent la plus grande majorité des guépards de cette région, comprenant plus de 88 % de l'aire de résidence de l'espèce. De plus, presque 80% de l'aire de résidence des guépards sont en dehors des aires protégées. Toutes les populations sont susceptibles d'être transfrontalières, et, de ce fait, dépendent de la coopération internationale pour leur survie.

Néanmoins, il existe des lacunes dans les connaissances de la région qui pourraient signifier que des populations additionnelles subsistent. Une petite partie de la région (8 %) pourrait en effet contenir des populations résidentes, et un quart de l'aire historique des guépards reste complètement inconnu. Ces aires où la distribution et le statut des guépards sont inconnus doivent être prioritairement recensées puisqu'il est impossible de sauvegarder des populations de guépards non connues. Plusieurs aires potentielles et inconnues sont transfrontalières. Plusieurs d'entre elles pourraient servir de lien entre des populations résidentes. Elles sont alors nécessaires pour maintenir la connectivité entre ces populations. Une grande proportion de ces aires n'est pas protégée. Une grande partie de la Lybie, de la République Centrafricaine et du Tchad est classifiée comme aire

inconnue pour le guépard, en raison des troubles civils passée ou en cours ; elle représente une priorité pour le recensement.

Neuf aires ont été identifiées comme réhabilitables, représentant en tout 1,6% de l'aire historique du guépard. Deux de ces aires sont au Sénégal, deux au Bénin, deux en Egypte, une au Cameroun, une au Tchad et une en RDC. Une recherche plus approfondie devrait être faite pour déterminer si ces aires peuvent être restaurées. L'étendue disponible serait-elle assez large, avec assez d'habitats et de proies ? Est-ce que les communautés locales verraient cette restauration de manière positive ? Si seule la moitié de ces aires était considérée adéquate, le nombre de populations résidentes de guépards pourrait être doublé dans la région. La majorité de ces aires (62 %) sont protégées. En revanche, les guépards ont été extirpés de 57 % de leur aire de répartition historique, sans aucune possibilité de restauration, ce qui indiquerait que la dégradation est souvent irréversible. Une fois leur habitat disparu, il est très difficile de le rétablir. Cela montre l'importance de s'assurer que les efforts de conservation des guépards sont mis en place dès que possible, avant que plus d'habitat ne soit perdu ou fragmenté de manière définitive.

– CHAPITRE 4 –

AIRE DE DISTRIBUTION ET STATUT DU LYCAON EN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

4.1 Aire de répartition historique

Historiquement, les lycaons étaient plus ou moins présents dans toute la région d'Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Espèce généraliste, le lycaon est capable de survivre dans un large éventail de conditions environnementales, dès lors que des proies sont disponibles. Bien que la densité la plus élevée a été enregistrée en savane boisée (Creel *et al.*, 2002), des populations ont été observées dans des habitats aussi divers que les prairies courtes (Khume, 1965), les forêts montagneuses (Dutson *et al.*, 2005) et les habitat semi-désertiques (Fanshawe, 1997). Avant que l'activité humaine ne modifie une partie substantielle des habitats naturels de l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale, les lycaons étaient certainement présents dans une grande partie de cette région, leur distribution étant limitée au nord par le désert du Sahara, au sud par les forêts des basses terres et à l'ouest par l'océan.

Des études dans d'autres régions d'Afrique ont démontré que le lycaon reste peu commun, même dans les zones les plus sauvages, apparemment à cause d'interactions négatives avec d'autres grands carnivores (Creel & Creel, 1996; Mills *et al.*, 1997). De ce fait, malgré leur large aire de répartition historique, les lycaons n'ont jamais été abondants.

La carte de distribution historique des lycaons utilisée pendant ce processus a été mise à jour pendant l'atelier à partir d'une carte préexistante qui fut mise à jour (Figure 4.1). Les participants ont mis à jour la version précédente de cette carte en utilisant les données d'observations de l'espèce dans la nature et des données sur la distribution des types d'habitat.

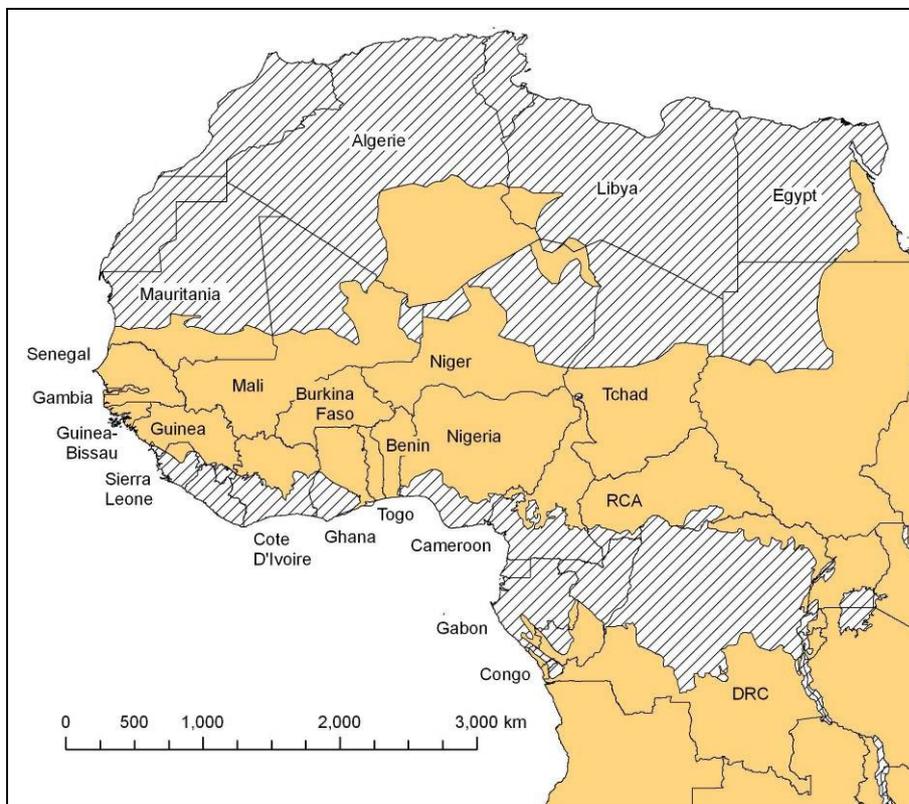


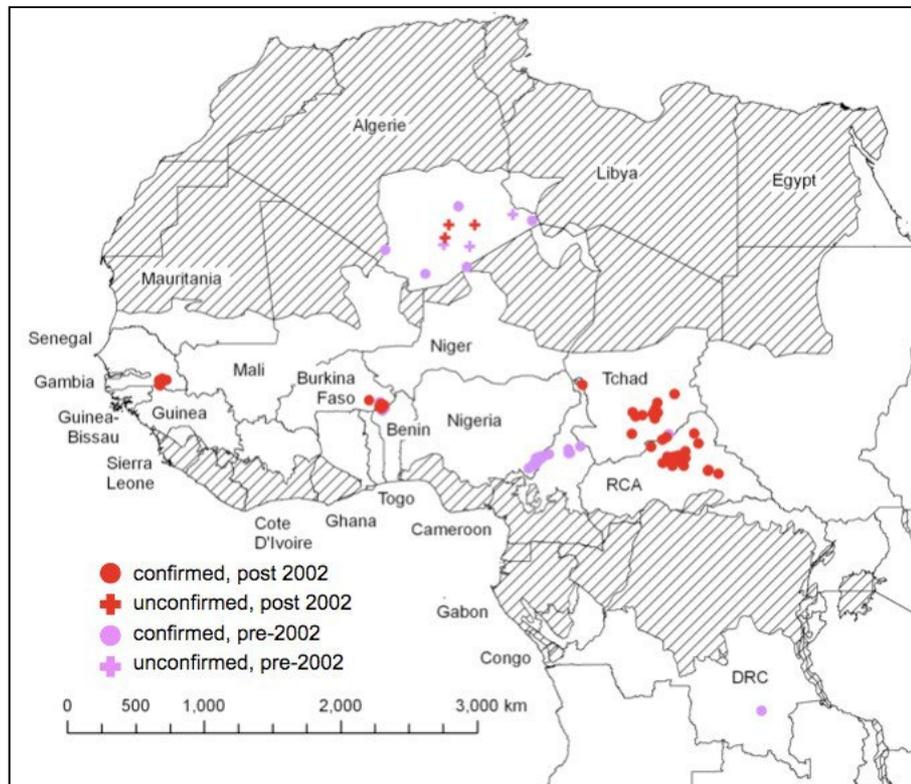
Figure 4.1 Aires de répartition historique des lycaons avant que les activités humaines n'impactent leur habitat, révisée pendant l'atelier 2012. Les hachures indiquent des habitats en dehors de l'aire de répartition historique de l'espèce.

4.2 Aire de répartition actuelle

4.2.1 Les données sur les points d'observation

Pour cartographier l'aire de répartition actuelle des lycaons, il a fallu tout d'abord rassembler toutes les données sur les localisations où l'espèce a été observée et confirmée présente au cours des 10 dernières années. Il ne s'agit pas exclusivement d'observation d'animaux vivants. La répartition de ces observations est présentée sur la Figure 4.2. Ces données sont susceptibles d'être biaisées par les efforts contrastés de récolte ainsi que pour leur communication. Bien que la distribution des observations soit très inégale spatialement, les points d'observations présentés en Figure 4.2 suggèrent que l'aire de distribution actuelle de l'espèce, estimée en 2012, est extrêmement réduite par rapport à sa distribution historique.

Figure 4.2 Distribution des points d'observation de lycaons au cours des 10 dernières années et avant 2002.



4.2.2 Catégories décrivant l'aire de répartition actuelle des Lycaons

Puisque l'aire de répartition actuelle des lycaons n'est pas précisément connue pour la région, six catégories décrivant le niveau de connaissance de cette aire ont été créées dans le but de produire une carte de la distribution de l'espèce en 2012 (Figure 4.3). Ces catégories sont plus ou moins identiques à celles utilisées pour le guépard (voir Chapitre 3). Plus de détails sur la définition de ces catégories peuvent être trouvés dans l'Annexe 3.

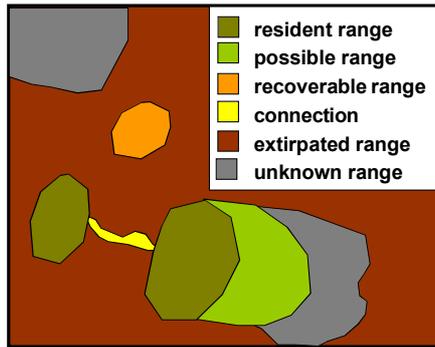


Figure 4.3 Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition.

- (1) Aire de résidence (resident range): aire où les lycaons résident actuellement.
- (2) Aire potentielle (possible range): aire où les lycaons sont peut-être résidents aujourd'hui mais leur présence n'a pas été confirmée au cours des dix dernières années.
- (3) Aire connective (connection): aire où les lycaons ne sont pas forcément résidents mais qui est utilisée par les animaux quand ils se déplacent entre deux territoires habitables, ou bien vers de nouveaux territoires à coloniser. Ces habitats connectifs peuvent être soit des corridors d'habitat ininterrompus soit des patches d'habitat isolés représentant une étape entre deux habitats adéquats.
- (4) Aire inconnue (unknown range): aire où le statut de l'espèce est inconnu et ne peut être déterminé à partir des connaissances sur le statut local de l'habitat ou des proies.

Aire d'extirpation: aire d'où l'espèce a été extirpée. Cette catégorie peut être divisée en deux:

- (5) Aire non-réhabilitable (extirpated range) : aire où l'habitat a été lourdement modifié (ex. par l'agriculture ou l'urbanisation) ou fragmenté de telle manière que les animaux ne pourraient pas y résider dans un futur proche.
- (6) Aire réhabilitable (recoverable range): aire où l'habitat est suffisamment large et contient assez de proies pour que les lycaons puissent y survivre d'ici les 10 prochaines années si des actions de conservation adéquates sont effectuées.

4.2.3 Aire de répartition actuelle des lycaons par rapport aux six catégories

La Figure 4.4 présente l'aire de répartition des lycaons par rapport aux six catégories, en 2012 ; le Tableau 4.1 présente les mêmes données de manière quantitative.

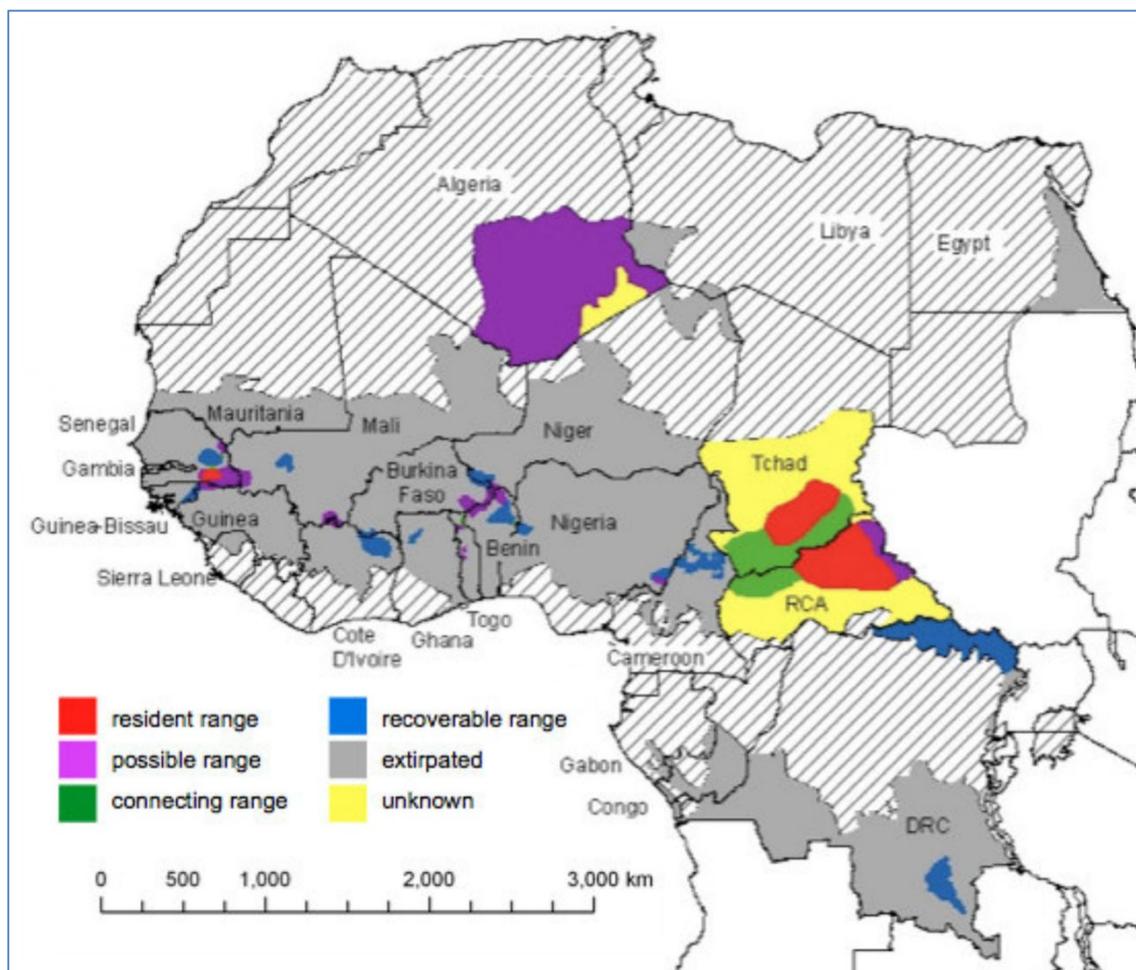


Figure 4.4. Carte de la distribution et du statut des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale, définie par les participants à l'atelier de 2012. Les hachures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des lycaons.

Plusieurs informations importantes émergent. Tout d'abord, les lycaons ne sont aujourd'hui considérés comme résidents que dans 4 % de leur aire historique. Bien que les lycaons soient peut-être encore présents dans certains habitats, ou bien que certains habitats soient réhabilitables, ils sont considérés comme extirpés irrévocablement de 69 % de leur distribution historique. Les estimations de taille de population présentées dans le Tableau 4.2 indiquent que toute la région pourrait contenir moins de 25 meutes de lycaons. Ensemble, ces résultats indiquent que la population a sévèrement décliné dans cette région.

Tableau 4.1 Distribution des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Les pourcentages sont calculés en divisant l'aire totale présumée dans chaque catégorie en 2012 par le total de l'aire de répartition historique des lycaons.

Pays	Aire historique km ²	Aire (km ²) et % de l'aire historique répartie dans chaque catégorie											
		Résidence		Possible		Non-Réhabilitable		Réhabilitable		Connective		Inconnue	
		km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Pays représentés à l'atelier													
Algérie	681 498	0	0.0%	628 376	92.2%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	53 122	7.8%
Benin	114 801	0	0.0%	12 960	11.3%	87 210	76.0%	14 199	12.4%	431	0.4%	0	0.0%
Burkina Faso	273 374	0	0.0%	9 382	3.4%	256 764	93.9%	7 041	2.6%	187	0.1%	0	0.0%
Cameroun	230 851	0	0.0%	0	0.0%	199 110	86.3%	31 408	13.6%	332	0.1%	0	0.0%
Rep. Centrafricaine	555 548	158 394	28.5%	36 372	6.5%	0	0.0%	0	0.0%	55 601	10.0%	305 181	54.9%
Tchad	654 829	101 505	15.5%	0	0.0%	112	0.0%	0	0.0%	131 779	20.1%	421 433	64.4%
Egypte	154 740	0	0.0%	0	0.0%	154 740	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Libye	72 710	0	0.0%	0	0.0%	72 710	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Mali	763 201	0	0.0%	14 107	1.8%	741 301	97.1%	7 793	1.0%	0	0.0%	0	0.0%
Niger	686 140	0	0.4%	3 004	0.4%	674 882	98.4%	8 254	1.2%	0	0.0%	0	0.0%
Nigeria	774 124	0	0.0%	2 846	0.4%	759 254	98.1%	11 535	1.5%	488	0.1%	0	0.0%
Sénégal	196 738	7 493	3.8%	18 543	9.4%	157 994	80.3%	11 532	5.9%	1 176	0.6%	0	0.0%
Togo	57 039	0	0.0%	3 349	5.9%	51 976	91.1%	0	0.0%	1 713	3.0%	0	0.0%
<i>Sous-total</i>	<i>5 215 593</i>	<i>267 392</i>	<i>5.1%</i>	<i>728 939</i>	<i>14.0%</i>	<i>3 156 053</i>	<i>60.5%</i>	<i>91 764</i>	<i>1.8%</i>	<i>191 708</i>	<i>3.7%</i>	<i>779 736</i>	<i>15.0%</i>
Pays non-représentés à l'atelier													
Congo	105 088	0	0.0%	0	0.0%	105 088	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Cote d'Ivoire	173 218	0	0.0%	3 379	2.0%	149 816	86.5%	20 022	11.6%	0	0.0%	0	0.0%
Rep. Dem. Congo	1 100 342	0	0.0%	0	0.0%	935 959	85.1%	164 383	14.9%	0	0.0%	0	0.0%
Gabon	24 530	0	0.0%	0	0.0%	24 530	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Gambie	10 801	0	0.0%	0	0.0%	10 801	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Ghana	158 844	0	0.0%	0	0.0%	154 350	97.2%	4 494	2.8%	0	0.0%	0	0.0%
Guinée	222 373	191	0.1%	4 362	2.0%	216 320	97.3%	1 501	0.7%	0	0.0%	0	0.0%
Guinée-Bissau	32 157	0	0.0%	0	0.0%	27 924	86.8%	4 232	13.2%	0	0.0%	0	0.0%
Mauritanie	243 054	0	0.0%	206	0.1%	242 848	99.9%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Sierra Leone	18 617	0	0.0%	0	0.0%	18 617	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
<i>Sous-total</i>	<i>2 089 023</i>	<i>191</i>	<i>0.0%</i>	<i>7 947</i>	<i>0.4%</i>	<i>1 886 253</i>	<i>90.3%</i>	<i>194 632</i>	<i>9.3%</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>
Grand Total	7 304 616	267 774	3.7%	736 886	10.1%	5 042 306	69.0%	286 397	3.9%	191 708	2.6%	779 736	10.7%

Deuxièmement, les participants s'accordent pour affirmer que les lycaons pourraient encore être présents dans 10 % de leur aire historique (aire potentielle), avec 11% de cette aire pour laquelle il n'y a pas d'information (aire inconnue). Si une partie de ces aires potentielles et inconnues contiennent encore des lycaons, le statut de l'espèce pourrait être plus positif que les données sur l'aire de résidence ne le laissent penser. La plus grande partie de l'aire potentielle se trouve au sud de l'Algérie, bien que la zone en périphérie et au sein du Complexe du W (Bénin, Burkina Faso, Niger) présente les observations les plus récentes et offre un habitat accueillant pour les lycaons. Une grande partie de l'aire inconnue appartient au Tchad et à la République Centrafricaine. Cela démontre le besoin urgent de faire un recensement dans ces pays. Des informations supplémentaires sur les aires prioritaires pour le recensement sont fournies dans la section 4.2.6.

Troisièmement, les participants ont identifié plus de 250 000 km² d'habitat qui pourraient être réhabilitables dans le futur. Bien que cette aire réhabilitable soit principalement répartie dans des patches relativement petits et isolés, elle contient aussi de l'habitat continu de taille substantielle au nord du Cameroun (où les lycaons ont apparemment été récemment extirpés) et au nord de la République Démocratique du Congo. Cette aire a le potentiel de maintenir des populations importantes de lycaons si une restauration efficace est réalisée.

Bien qu'il ne contienne pas de populations résidentes, un habitat représentant 3% de l'aire historique (191 708 km²) a été identifié comme important pour le lycaon car il connecte des aires de résidence à des aires potentielles.

4.2.4 *Statut actuel dans l'aire de résidence*

Le Tableau 4.2 et la Figure 4.5 présentent des informations sur les trois aires de résidence identifiées par les participants dans la région. La seule population restante en Afrique occidentale, au sein et en périphérie du Parc National du Niokolo-Koba au Sénégal, est très petite et donc sérieusement menacée. Les deux populations en Afrique centrale occupent une aire géographique bien plus grande et sont capable de contenir bien plus d'individus. Néanmoins, la fréquence des observations reste très basse et les données sur ces deux populations sont rares. La taille de ces populations est donc estimée en utilisant une densité conservative de 1 adulte par 1 000 km². Un recensement systématique est donc impératif en Afrique centrale. Il pourrait permettre de réviser ces estimations à la hausse.

Tableau 4.2 Distribution de l'aire de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale identifiée par les participants à l'atelier 2012. Le nombre de lycaons est calculé en utilisant plusieurs méthodes. Ces estimations ont une très large marge d'erreur. Les aires protégées sont celles dans les catégories I-IV de l'UICN. Les localisations sont présentées dans la Figure 4.5.

Nom	Pays	Aire (km ²)		Trans-frontalière ?	Estimation de population	
		total	protégée		adultes	meutes
Niokolo/Badiar	Sénégal/Guinée	7 684	7 020	oui	50	3†
Bahr Salamat	Tchad	101 505	32 822	possible	100	8*
Bamingui-Bangoran-Manovo-Gounda-St Floris	République centrafricaine	158 394	49 695	possible	160	13*
Grand total:		267 583	89 537		310	24

*La taille de population est estimée à partir de la taille du polygone en utilisant une densité conservative d'1 adulte/1 000 km² et 12 adultes/meute (incluant les jeunes) ; † la taille de population est estimée en utilisant plusieurs méthodes.

4.2.5 Répartition dans les aires protégées

La grande partie de l'aire de répartition actuelle des lycaons se trouve en dehors d'aires protégées (Tableau 4.3). En tout, 62% de l'aire de résidence, 76 % de l'aire potentielle, 77 % de l'aire réhabilitable et 98% de l'aire connective se trouvent en dehors des aires protégées. Cependant, ces nombres varient substantiellement entre l'Afrique centrale (68% de l'aire de résidence en dehors des aires protégées au Tchad et en République centrafricaine) et l'Afrique occidentale (avec seulement 16 % de l'aire de résidence en dehors des aires protégées au Sénégal et en Guinée).

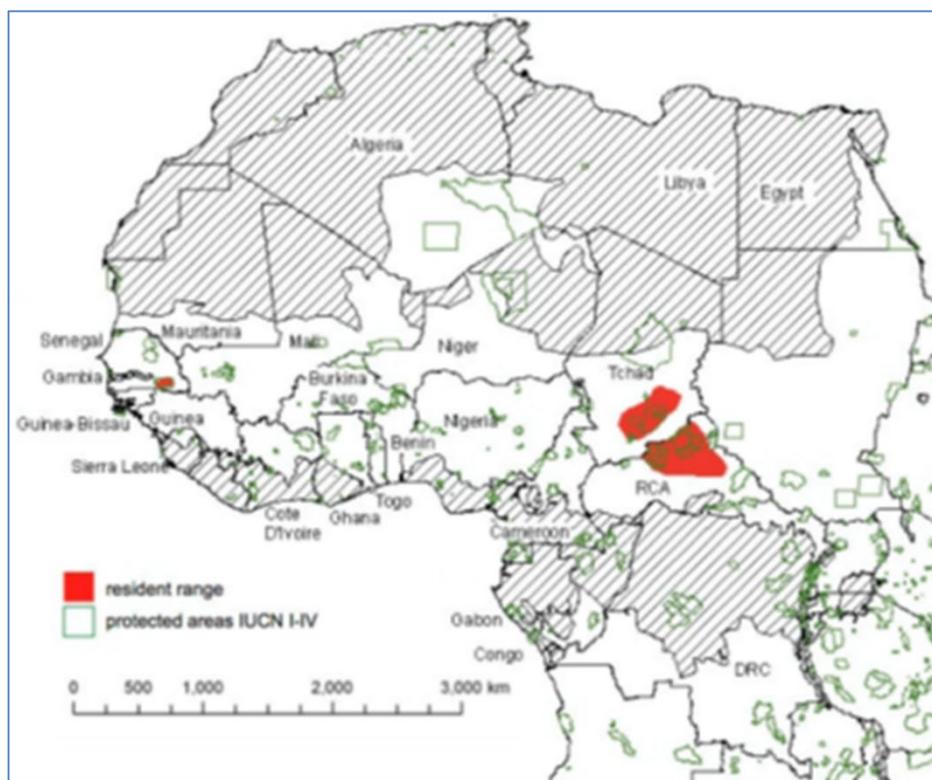


Figure 4.5 Aires de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale estimée par les participants à l'atelier 2012. Le nombre de lycaons est calculé en utilisant plusieurs méthodes. Ces estimations ont une très large marge d'erreur. Les aires protégées sont celles dans les catégories I-IV de l'UICN. Les localisations sont présentées dans la Figure 4.5.

participants à l'atelier en 2012.

Tableau 4.3 Taille de chaque catégorie d'habitat connu ou suspecté d'être important pour le lycaon dans des aires protégées de catégories I-IV (UICN). Les pourcentages sont calculés en divisant l'aire de chaque catégorie comprise dans les aires protégées par le total de l'aire de chaque catégorie (à partir du Tableau 4.1).

Pays	Aire and % de chaque catégorie dans des aires protégées							
	Résidé		Possil		Réhabilitable		Connective	
	km ²	%	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Pays représentés à l'atelier								
Algérie	0	-	138 786	22.1%	0	-	0	-
Benin	0	-	8 630	66.6%	0	-	0	-
Burkina Faso	0	-	9 337	99.5%	0	-	0	-
Cameroun	0	-	0	-	7 056	22.5%	0	-
Rep. centrafricaine	49 695	31.4%	6 356	17.5%	0	-	2 314	4.2%
Tchad	32 822	32.3%	0	-	0	-	542	0.4%
Mali	0	-	0	-	6 535	83.9%	0	-
Niger	0	-	2 957	98.5%	321	3.9%	0	-
Nigeria	0	-	2 461	86.5%	7 217	62.6%	0	-
Sénégal	6 862	91.6%	1 197	6.5%	0	-	15	1.3%
Togo	0	-	3 349	100%	0	-	0	-
<i>Sous-total</i>	<i>89 378</i>	<i>33.4%</i>	<i>173 073</i>	<i>23.7%</i>	<i>21 129</i>	<i>23.0%</i>	<i>2 871</i>	<i>1.5%</i>
Pays non-représentés à l'atelier								
Cote d'Ivoire	0	-	0	-	11 655	58.2%	0	-
Rep. Dem. Congo	0	-	0	-	36 837	22.4%	0	-
Ghana	0	-	0	-	4 494	100.0%	0	-
Guinée	158	83.1%	118	2.7%	0	-	0	-
Guinée Bissau	0	-	0	-	0	-	0	-
Mauritanie	0	-	0	-	0	-	0	-
<i>Sous-total</i>	<i>158</i>	<i>83.1%</i>	<i>118</i>	<i>1.5%</i>	<i>52 986</i>	<i>27.2%</i>	<i>0</i>	<i>-</i>
Grand total	89 537	33.5%	173 191	23.5%	74 115	25.9%	2 871	1.5%

4.2.6 Aire de répartition transfrontalière

Comme illustré dans la Figure 4.4, plusieurs aires importantes pour les lycaons sont transfrontalières. Bien qu'une seule des trois populations résidentes listées dans le Tableau 4.2 soit connue comme étant transfrontalière, les deux autres sont probablement aussi connectées sur la frontière entre le Tchad et la République Centrafricaine. Des connections transfrontalières importantes sont également présentes entre le Sénégal/Mali et la Guinée, entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger et entre le Cameroun, le Nigéria et le Tchad.

L'importance de ces liens entre les pays montre le besoin impératif de mettre en place une stratégie de gestion transfrontalière pour les populations de lycaons dans cette région.

4.2.7 Aire de répartition par rapport aux écorégions

La Figure 4.6 présente la distribution des polygones d'habitats importants pour la conservation des lycaons (aire de résidence, potentielle ou connective) par rapport aux écorégions identifiées par le World Wide Fund for Nature (WWF, Olson *et al.* 2001). Le Tableau 4.4 liste le nombre d'aires de résidence, potentielles et réhabilitables qui se trouvent partiellement ou entièrement dans chaque écorégion. Pour prendre en compte le

manque de précision dans l'estimation des frontières des écorégions et des polygones d'aire de répartition du lycaon, ainsi que pour faciliter l'interprétation des résultats à une échelle qui est appropriée pour cette espèce, cette analyse exclut tous polygones <1000 km².

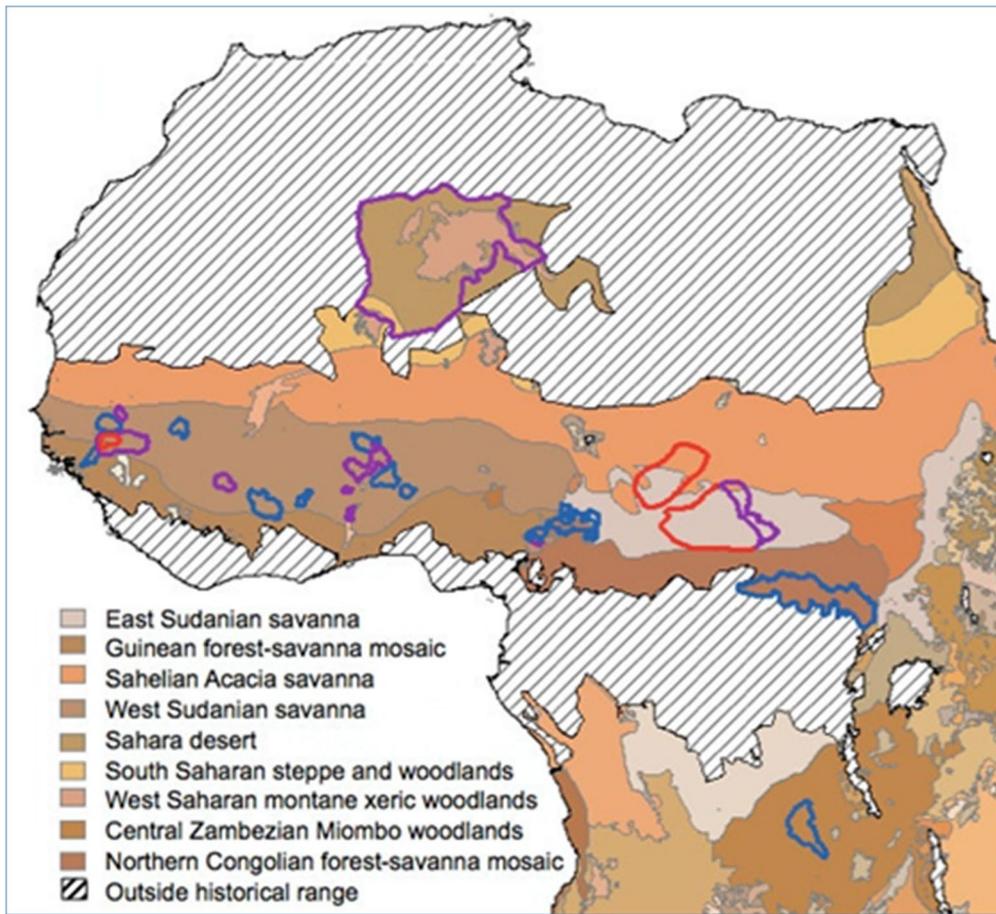


Figure 4.6 Aires de répartition des lycaons par rapport aux écorégions WWF. Pour simplifier, la légende ne présente que les écorégions qui recourent l'aire de répartition de l'espèce. Les hachures indiquent les habitats qui se trouvent en dehors de l'aire de répartition historique des lycaons.

Le Tableau 4.4 et la Figure 4.6 montrent que les écorégions les plus occupées par les lycaons sont : la savane de l'est du Soudan et la savane d'acacias sahélienne (en Afrique centrale) et la savane de l'est du Soudan (en Afrique occidentale). Cela illustre l'importance écologique des populations de lycaons dans cette région car deux de ces trois écorégions ne sont représentées nulle part ailleurs dans leur aire de répartition en Afrique, et la troisième n'est représentée que dans un seul polygone d'aire de résidence (au sud du Soudan). De ce fait, les quelques populations encore présentes en Afrique occidentale et centrale vivent dans des conditions écologiques uniques, ce qui suggère l'importance de leur conservation en dépit de leur taille réduite.

Tableau 4.4 Aire de répartition des lycaons par rapport aux écorégions WWF en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Les données représentent le nombre de polygones de chaque catégorie ainsi que l'aire totale dans chaque écorégion. Les patches $\leq 1000\text{km}^2$ sont exclus.

Ecorégion	Aire résident		Aire potentielle		Aire réhabilitable	
	Nombre	aire (km ²)	Nombre	aire (km ²)	Nombre	aire (km ²)
Savane à l'est du Soudan	2	208 572	1	30 692	1	8 897
Mosaïque forêt-savane de Guinée	1	1 548	2	8 746	3	14 213
Savane d'acacias sahélienne	2	51 327	1	5 745		
Savane à l'ouest du Soudan	1	6 136	6	62 116	7	75 251
Désert du Sahara			1	409 032		
Forêt et steppes du sud du Sahara			1	26 197		
Forêt xérique montagneuse de l'ouest du Sahara			1	192 420		
Forêt de miombo Zambézien central					1	37 513
Mosaïque forêt-savane du nord du Congo					2	147 863

Tableau 4.5 Polygones d'aire potentielle pour les lycaons qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence (c'est-à-dire ≤ 2 aires de résidence en Afrique ont chacune est $\geq 1000\text{ km}^2$). Un recensement dans ces habitats pourrait permettre d'étendre les efforts pour la conservation du lycaon dans le but de mieux intégrer les écorégions dans lesquelles le lycaon était présent historiquement.

Ecorégion	Nom du polygone							
	Pays:	Mali/Cote d'Ivoire		Nigeria	Sénégal/Mali	Sénégal/Mali/Guinée	Togo	Togo
		Ahaggar /Ajjer	Faune Niémen Dougoli	Gashaka Gumti	Faleme	Niokolo-Bafing	Fazao Malfakassa	Kéran
Mosaïque foret-savane de Guinée			X		X			
Savane de l'ouest du Soudan		X		X	X	X	X	
Désert du Sahara	X							
Foret steppe du sud du Sahara	X							
Fort xérique montagneuse de l'ouest du Sahara	X							

Table 4.6 Polygones d'aire réhabilitable pour les lycaons qui couvrent des écorégions peu représentées dans l'aire de résidence (c'est-à-dire ≤ 2 aires de résidence en Afrique ≥ 1000 km²). Une réhabilitation réussie des populations de lycaons dans ces aires pourrait conduire à une meilleure représentation des écorégions anciennement utilisées par les lycaons.

Ecorégion	Nom du polygone											
	Pays	Benin	Cameroun	Cote d'Ivoire/ Burkina Faso	Rep Dem Congo	Ghan a	Guinée / Guinée Bissau	Mali	Niger/ Burkina Faso	Nigeria	Sénégal	
		Alibori/La Sota/Trois Rivières	Faro/ Benoué/ Bouba Ndjida	Comoé- Lebara	Bili- Garamba	Mole	Boé Dulombi	Boucle Baoule	Niger/ Burkina Faso	Kainji Lake	SE Nigeria	Ferlo
Mosaïque forêt-savane de Guinée				X			X				X	
Savane de l'ouest du Soudan	X			X		X		X	X	X		X
Mosaïque forêt-savane du nord du Congo			X		X							

Les Tableaux 4.5 et 4.6 présentent une étude plus poussée de la représentation des écorégions dans l'aire de répartition actuelle des lycaons en comparant la distribution de l'aire potentielle (Tableau 4.5) et l'aire réhabilitable (Tableau 4.6) à celle de l'aire de résidence à travers les écorégions. Les aires potentielles et réhabilitables identifiées par les participants à l'atelier couvrent une surface substantielle (>1000 km² dans les deux cas) des six écorégions qui ne sont pas représentées du tout dans l'aire de résidence des lycaons (incluant l'aire de résidence en Afrique orientale et australe ; ces écorégions sont le désert du Sahara, les steppes et forêts du sud du Sahara, et les forêt xériques montagneuses à l'ouest du Sahara), ou bien représentées par moins de trois polygones d'aires de résidence (cela inclut la mosaïque forêt-savane de la Guinée, la savane à l'ouest du Soudan et la mosaïque forêt-savane au nord du Congo). Cette distribution est présentée sur la Figure 4.7. Les efforts de conservation qui ont pour but de maximiser la représentation écologique des lycaons dans les écorégions devraient rendre prioritaires les aires potentielles ou bien essayer de restaurer les lycaons dans les aires réhabilitables.

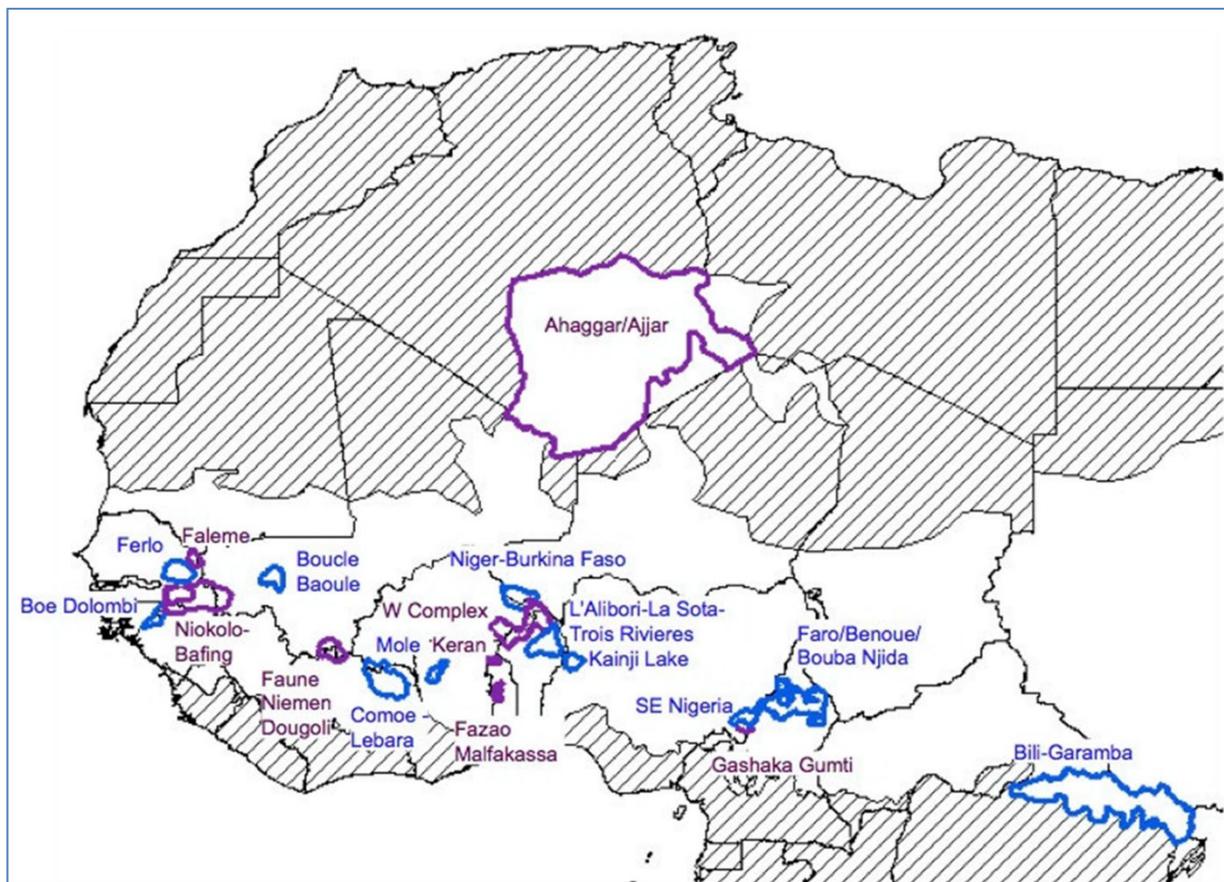


Figure 4.7 Aires potentielles (en violet) et aires réhabilitables (en bleu) qui se trouvent dans des écorégions WWF peu représentées dans l'aire de résidence du lycaon.

4.3 Conclusions

La distribution géographique du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale a été considérablement réduite durant les derniers 100-200 ans. Historiquement présent sur plus de 7 million de km², les lycaons n'occupent plus que 300 000 km² soit moins de 4% du total de leur aire historique en 2012. Dans les 25 pays qui faisaient partie de cette aire historique, il n'y a plus que trois populations résidentes, ce qui représente une estimation de 25 meutes au total. Bien que les lycaons n'aient probablement jamais été présents à haute densité, les estimations de densité de populations actuelle en Afrique de l'Ouest sont extrêmement basses, ce qui reflète probablement la déplétion des proies et la dégradation de l'habitat. De ce fait, bien que le nombre de lycaons se soit effondré dans cette région, la restauration représente une sérieuse option, même dans leur aire de résidence.

En plus de l'aire de résidence, il existe des aires potentielles dans lesquelles les lycaons pourraient toujours persister. La grande partie d'aire potentielle qui se trouve au sud de l'Algérie pourrait être particulièrement importante, non seulement par ce qu'elle pourrait contenir un nombre non-négligeable de lycaons (mais à faible densité), mais aussi par ce qu'elle représente plusieurs conditions écologiques qui ne sont trouvées nulle part ailleurs.

Les participants ont aussi identifié des aires réhabilitables ; néanmoins puisque les populations résidentes actuelles sont sérieusement menacées, la priorité doit être donnée à leur protection avant d'essayer de réintroduire d'autres populations.

-CHAPITRE 5-

MENACES POUR LES POPULATIONS DE LYCAONS ET DE GUEPARDS EN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE

5.1 Introduction

L'évaluation des menaces pour les populations de lycaons et de guépards constitue un élément essentiel de la planification de la conservation de ces espèces. Il est indispensable de comprendre la nature de ces menaces afin d'identifier les mesures susceptibles de les atténuer et ainsi d'atteindre les objectifs de conservation fixés.

5.2 Les menaces directes

Les participants à l'atelier ont fourni des données sur les menaces pesant sur les populations connues de lycaons et de guépards. Ainsi, en plus de cartographier les populations observées, il a été demandé aux participants d'établir une liste des facteurs les plus susceptibles de menacer ces populations, et d'en apporter la preuve. Ces informations ont ensuite été examinées et collectées séparément pour les lycaons et les guépards (Figure 5.1). Toutefois, comme les menaces répertoriées étaient presque identiques pour les deux espèces, nous avons choisi de les traiter ensemble.



Figure 5.1 Les participants ont fourni des informations concernant des menaces pour des populations particulières. Ces données ont ensuite été rassemblées pour obtenir un aperçu des menaces pour chacune des deux espèces en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

5.2.1 La perte et la fragmentation de l'habitat (guépards et lycaons)

La perte et la fragmentation de l'habitat constituent la menace principale pesant tant sur le lycaon que sur le guépard, elles sont également liées à plusieurs autres menaces directes listées plus bas. C'est parce que ces espèces vivent en groupes de très faible densité et que leur aire de répartition est si étendue, que leurs populations ont besoin de domaines vitaux beaucoup plus vastes pour survivre que les autres carnivores. Par conséquent, les lycaons et les guépards sont plus sensibles à la perte d'habitat que ne le sont les

espèces apparentées. A long terme, la conservation de populations viables de lycaons et de guépards demandera probablement des terrains de plus de 10 000 km², sauf si une gestion très intensive peut être maintenue. Dans de bonnes circonstances, les deux espèces sont capables de survivre et de se reproduire dans un environnement dominé par l'homme ; c'est pourquoi, en principe, les vastes aires nécessaires à la conservation du lycaon et du guépard peuvent être des zones protégées, non protégées, ou une combinaison des deux. En effet, en Afrique orientale et australe, les terres non protégées sont d'une importance capitale, tant pour faire vivre une grande partie des populations résidentes que pour relier entre elles les aires géographiques de populations résidentes afin de maintenir le flux génétique. Une approche similaire est envisageable en Afrique centrale et septentrionale, où d'importantes aires non protégées abritent encore des guépards et/ou des lycaons. Cependant, en Afrique occidentale, la plupart des lycaons et des guépards survivent à l'intérieur d'un petit réseau d'aires protégées qui sont très éloignées les unes des autres et qu'il semble difficile de relier (cf. chapitres 3 et 4).

5.2.2 *Les conflits avec les éleveurs de bétail (guépards et lycaons)*

Dans certaines parties de leur aire géographique, les lycaons et les guépards sont menacés par les conflits avec les éleveurs de bétail. Si les deux espèces tendent à préférer les proies sauvages, elles peuvent, dans certaines circonstances, s'attaquer au bétail, ce qui pousse les éleveurs à les tuer. De tels conflits peuvent concerner les pasteurs de subsistance ainsi que les gros éleveurs commerciaux. Ni les guépards ni les lycaons ne sont des charognards ; les risques d'empoisonnement sont moins importants que dans le cas d'autres carnivores tels que les hyènes et les léopards. Toutefois, ils peuvent être tués ou blessés, notamment par des lances.

5.2.3 *La réduction du nombre de proies (guépards et lycaons)*

Le guépard et le lycaon sont tous les deux des chasseurs efficaces, capables de survivre dans des conditions où la densité de proies est basse. Néanmoins, la déplétion des proies dans certains endroits à cause de la chasse, de la haute densité d'élevage, et de la conversion d'habitat en terres agricoles, ont probablement un impact direct et négatif sur les populations de guépards et de lycaons. La déplétion des proies peut aussi avoir des conséquences indirectes sérieuses et qui sont difficiles à prévoir. Par exemple, elle peut causer la modification des interactions entre les grands carnivores, ou l'intensification du conflit avec les éleveurs de bétail car les guépards et les lycaons sont susceptibles d'attaquer le bétail plus souvent quand il y a peu de proies disponibles (Woodroffe *et al.*, 2005b)

5.2.4 *La petite taille des populations (guépards et lycaons)*

Les participants ont identifié la petite taille des populations comme une menace pour la survie de la plupart des populations de guépards et de lycaons qui vivent toujours en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. En effet, la taille estimée de plusieurs de ces populations, parmi lesquelles certaines sont très isolées géographiquement, se situe à un niveau où des effets stochastiques peuvent être suffisants pour provoquer une extinction locale. Certaines aires (par ex. le Sahara) offrent naturellement une faible densité de proies et n'ont peut-être jamais abrité

d'importantes populations de guépards ou de lycaons. Cependant, dans d'autres aires (par ex. le complexe W-Arly-Pendjari) leur nombre est exceptionnellement bas, malgré le fait qu'ils se trouvent dans des aires protégées. Si l'on parvenait à augmenter le nombre d'individus dans ces populations, cela pourrait minimiser les risques génétiques et démographiques liés à des périodes prolongées "d'étranglement" que peuvent rencontrer des populations de petite taille.

5.2.5 La chasse pour le commerce d'animaux vivants et autres usages (principalement pour le guépard)

Dans cette région, on sait que les guépards ont été chassés pour leur fourrure, pour des usages culturels et pour le commerce d'animaux vivants. Bien qu'il n'y ait pas de données sur l'amplitude de cette menace, la petite taille des populations de guépards dans cette région, et le nombre de participants qui considèrent ce facteur comme une menace probable pour le félin, laisse penser que ce genre de chasse pourrait être une préoccupation majeure. Aucun compte rendu n'indique que le lycaon est délibérément chassé pour les mêmes raisons.

5.2.6 La chasse sportive

La chasse sportive n'a pas été considérée par les participants comme une menace pour les populations existantes de guépards et de lycaons dans cette région. Pourtant, il semble qu'elle ait contribué à l'extinction du lycaon au Cameroun, et une perception négative des guides de chasse qui persiste dans cette région pourrait être un frein à la réhabilitation des populations de lycaons.

5.2.7 Le piégeage accidentel (guépards et lycaons)

Bien que les pièges ne visent pas directement les deux espèces, tant les guépards que les lycaons peuvent être pris accidentellement dans des collets destinés à d'autres animaux. Dans cette région, on pense que les piégeages accidentels menacent au moins une population de guépards, et qu'ils constituent une menace possible pour les lycaons. Les connaissances dans le reste de l'Afrique nous montrent que les lycaons sont particulièrement sensibles à cette menace. L'utilisation très répandue de collets pour capturer du gibier dans la région est un des sujets de préoccupation pour la survie des quelques lycaons restants.

5.2.8 Les accidents de la route (guépards et lycaons)

Les voies d'accès rapide représentent une menace potentielle pour le guépard comme pour le lycaon. Ce dernier surtout utilise les routes pour se déplacer et se reposer, ce qui le rend donc particulièrement vulnérable aux accidents de la route. C'est une préoccupation majeure au niveau de l'autoroute N7 qui traverse le Parc National de Niokolo-Koba, au Sénégal.

5.2.9 Les maladies infectieuses (principalement pour le lycaon)

Il n'y a pas de données concernant les effets des maladies infectieuses sur les guépards et les lycaons en Afrique occidentale, centrale ou septentrionale. Cependant, une photo montre que, par le passé, un lycaon a probablement été atteint par la rage en République Centrafricaine. D'après des données venant

d'autres régions d'Afrique, les maladies peuvent avoir des effets très importants sur les populations de lycaons. Par exemple, en 1991, la rage a contribué à l'extinction de la population de lycaons dans l'écosystème du Serengeti-Mara (Gascoyne *et al.*, 1993, Kat *et al.*, 1995) et la maladie de Carré a causé la mort d'une meute entière au Botswana (Alexander *et al.*, 1995) et en Tanzanie (Goller *et al.*, 2010). Les risques de maladie sont particulièrement élevés pour les lycaons qui vivent en dehors des aires protégées, et qui sont donc plus susceptibles d'entrer en contact avec les chiens domestiques. Les maladies représentent probablement une menace moindre pour les guépards, même si dans certaines zones, l'anthrax a causé la mort de nombreux individus (Lindeque *et al.*, 1996).



Figure 5.2 Les participants ont collaboré pour identifier les contraintes limitant la réduction des menaces qui pèsent sur les guépards et les lycaons.

5.3 Les contraintes en matière de réduction des menaces

La conservation des populations de guépards et de lycaons exige la réduction des menaces répertoriées plus haut, et souvent à une échelle spatiale très grande. Les participants à l'atelier ont ainsi identifié les freins qui pourraient empêcher ce résultat. Le bilan est identique chez les deux espèces.

Parmi les contraintes identifiées chez les guépards et les lycaons, on comptait le manque de priorité que les décideurs politiques accordent à la faune sauvage, une gestion médiocre, un manque de rigueur dans l'application des lois, un manque de planification stratégique pour la conservation, un manque de coordination internationale, des conflits armés dans certaines aires clés, une perception négative des guépards et des lycaons dans certains secteurs de la société, un manque de fonds, un manque de capacités, et un manque de sensibilisation de la part des gouvernements et du grand public. Ces contraintes ont également été influencées par des facteurs que les conservationnistes ne peuvent limiter, comme la croissance de la population humaine, le développement économique et le changement climatique. Ces contraintes humaines qui pourraient être modifiées contrastent avec les contraintes biologiques caractéristiques des guépards et des lycaons qui ne peuvent être changées, telles que les interactions négatives de l'espèce avec d'autres grands carnivores.

Ce résumé des obstacles à la conservation que les guépards et les lycaons rencontrent a servi à l'analyse de la problématique et a été un élément essentiel pour mettre sur pied le plan stratégique (voir Chapitre 6). Récemment, des outils ont été élaborés afin de répondre aux nombreuses menaces directes envers les populations de guépards et de lycaons (par ex. Woodroffe *et al.*, 2005a), mais les causes profondes de ces menaces comprennent notamment des problèmes tels que la présence humaine excessive dans les aires occupées par la faune sauvage et un manque de capacités de conservation. Tous ces éléments sont communs à de nombreuses espèces de la région.

5.4 Conclusions

Les menaces directes et les plus importantes auxquelles sont confrontés les guépards et les lycaons sont très similaires. Elles sont mêmes semblables aux menaces qui pèsent sur tous les autres grands carnivores d'Afrique. Toutefois, l'aire de répartition très étendue des guépards et des lycaons les rend particulièrement sensibles à ces dangers. Cela veut dire aussi que les réponses à ces menaces doivent se faire sur des aires d'une superficie extrêmement grande. Les similitudes entre les menaces signifient que, à de rares exceptions près, les activités de conservations mises en œuvre pour l'une des deux espèces seront probablement bénéfiques aux deux.

– CHAPITRE 6 –

PLAN STRATEGIQUE POUR LA CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS EN AFRIQUE CENTRALE, OCCIDENTALE ET SEPTENTRIONALE

6.1 Introduction

La stratégie de conservation des guépards et lycaons de l'Afrique centrale, occidentale et septentrionale a été créée pendant un exercice de planification participatif couplé à l'examen de leurs distributions et statuts comme décrit dans les chapitres 3-5. Il était impératif que pendant cette partie de l'atelier soient présents des représentants gouvernementaux du secteur de la faune sauvage des pays importants pour les guépards et les lycaons (la liste des participants est disponible en Annexe 1).

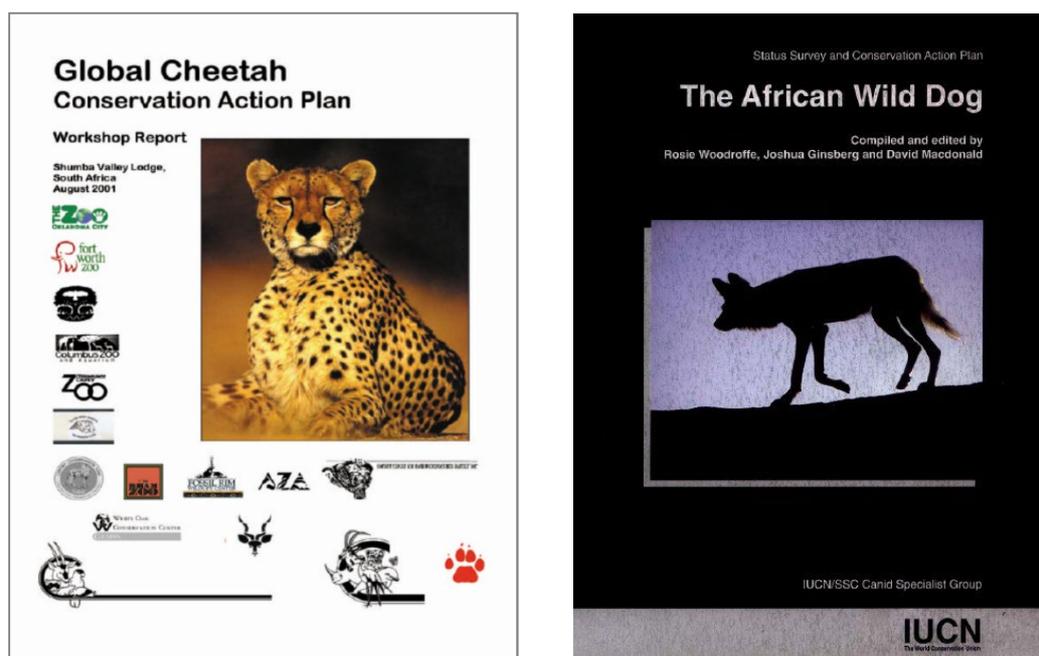


Figure 6.1 Plans d'actions existants pour le guépard et le lycaon (Bartels et al., 2001; Woodroffe et al., 1997b).

La structure et le développement du plan stratégique sont basés sur un processus récemment développé par l'IUCN. Le processus est clairement illustré dans les stratégies régionales pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique orientale et australe (IUCN/CSE 2007a; 2007b). Ces stratégies, en retour, sont basées sur les plans stratégiques pour les éléphants (IUCN, 2005) et pour les lions d'Afrique (IUCN, 2006). De plus, l'information contenue dans les plans d'actions existants pour les guépards et les lycaons –Global Cheetah Conservation

Action Plan (Bartels *et al.*, 2001, 2002) et African Wild Dog Status Survey and Conservation Action Plans (Woodroffe *et al.*, 1997b; Woodroffe *et al.*, 2004) – a été très importante pour le processus (Figure 6.1).

Le processus pendant l'atelier comprend les parties suivantes:

1. *L'engagement des parties prenantes*

Des individus et institutions clés pour la mise en action de ce plan (les autorités gouvernementales, des spécialistes des espèces et des ONG pertinentes) étaient impliqués dans le processus de planification de la stratégie.

2. *Résumé des connaissances*

Le processus de cartographie a servi à établir l'information la plus actualisée sur le statut et la distribution des deux espèces (voir Chapitre 3-4). Cette information est essentielle pour le développement du plan stratégique.

3. *Analyse de problèmes*

Une analyse de problèmes a servi à identifier les menaces, le manque de connaissances et les contraintes qui peuvent limiter la capacité des participants à conserver les guépards et les lycaons. L'analyse de problèmes offre des informations critiques pour le développement des objectifs du plan stratégique.

4. *Planification stratégique*

Un plan en cascade a été construit, commençant par une vision, puis un but, suivis d'une série d'objectifs pour atteindre ce but, et pour finir des résultats et activités pour remplir ces objectifs (Figure 6.2)

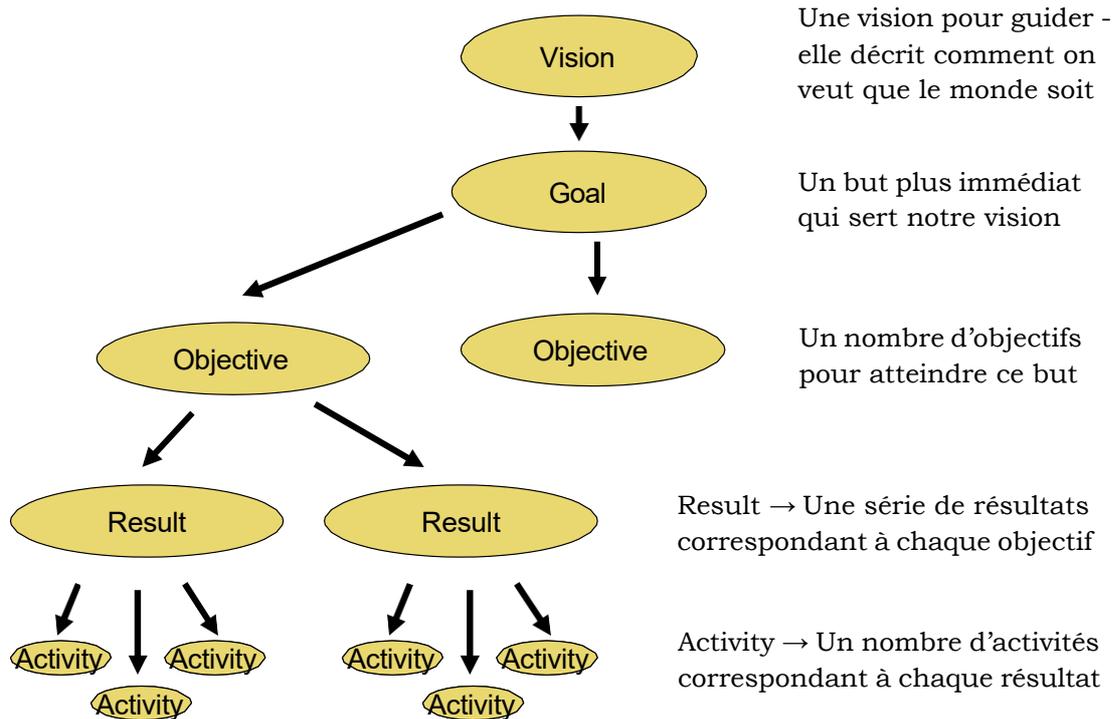


Figure 6.2 La structure du plan stratégique.

Le processus de planification stratégique était participatif, cherchant un consensus, et incluant toutes les parties prenantes dans le développement de la stratégie. Le processus a été mis en place de façon à ce que l'expertise et les connaissances des participants servent à renseigner la stratégie, et à s'assurer que les individus et les institutions pertinentes se l'approprient, dans le but de faciliter sa mise en place. L'objectif était que la stratégie soit réaliste et, par ce qu'elle est régionale, qu'elle soit suffisamment générale pour être facilement transférable au niveau national. Les détails de la stratégie et de son développement sont décrits ci-dessous.

6.2 Le processus de planification stratégique

Le processus de planification comprend six étapes :

1. Développement de la vision
2. Développement du but
3. Analyse de problèmes
4. Développement d'un nombre d'objectifs correspondant aux problèmes identifiés dans l'analyse
5. Développement d'un nombre de résultats qui correspondent à chaque objectif.
6. Développement d'un nombre d'activités qui correspondent à chaque résultat.

Le développement de la stratégie a été couplé avec l'exercice de cartographie pour que l'information sur la distribution, le statut et les menaces sur les espèces puissent influencer sa formulation. Cette approche permet aussi d'offrir plus de temps à l'équipe en charge des cartes pour les digitaliser. Le début de l'atelier était donc focalisé sur la cartographie et le développement de la vision et le but en parallèle (voir l'Annexe 2 pour l'agenda de l'atelier). Des cartes provisoires étaient ainsi disponibles au moment de l'analyse de problème. Dans la phase finale de l'atelier, l'attention était focalisée sur le développement de la stratégie.

6.2.1 La vision

Une vision pour le long-terme a été développée dans le but de guider la stratégie pour les prochaines 25-50 années. L'intention était de créer une vision optimiste mais réaliste du futur de la conservation des guépards et des lycaons et de servir de source d'inspiration.

La vision a été développée par un groupe de travail spécifiquement dédié à sa création (en parallèle avec la cartographie). Les résultats de ce travail ont été présentés pendant une session plénière, pour permettre discussions et débats. Une vision provisoire a ensuite été retravaillée par deux fois par le groupe de travail. Les participants qui n'étaient pas en train de cartographier ont aussi rejoint le groupe de travail. La version finale de la vision a finalement été acceptée pendant une dernière session plénière.

La vision finale est :

Vision

Une région d'Afrique occidentale, centrale et septentrionale avec des populations de guépards et de lycaons restaurées, gérant sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable et concertée pour le bien-être des populations humaines.

La vision a été formulée de manière précise pour refléter les idées suivantes :

- Le terme « restaurées » a été choisi pour indiquer que le groupe souhaiterait non seulement protéger les populations actuelles de guépards et de lycaons mais aussi que les deux espèces soient réhabilitées là où elles ont été extirpées.
- « qui gère sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable » est écrit de cette manière pour indiquer que le groupe pense que la conservation des guépards et des lycaons a le plus de chance de réussir si l'approche est holistique, focalisée sur la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles.
- « pour le bien-être des populations humaines » a été inclus pour indiquer que la conservation des ressources naturelles et de la biodiversité sert la population humaine. Le mot « bien-être » reflète tous les bénéfices possibles,

incluant ceux de nature économique, culturel et écologique, qui peuvent être tirés des ressources naturelles et de la biodiversité.

6.2.2 But

Le but a été développé de manière similaire à celle utilisée pour définir la vision. Le but reflète ce que le groupe veut accomplir à plus court terme que pour la vision - à environ 10-20 ans. Le but est défini comme réaliste et atteignable. De plus, il a été créé pour être mesurable afin de déterminer quand il a été atteint. Le but, de ce fait, avait besoin d'être plus clairement défini que la vision, bien qu'il la supporte. Le but final est le suivant :

But

Des populations de guépards et de lycaons mieux connues, viables et valorisées en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Comme pour la vision, le choix des mots inclus dans la définition du but a été délibéré et pensé pour refléter les choses suivantes :

- « mieux connues » reflète l'opinion du groupe qu'il y a actuellement très peu de connaissances sur les guépards et les lycaons dans cette région.
- « viable » indique que les populations de guépards et de lycaons doivent être durables, avec des populations relativement larges capables de survivre sur le long-terme.
- le terme « valorisées » a été délibérément laissé ambigu pour refléter les différents types de valeurs qui existent : économiques, culturelles et écologiques.

6.2.3 L'analyse de problèmes

L'étape majeure suivante dans le processus de planification était le développement de l'analyse de problèmes. Les participants ont été séparés en quatre groupes de travail avec pour instructions d'écrire sur des fiches les obstacles principaux à la conservation des guépards et des lycaons. Les deux premiers groupes se sont chargés des menaces pesant sur les deux espèces, c'est à dire ce qui les précipite vers l'extinction comme la fragmentation de l'habitat ou le conflit avec les éleveurs de bétail. Les deux autres groupes ont été chargés d'identifier les *lacunes* et *contraintes* qui empêchent de réduire ces menaces comme, par exemple, le manque de ressources, l'organisation politique, le manque de connaissances ou bien de capacités. Les groupes devaient aussi spécifier si les menaces, lacunes ou contraintes s'appliquent aux guépards, aux lycaons ou aux deux espèces en écrivant sur une fiche jaune les problèmes concernant les guépards, sur une fiche rose ceux spécifiques aux lycaons, et sur une fiche blanche ceux concernant les

deux espèces. Ces fiches ont finalement été collectées, combinées et utilisées pour développer l'arbre de problèmes (Figure 6.3).



Figure 6.3 Résultats de l'analyse des problèmes. Les résultats sont présentés de manière plus lisible in Figure 6.4. L'encadré rouge regroupe les problèmes sur lesquels le groupe ne peut agir.

Quand plusieurs fiches relaient le même problème, celles-ci étaient mises les unes sur les autres. De plus, certains problèmes, comme le changement climatique ou la croissance de la population humaine, furent considérés comme en dehors de l'influence du groupe bien que leur importance ait été mise en avant. Ces problèmes ont donc été mis de côté pendant que les participants se sont concentrés sur ceux qui peuvent être directement réglés, ou bien indirectement réglés par le biais des parties prenantes.

Peu de problèmes affectent seulement les guépards ou seulement les lycaons (Figure 6.4). La maladie a été listée comme une menace sérieuse pour les lycaons mais pas pour les guépards. De la même manière, le commerce et la chasse pour raisons culturelles ont été listés comme menaçant les guépards mais pas les lycaons en Afrique centrale, occidentale et septentrionale. L'analyse de problèmes a clairement démontré qu'il y a peu de menaces, lacunes ou contraintes qui ne s'appliquent qu'à une seule des deux espèces. C'est pour cette raison que le groupe a décidé de développer une seule stratégie pour les deux espèces au lieu d'une pour chacune. Les avantages d'avoir une seule stratégie incluent une plus grande simplicité et des effets plus forts des actions de conservation parce que les bénéfiques sont pour deux espèces et non une seule.

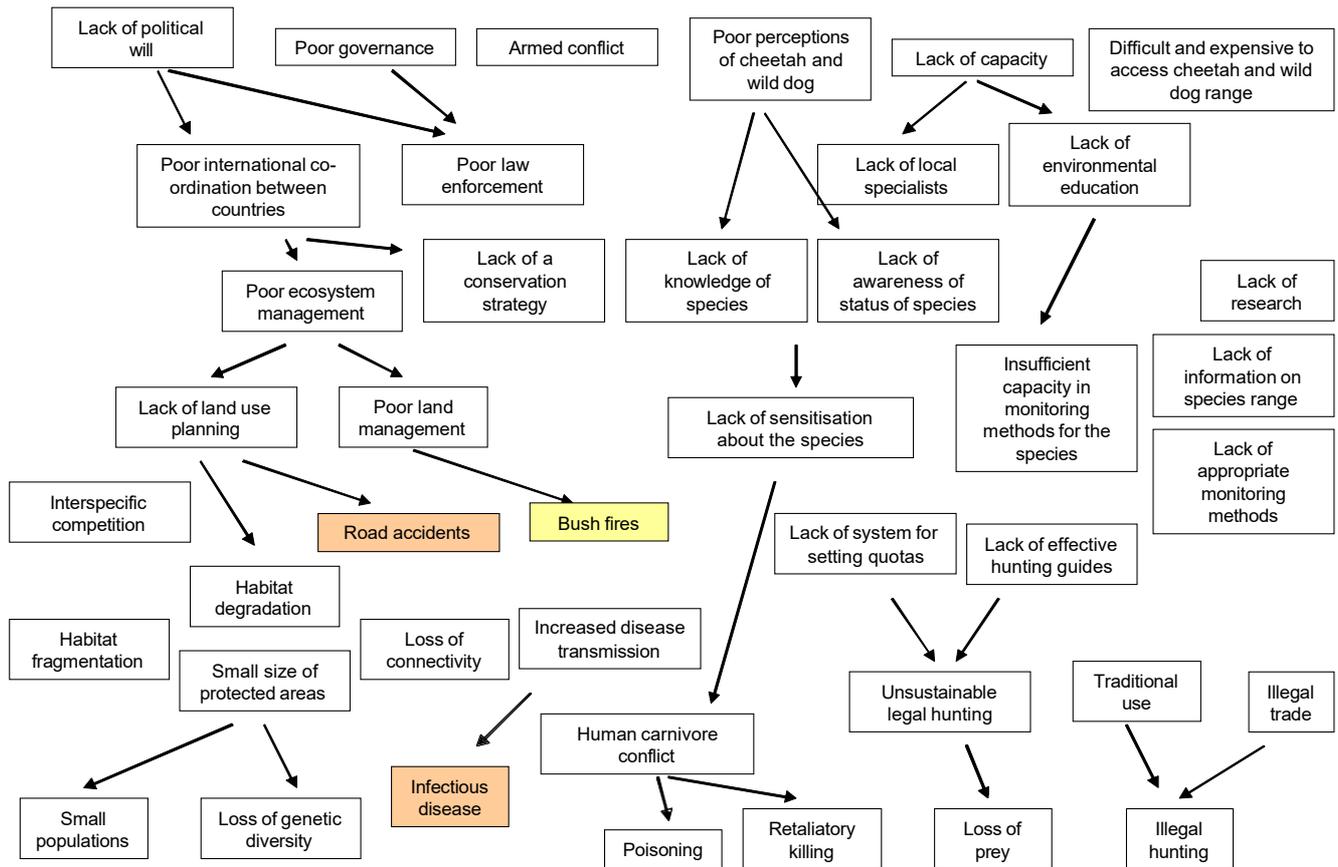


Figure 6.4 Diagramme représentant l'arbre à problèmes. Ces résultats correspondent à ceux présentés en Figure 6.3.

6.2.4 Les objectifs

L'analyse de problèmes a été essentielle pour le développement des objectifs du plan stratégique car les problèmes identifiés permettent de trouver des solutions. Les objectifs sont divisés en huit thèmes qui représentent tous les aspects de l'arbre à problèmes :

Développement des compétences

Ce thème concerne les problèmes causés par un manque de capacités comme par exemple le manque de personnel, de ressources, d'équipement ou bien de formation.

Objectif 1

Etablir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons

Approfondissement des connaissances

Ce thème concerne les problèmes venant du manque d'informations sur les guépards et les lycaons, incluant leur distribution, leur statut, leur habitat et gestion.

Objectif 2

Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables

Sensibilisation

Ce thème concerne les problèmes dus au manque de connaissances des communautés locales ainsi que des décideurs politiques sur la gestion des écosystèmes et des besoins de conservation ainsi que sur le statut des guépards et des lycaons.

Objectif 3

Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.

Politique et législation

Ce thème regroupe les problèmes associés à la politique et aux législations inappropriées pour la conservation des guépards et des lycaons, ainsi que leur manque d'application.

Objectif 4

Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.

Coexistence

Ce thème couvre les problèmes dus à la coexistence entre humains/animaux domestiques et les guépards/lycaons et leurs proies.

Objectif 5

Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.

Utilisation

Ce thème concerne les problèmes dus à la surexploitation des proies desquelles les guépards et les lycaons dépendent, ainsi qu'aux prélèvements illégaux et aux mortalités accidentelles des guépards et des lycaons.

Objectif 6

Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.

Gestion de l'habitat

Ce thème aborde les problèmes causés par une gestion de l'environnement inappropriée ou insuffisante, comme par exemple, une gestion inadéquate de l'habitat et des écosystèmes ou la perte de connectivité et la fragmentation.

Objectif 7

Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.

Mise en place de cette stratégie

Ce thème cible la mise en place de la stratégie. Il est inclus car cette mise en place doit être suivie, et parce que les activités stipulées garantissent qu'elle va être appliquée.

Objectif 8

Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Ces huit objectifs ont été développés précisément pour que tous les problèmes identifiés soient réglés. De plus, chaque objectif fixé par cette stratégie était identifié par l'analyse de problèmes.

6.2.5 *Résultats*

Après la mise en place des objectifs et que tous les participants se sont mis d'accord sur leurs définitions exactes, les résultats ont été développés pour atteindre ces objectifs. Les résultats sont plus spécifiques que les objectifs et décrivent comment ces derniers peuvent être atteints. Chaque objectif est associé

avec 1-6 résultats, et les résultats sont développés de telle manière à ce que si tous les résultats sont atteints, l'objectif dont ils relèvent l'est aussi. Autrement dit, chaque résultat est nécessaire pour atteindre un objectif et si tous les résultats sont obtenus, l'objectif est atteint. Les résultats sont conçus pour être « SMART », c'est à dire « specific, measurable, achievable, realistic and time-lined » soit : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Au total, 19 résultats ont été créés pour le plan stratégique.

Développement des compétences

Objectif 1

Etablir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons

Résultats:

1.1 D'ici 5 ans, les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon sont acquises.

Approfondissement des connaissances

Objectif 2

Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables

Résultats:

2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir cartes de distribution, figures 3.5 et 4.5) sont disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes d'ici 5 ans.

Sensibilisation

Objectif 3

Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.

Résultats:

3.1 D'ici 5 ans, toutes les autorités concernées (les décideurs politiques, les institutions en charge de la gestion de la faune sauvage, les ministères chargés de l'aménagement du territoire, les administrations), sont identifiées

et rendues conscientes du statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance et de leur valeur.

- 3.2 D'ici 5 ans, 80% des parties prenantes impliquées dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont sensibilisée sur le statut de conservation défavorable de ces espèces, et ont une perception bien plus positive de la valeur de ces espèces et de l'importance de les protéger et de préserver leurs habitats.

Politique et législation

Objectif 4

Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.

Résultats:

- 4.1 D'ici 5 ans, toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons sont identifiées et mises en œuvre.
- 4.2 D'ici 10 ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation, et harmonisées à travers la région (par exemple, accords transfrontaliers, CMS).

Coexistence

Objectif 5

Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.

Résultats:

- 5.1 Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon), incluant la persécution directe, l'empoisonnement et les maladies, est évalué dans la région, avec une attention toute particulière portée à l'aire de répartition actuelle, et ce au cours des deux prochaines années.
- 5.2 Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores autour et dans l'aire de répartition actuelle est diminué de manière significative d'ici 5 ans.
- 5.3 Les bénéfices retirés par les communautés locales conduisent à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 5 ans.

Utilisation

Objectif 6

Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.

Résultats:

- 6.1 Les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles des guépards et des lycaons sont évalués et diminuent de manière significative à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 5 ans
- 6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace dans les aires protégées de leurs aires de répartition, d'ici 5 ans.
- 6.3 Des plans de restauration des proies naturelles dans les aires de répartition probable et réhabilitable sont développés et mis en œuvre d'ici 5 ans.

Gestion de l'habitat

Objectif 7

Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.

Résultats:

- 7.1 Les populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons et leurs habitats sont rétablis d'ici 10 ans.
- 7.2 Les populations de guépards et de lycaons dans les aires de résidence actuelle sont viables et auront augmenté d'au moins 50%, d'ici 10 ans.
- 7.3 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérées et rétablies d'ici 7 ans.

Mise en place de cette stratégie

Objectif 8

Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Résultats:

- 8.1 La stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon est acceptée et appropriée par les Etats parties d'ici 2 ans.
- 8.2 Un mécanisme de financement durable de la stratégie régionale est développé et mis en place d'ici 5 ans.
- 8.3 Un organe de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie est opérationnel d'ici 1 an.

6.2.6 Activités

Les activités représentent la dernière étape dans la définition de la stratégie et sont encore plus spécifiques que les résultats ; elles listent les actions qui permettent d'obtenir chaque résultat. Comme pour les résultats et leurs objectifs, chaque ensemble d'activités est nécessaire et suffisant pour l'obtention des résultats et sont « SMART ». En revanche, les activités sont suffisamment générales pour pouvoir s'intégrer aux plans d'actions nationaux dans la région de l'Afrique centrale, occidentale et septentrionale. Au total, 62 activités ont été développées pour cette stratégie.

Développement des compétences

Objectif 1:

Etablir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des Guépards et des Lycaons

Résultat 1.1 D'ici 5 ans, les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon sont acquises.

Activité 1.1.1 Identifier les besoins en termes de renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces d'ici 2 ans.

Activité 1.1.2 Identifier les institutions, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et des autres acteurs en charge de la gestion du guépard et du lycaon d'ici 1 an.

Activité 1.1.3 Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion d'ici 3 ans.

Activité 1.1.4 Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau après la réalisation des Activités 1.1.1, 1.1.2 et 1.1.3.

Approfondissement des connaissances

Objectif 2

Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables.

Résultat 2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir cartes de distribution, figures 3.5 et 4.5) sont disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes d'ici 5 ans.

Activité 2.1.1 Procéder à une évaluation des statuts des populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.

Activité 2.1.2 Favoriser et privilégier les actions de recherches, de suivi et de conservation à mener dans les zones identifiées après avoir réalisé un bilan des connaissances sur l'état actuel des populations de guépards et de lycaons (voir Activité 2.1.1)

Activité 2.1.3 Créer une base de données centralisée et accessible d'ici 3 ans.

Activité 2.1.4 Organiser des réunions périodiques pour la diffusion des données d'ici 3 ans.

Activité 2.1.5 Produire un bulletin bisannuel d'ici 1 an.

Activité 2.1.6 Elaborer une page web spécifique relative à la stratégie de conservation des deux espèces sur le site internet www.cheetahandwilddog.org d'ici 1 an.

Activité 2.1.7 Réaliser des études d'impact des différentes méthodes de gestion de l'habitat (par ex. points d'eau, feux d'aménagement, salines, etc.) sur les populations de guépards et de lycaons pour optimiser la gestion de l'habitat pour la conservation de ces deux espèces.

Activité 2.1.8 Identifier les méthodes les plus appropriées pour la recherche, le suivi et la gestion du guépard et du lycaon dans les divers habitats dans leurs aires de répartition.

Objectif 3

Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.

Résultat 3.1 D'ici 5 ans, toutes les autorités concernées (les décideurs politiques, les institutions en charge de la gestion de la faune sauvage, les ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, les administrations) sont identifiées et rendues conscientes du statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance et de leur valeur.

Activité 3.1.1 Identifier les autorités concernées et la meilleure méthode (par exemple un atelier national) de leur transmettre le message central au sujet de la conservation du guépard et du lycaon d'ici 1 an.

Activité 3.1.2 Préparer et mettre en œuvre la meilleure méthode de diffusion du message central à ces autorités concernant la conservation du guépard et du lycaon d'ici 2 ans.

Résultat 3.2 D'ici 5 ans, 80% des parties prenantes impliquées dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont sensibilisées sur le statut de conservation défavorable de ces espèces, et ont une perception bien plus positive de la valeur de ces espèces et de l'importance de les protéger et de préserver leurs habitats.

Activité 3.2.1 Identifier toutes les parties prenantes dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents d'ici 1 an.

Activité 3.2.2 Développer la littérature nécessaire et les médias appropriés à une campagne de sensibilisation, et mettre en œuvre cette campagne dans toutes les zones où le guépard et le lycaon sont présents ou potentiellement présents de la deuxième à la cinquième année.

Activité 3.2.3 Evaluer le changement de perception des différentes parties prenantes sur la valeur de ces espèces et l'importance de protéger et de préserver leurs habitats au début et à la fin de la campagne de sensibilisation, lors de la première et de la cinquième année.

Objectif 4

Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.

Résultat 4.1 D'ici 5 ans, toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons sont identifiées et mises en œuvre.

Activité 4.1.1 Identifier toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons d'ici 1 an.

Activité 4.1.2 Faire du lobbying et aider, là où c'est possible, à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième à la quatrième année.

Activité 4.1.3 Mesurer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième à la cinquième année après la réalisation des Activités 4.1.1 & 4.1.2.

Résultat 4.2 D'ici 10 ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation, et harmonisées à travers la région (par exemple, accords transfrontaliers, CMS).

Activité 4.2.1 Identifier toutes les politiques et législations qui doivent être adaptées afin de répondre aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation pendant la deuxième année.

Activité 4.2.2 Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des autorités responsables, de la deuxième à la quatrième année après la réalisation d'Activité 4.2.1.

Activité 4.2.3 Suivre le nombre des changements effectuée dans les politiques et les législations, et évaluer leur mise en œuvre de la septième à la dixième année après la réalisation des Activités 4.2.1 et 4.2.2.

Objectif 5

Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits

Résultat 5.1 Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon), incluant la persécution directe, l'empoisonnement et les maladies, est évalué dans la région, avec une attention toute particulière portée à l'aire de répartition actuelle, et ce au cours des deux prochaines années.

Activité 5.1.1 Evaluer, au moyen de questionnaires et d'examens rapides, les pertes perçues ou réelles du bétail à cause des prédateurs, les abattages illégaux, les cas d'empoisonnement et l'occurrence des maladies liées aux canidés, à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 18 mois.

Activité 5.1.2 Elaborer une carte (et classer) des zones de conflits réels et potentiels qui nécessitent des mesures de réduction des conflits d'ici 2 ans.

Résultat 5.2 Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores autour et dans l'aire de répartition actuelle est diminué de manière significative d'ici 5 ans.

Activité 5.2.1 Cibler des zones à forte intensité de conflits et mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation locales pour améliorer la protection du bétail et pour réduire les conflits avec le guépard et le lycaon après la réalisation d'Activité 5.1.2.

Activité 5.2.2 Développer là où c'est approprié des mesures de réduction des conflits pour améliorer les pratiques d'élevage qui réduisent efficacement les pertes de bétail par prédation des guépards et des lycaons de la troisième à la cinquième année.

Activité 5.2.3 Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission de maladies des animaux domestiques au lycaon, comme par exemple la vaccination des chiens domestiques contre la rage.

Résultat 5.3 Les bénéfices retirés par les communautés locales conduisent à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 5 ans.

Activité 5.3.1 Développer des activités d'écotourisme en utilisant le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques pour augmenter la valeur écotouristique de la région de la deuxième à la cinquième année.

Activité 5.3.2 Développer des activités lucratives et respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition actuelle du guépard et du lycaon.

Utilisation

Objectif 6

Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.

Résultat 6.1 Les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles des guépards et des lycaons sont évalués et diminuent de manière significative à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 5 ans.

Activité 6.1.1 Evaluer, grâce à des interviews des parties prenantes (les communautés locales, les guérisseurs, les commerçants, le personnel des aires protégées, les services de douanes etc.) et à d'autres méthodes, le nombre de cas et l'importance de l'utilisation du guépard et du lycaon pour divers besoins, la capture d'animaux vivants et les mortalités accidentelles dans l'aire de répartition actuelle, d'ici 3 ans.

Activité 6.1.2 Mettre en place des vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et de communication et faire du lobbying auprès des autorités législatives pour lutter contre les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles dans les aires où ces menaces existent, de la deuxième à la cinquième année.

Activité 6.1.3 Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires protégées pour éviter les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles de guépards et de lycaons; il s'agit d'une activité à long terme.

Résultat 6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace dans les aires protégées de leurs aires de répartition, d'ici 5 ans.

Activité 6.2.1 Soutenir la gestion des aires protégées de sorte à favoriser de meilleures activités de lutte anti-braconnage afin de

réduire significativement les prélèvements de proies d'ici 5 ans.

Activité 6.2.2 Accroître la capacité des gestionnaires des aires protégées à lutter contre le braconnage des proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds qui soutiennent les aires protégées abritant des populations résidentes de guépards et de lycaons d'ici 5 ans.

Activité 6.2.3 Aider les Etats parties à établir et mettre en place des quotas de chasse durables en termes de proies dans les zones cynégétiques de la première à la troisième année.

Résultat 6.3 Des plans de restauration des proies naturelles dans les aires de répartition probable et réhabilitable sont développés et mis en œuvre d'ici 5 ans.

Activité 6.3.1 Travailler en collaboration avec les Etats parties pour identifier les aires clés pour le guépard et le lycaon à l'extérieur de l'aire de répartition actuelle afin de mettre en œuvre des activités devant conduire à la restauration de l'habitat et des populations de proies et de prédateurs de la deuxième à la cinquième année.

Activité 6.3.2 Rechercher un soutien financier et préparer des plans en vue de favoriser la réhabilitation des populations de guépards et de lycaons dans certaines aires de répartition potentielles, y compris leur réintroduction dans des aires réhabilitables de la troisième à la cinquième année.

Gestion de l'habitat

Objectif 7

Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.

Résultat 7.1 Les populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons et leurs habitats sont rétablis d'ici 10 ans.

Activité 7.1.1 Elaborer et adopter des plans de conservation et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.

Activité 7.1.2 Mettre en œuvre les plans de conservation et de gestion d'ici 10 ans.

Activité 7.1.3 Evaluer et réviser les plans de conservation et de gestion, d'ici 5 ans.

Activité 7.1.4 Impliquer les populations locales dans la gestion des aires de répartition actuelle de guépards et de lycaons d'ici 10 ans.

Résultat 7.2 Les populations de guépards et de lycaons dans les aires de résidence actuelle sont viables et ont augmenté d'au moins 50%, d'ici 10 ans.

Activité 7.2.1 Harmoniser les textes de loi sur la protection du guépard et du lycaon d'ici 2 ans.

Activité 7.2.2 Suivre et évaluer la croissance des populations de guépards, de lycaons et de leurs proies d'une manière continue.

Activité 7.2.3 Réduire les conflits entre l'homme et les carnivores par le développement d'activités lucratives et respectueuses de l'environnement dans les aires avoisinantes à partir de la deuxième année.

Activité 7.2.4 Evaluer les possibilités de réintroduire le Guépard et le Lycaon dans des habitats viables (par exemple analyse génétique, habitat, etc.) à partir de la troisième année.

Résultat 7.3 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérées et rétablies d'ici 7 ans.

Activité 7.3.1 Confirmer les zones de présence potentielles, réhabilitables des populations de guépards et de lycaons dans la sous-région, ainsi que les corridors de déplacement actuels des deux espèces d'ici 2 ans.

Activité 7.3.2 Elaborer et adopter des plans de conservation et de gestion pour les zones avec possibilité de réhabilitation et les corridors de déplacement actuels et possibles d'ici 2 ans, après la réalisation de l'Activité 7.3.1.

Activité 7.3.3 Mettre en œuvre les plans de gestion d'ici 10 ans après la réalisation de l'Activité 7.3.2.

Activité 7.3.4 Evaluer et réviser les plans de conservation et de gestion, d'ici 2 ans après la réalisation d'Activité 7.3.3.

Activité 7.3.5 Impliquer les populations locales dans la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons, d'ici 10 ans.

Objectif 8

Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Résultat 8.1 La stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon est acceptée et appropriée par les Etats parties d'ici 2 ans.

Activité 8.1.1 Organiser des ateliers régionaux d'internalisation avec les structures de tutelles et les autres parties prenantes d'ici 1 an.

Activité 8.1.2 Elaborer et adopter un Mémoire d'Accord de mise en œuvre de la stratégie d'ici 2 ans.

Activité 8.1.3 Identifier les sources de financement pour le développement des plans d'actions nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ici 2 ans.

Résultat 8.2 Un mécanisme de financement durable de la stratégie régionale est développé et mis en place d'ici 5 ans.

Activité 8.2.1 Identifier les besoins de financement pour la mise en œuvre de la stratégie régionale dans un délai d'un an.

Activité 8.2.2 Réaliser une étude de faisabilité de recherche de fonds suffisants pour la mise en place de la stratégie régionale dans un délai de 3 ans.

Activité 8.2.3 Elaborer un plan de financement pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ici 2 ans.

Activité 8.2.4 Renforcer les capacités en vue de lever des fonds pour le financement de la stratégie régionale d'ici 2 ans.

Activité 8.2.5 Identifier les bailleurs de fonds potentiels de manière continue.

Activité 8.2.6 Faire du lobbying auprès des bailleurs de fonds potentiels de manière continue.

Résultat 8.3 Un organe de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie est opérationnel d'ici 1 an.

Activité 8.3.1 Recruter un coordinateur régional et mettre en place un réseau d'experts de la région d'ici 1 an.

Activité 8.3.2 Organiser des réunions périodiques (annuelles) de suivi et d'évaluation de la stratégie de manière continue.

6.3 Conclusions and planification nationale

Le plan régional stratégique a été développé dans un format qui lui permet d'être facilement adapté pour une mise en place nationale, à travers un atelier participatif national qui inclut toutes les parties prenantes y compris celles qui ont participé à l'atelier régional. Un tel atelier devrait durer deux jours. Les étapes principales pour traduire la stratégie régionale en stratégie nationale sont les suivantes :

- Présenter la stratégie régionale avec toute l'information de fond et demander l'autorisation pour l'utiliser comme modèle pour la stratégie nationale.
- Commenter l'interprétation de la vision, du but et des objectifs au niveau national.
- Pour chaque objectif, prendre chaque résultat et activité et décider s'ils doivent être acceptés ou rejetés, tout en sachant que certains résultats et certaines activités ne sont pas forcément pertinents pour tous les pays.
- Même si les activités sont adoptées, leur définition exacte aura peut-être besoin d'être ajustée.
- Un calendrier, des acteurs et des indicateurs vérifiables doivent être ajoutés à chaque activité.

Le plus grand soin a été pris pour s'assurer que la stratégie régionale de l'Afrique centrale, occidentale et septentrionale était bien structurée, particulièrement au niveau de sa vision, son but et ses objectifs, pour faciliter son utilisation pour les stratégies nationales. La stratégie régionale a été très bien traduite en stratégie nationale pour le Niger, développée dans un atelier juste après l'atelier régional (Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, en préparation), suggérant que les participants à l'atelier régional ont correctement fait leur travail (Figure 6.5).



Figure 6.5 La participation des délégués du Niger à l'atelier régional pour l'Afrique centrale, occidentale et septentrionale a garanti que la stratégie régionale soit facilement adaptable à la stratégie nationale du Niger. Les participants d'autres pays clés de la région étaient aussi présents, et il est prévu qu'ils développent des stratégies nationales coordonnées pour la région.

– CHAPITRE 7 –

MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIE REGIONAL

Une fois la stratégie régionale finalisée, les participants se sont penchés sur la meilleure façon de la mettre en œuvre. Le processus de planification au niveau régional offre un mécanisme important pour la mise en œuvre au niveau national et il est donc été incorporé dans ce plan. Les mécanismes et accords qui sont en place au niveau international, par exemple la Convention sur les Espèces Migratrices, sont aussi importants et étaient représentés pendant l'atelier. De plus, utiliser les synergies existant entre le guépard, le lycaon et les autres espèces est aussi important. Les participants tiennent particulièrement à ce que ce plan d'action soit utilisé dans le futur pour conduire la conservation des guépards et lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Le procédé suivant a été adopté :

- Le premier jet est produit pour que les participants commentent et fassent des révisions.
- Les commentaires et changements suggérés par les participants sont intégrés.
- Une deuxième version est produite, les participants ainsi que les cabinets ministériels pertinents doivent l'approuver.

Les membres des gouvernements qui étaient présents à l'atelier régional se sont engagés à obtenir le soutien ministériel pour cette stratégie. Le rapport devrait aussi être soumis à l'UICN pour une approbation officielle de la part de la CSE.

Un atelier national pour la planification de la conservation des guépards et des lycaons au Niger a eu lieu immédiatement après l'atelier régional dans le Parc Régionale du W (Division de la Faune et de la Chasse, en préparation). Cet atelier a démontré que la stratégie régionale pouvait être transférée au niveau national, et permettre le développement rapide d'un plan d'action au niveau national avec la coopération totale des participants nationaux.

La mise en œuvre de ce plan nécessite un soutien financier non-négligeable. Si possible, il devrait être couvert au niveau national par les gouvernements, mais il est aussi envisageable que des ONG, des donateurs bilatéraux et multilatéraux priorisent les activités de conservation mises en place et de ce fait offrent une aide financière.

REFERENCES

- Alexander, K. A., Kat, P. W., Munson, L. A., Kalake, A. & Appel, M. J. G. (1996) Canine distemper-related mortality among wild dogs (*Lycaon pictus*) in Chobe National Park, Botswana. *Journal of Zoo & Wildlife Medicine*, 27, 426-427.
- Bartels, P., Bouwer, V., Crosier, A., Cilliers, D., Durant, S., Grisham, J., Marker, L., Mulama, M., Venter, L., Wildt, D., Friedmann, Y. (2001) Global Cheetah Action Plan final workshop report. Conservation Breeding Specialist Group SSC/IUCN, Pretoria.
- Bartels, P. Bouwer, V., Crosier, A., Cilliers, D., Durant, S., Grisham, J., Marker, L., Mulama, M., Venter., L, Wildt, D. Friedmann, Y. (2002) Global Cheetah Action Plan Review final workshop report, Conservation Breeding Specialist Group SSC/IUCN, Pretoria.
- Bashir, S., Daly, B., Durant, S. M., Forster, H., Grisham, J., Marker, L., Wilson, K. & Friedmann, Y. (2004) Global cheetah (*Acinonyx jubatus*) monitoring workshop report, Tanzania Carnivore Programme, Arusha.
- Belbachir, F. (2008) *Acinonyx jubatus* ssp. *hecki*. In: 2008 IUCN Red List of Threatened Species. <www.iucnredlist.org>. Téléchargé le 16 Janvier 2012.
- Burney, D. A. (1980) The effects of human activities on cheetah (*Acinonyx jubatus*) in the Mara region of Kenya. University of Nairobi, Nairobi.
- Caro, T. M. & Collins, D. A. (1987) Male cheetah social organisation and territoriality. *Ethology*, 74, 52-64.
- Caro, T. M. & Durant, S. M. (1991) Use of quantitative analyses of pelage characteristics to reveal family resemblances in genetically monomorphic cheetahs. *Journal of Heredity*, 82, 8-14.
- Caro, T. M. (1994) *Cheetahs of the Serengeti plains*, University of Chicago Press, Chicago.
- Chauvenet, A.L.M., Durant, S.M., Hilborn, R., & Pettorelli, N. (2011) Unintended Consequences of Conservation Actions: Managing Disease in Complex Ecosystems. PLoS ONE, 6, DOI: e2867110.1371/journal.pone.0028671.
- Cozzi, G., Broekhuis, F., McNutt, J.W., Turnbull, L.A., Macdonald, D.W., Schmid, B. (2012) Fear of the dark or dinner by moonlight? Reduced temporal partitioning among Africa's large carnivores. *Ecology* 93, 2590-2599
- Creel, S. R. & Creel, N. M. (1995) Communal hunting and pack size in African wild dogs, *Lycaon pictus*. *Animal Behaviour*, 50, 1325-1339.
- Creel, S. R. & Creel, N. M. (1996) Limitation of African wild dogs by competition with larger carnivores. *Conservation Biology*, 10, 1-15.

- Creel, S. R. & N. M. Creel (2002) *The African Wild Dog: Behavior, Ecology, and Conservation*. Princeton University Press, Princeton.
- Divyabhanusinh (1995) *The end of a trail – The cheetah in India*, Banyan Books, New Delhi.
- Durant, S. M. (1998) Competition refuges and coexistence: an example from Serengeti carnivores. *Journal of Animal Ecology*, 67, 370-386.
- Durant, S. M. (2000) Living with the enemy: avoidance of hyenas and lions by cheetahs in the Serengeti. *Behavioral Ecology*, 11, 624-632.
- Durant, S. M., Bashir, S., Maddox, T. & Laurenson, M. K. (2007) Relating long-term studies to conservation practice: the case of the Serengeti cheetah project. *Conservation Biology*, 21, 602-611.
- Durant, S. M., Kelly, M. & Caro, T. M. (2004) Factors affecting life and death in Serengeti cheetahs: environment, age and sociality. *Behavioral Ecology*, 15, 11-22.
- Durant, S. M., Dickman, A. J., Maddox, T., Waweru, M., & Petteorelli, N. (2010) Past, present and future of cheetah in Tanzania: from long term study to conservation strategy. *Biology and Conservation of Wild Felids* (eds. D. W. Macdonald & A. J. Loveridge), pp. 380-382, Oxford University Press, Oxford.
- Dutson, G. & Sillero-Zubiri, C. (2005) Forest-dwelling African wild dogs in the Bale Mountains, Ethiopia. *Canid News*, 8, 1-6.
- Fanshawe, J. H., Ginsberg, J. R., Sillero-Zubiri, C. & Woodroffe, R. (1997) The status and distribution of remaining wild dog populations. *The African wild dog: Status survey and conservation action plan* (eds R. Woodroffe, J. R. Ginsberg & D. W. Macdonald), pp. 11-57. IUCN, Gland.
- Frame, L. H. & Fanshawe, J. H. (1990) African wild dog *Lycaon pictus*: A survey of Status and Distribution 1985-88.
- Fuller, T. K., Kat, P. W., Bulger, J. B., Maddock, A. H., Ginsberg, J. R., Burrows, R., McNutt, J. W. & Mills, M. G. L. (1992a) Population dynamics of African wild dogs. *Wildlife 2001: Populations* (eds D. R. McCullough & H. Barrett). Elsevier Science Publishers, London.
- Fuller, T. K., Mills, M. G. L., Borner, M., Laurenson, M. K. & Kat, P. W. (1992b) Long distance dispersal by African wild dogs in East and South Africa. *Journal of African Zoology*, 106, 535-537.
- Gascoyne, S. C., King, A. A., Laurenson, M. K., Borner, M., Schildger, B. & Barrat, J. (1993) Aspects of rabies infection and control in the conservation of the African wild dog (*Lycaon pictus*) in the Serengeti region, Tanzania. *Onderstepoort Journal of Veterinary Research*, 60, 415-420.

- Girman, D. J. & Wayne, R. K. (1997) Genetic perspectives on wild dog conservation. *The African wild dog: Status survey and conservation action plan* (eds R. Woodroffe, J. R. Ginsberg & D. W. Macdonald), pp. 7-10. IUCN, Gland.
- Girman, D. J., Wayne, R. K., Kat, P. W., Mills, M. G. L., Ginsberg, J. R., Borner, M., Wilson, V., Fanshawe, J. H., FitzGibbon, C. D. & Lau, L. M. (1993) Molecular-genetic and morphological analyses of the African wild dog (*Lycaon pictus*). *Journal of Heredity*, 84, 450-459.
- Gittleman, J. L. & Harvey, P. H. (1982) Carnivore home range size, metabolic needs and ecology. *Behavioural Ecology and Sociobiology*, 10, 57-63.
- Goller, K. V., Fyumagwa, R. D., Nikolin, V., East, M. L., Kilewo, M., Speck, S., Muller, T., Matzke, M. & Wibbelt, G. (2010) Fatal canine distemper infection in a pack of African wild dogs in the Serengeti ecosystem, Tanzania. *Veterinary Microbiology*, 146, 245-252.
- Gottelli, D., Wang, J., Bashir, S. & Durant, S. M. (2007) Genetic analysis reveals promiscuity among female cheetahs. *Proceedings of the Royal Society of London Series B-Biological Sciences*, 274, 1993-2001.
- Gros, P. M. (1996) Status of the cheetah in Malawi. *Nyala*, 19, 33-36.
- Gros, P. M. (1998) Status of the cheetah *Acinonyx jubatus* in Kenya: a field-interview assessment. *Biological Conservation*, 85, 137-149.
- Gros, P. M. & Rejmanek, M. (1999) Status and habitat preferences of Uganda cheetahs: an attempt to predict carnivore occurrence based on vegetation structure. *Biodiversity and Conservation*, 8, 1561-1583.
- Gros, P. M. (2002) The status and conservation of the cheetah *Acinonyx jubatus* in Tanzania. *Biological Conservation*, 106, 177-185.
- Hunter, J., Durant, S. M. & Caro, T. M. (2007) To flee or not to flee: Scavenger avoidance by cheetahs in the Serengeti. *Behavioural Ecology and Sociobiology*, 61, 1033-1042.
- IUCN (2005) Strategy for the conservation of West African elephants, Gland, Switzerland.
- IUCN (2006) Regional conservation strategy for the lion *Panthera leo* in Eastern and Southern Africa, Gland, Switzerland.
- IUCN (2012) *IUCN Red List of Threatened Species. Version 2011.2.* <www.iucnredlist.org>. Downloaded on 26 March 2012.
- IUCN/SSC (2007a) *Regional conservation strategy for the cheetah and wild dog in eastern Africa*, IUCN, Gland.
- IUCN/SSC (2007b) *Regional conservation strategy for the cheetah and wild dog in southern Africa*, IUCN, Gland.

- Kat, P. W., Alexander, K. A., Smith, J. S. & Munson, L. (1995) Rabies and African wild dogs in Kenya. *Proceedings of the Royal Society of London B*, 262, 229-233.
- Kuhme, W. D. (1965) Communal food distribution and division of labour in African hunting dogs. *Nature*, 205, 442-444.
- Laurenson, M. K. (1993) Early maternal behaviour of wild cheetahs: implications for captive husbandry. *Zoo Biology*, 12, 31-43.
- Laurenson, M. K. (1994) High juvenile mortality in cheetahs (*Acinonyx jubatus*) and its consequences for maternal care. *Journal of Zoology*, 234, 387-408.
- Lindeque, P. M., Brain, C. & Turnbull, P. C. B. (1996) A review of anthrax in Etosha National Park. *Salisbury Medical Bulletin*, 87, 24-26.
- Lindsey, P. A., Alexander, R., Mills, M. G. L., Romañach, S. S. & Woodroffe, R. (2007) Wildlife viewing preferences of visitors to protected areas in South Africa: implications for the role of ecotourism in conservation. *Journal of Ecotourism*, 6, 19-33.
- Malcolm, J. R. & Marten, K. (1982) Natural selection and the communal rearing of pups in African wild dogs (*Lycaon pictus*). *Behavioural Ecology and Sociobiology*, 10, 1-13.
- Marker, L. (1998) Current status of the cheetah (*Acinonyx jubatus*). *A symposium on cheetahs as game ranch animals* (ed B. L. Penzhorn), pp. 1-17. Onderstepoort, South Africa.
- Marker, L. L. (2002) Aspects of cheetah (*Acinonyx jubatus*) biology, ecology and conservation strategies on Namibian farmlands. University of Oxford, Oxford.
- Marker, L., Kraus, D., Barnett, D. & Hurlbut, S. (2003a) *Cheetah survival on Namibian farmlands*, Cheetah Conservation Fund, Windhoek.
- Marker, L. L., Dickman, A. J., Jeo, R. M., Mills, M. G. L. & Macdonald, D. W. (2003b) Demography of the Namibian cheetah, *Acinonyx jubatus jubatus*. *Biological Conservation*, 114, 413-425.
- Marker, L. L., Dickman, A. J., Mills, M. G. L., Jeo, R. M. & Macdonald, D. W. (2008) Spatial ecology of cheetahs (*Acinonyx jubatus*) on north-central Namibian farmlands. *Journal of Zoology*, 274, 226-238.
- McNutt, J. W. (1996) Sex-biased dispersal in African wild dogs, *Lycaon pictus*. *Animal Behaviour*, 52, 1067-1077.
- McNutt, J. W. & Boggs, L. (1996) *Running wild: Dispelling the myth of the African wild dog*, Smithsonian Institution Press, Washington.

- Mills, M. G. L. & Biggs, H. C. (1993) Prey apportionment and related ecological relationships between large carnivores in Kruger National Park. *Symposia of the Zoological Society of London*, 65, 253-268.
- Mills, M. G. L. & Gorman, M. L. (1997) Factors affecting the density and distribution of wild dogs in the Kruger National Park. *Conservation Biology*, 11, 1397-1406.
- Morsbach, D. (1986) *The behaviour, ecology and movements of cheetah on the farm areas of SWA/Namibia*, Directorate of Nature Conservation and Recreation Resorts, Windhoek.
- Myers, N. (1975) *The cheetah Acinonyx jubatus in Africa*. IUCN Monograph No. 4, IUCN, Morges, Switzerland.
- Olson, D. M., E. Dinerstein, E. D. Wikramanayake, N. D. Burgess, G. V. N. Powell, E. C. Underwood, J. A. D'Amico, I. Itoua, H. E. Strand, J. C. Morrison, C. J. Loucks, T. F. Allnutt, T. H. Ricketts, Y. Kura, J. F. Lamoreux, W. W. Wettengel, P. Hedao, and K. R. Kassem. (2001) Terrestrial ecoregions of the worlds: A new map of life on Earth. *Bioscience*, 51,933-938.
- Purchase, G. K. (1998) An assessment of the success of a cheetah reintroduction project in Matusadona National Park. *Department of Biological Sciences*. University of Zimbabwe, Harare.
- Rasmussen, G. S. A. (1999) Livestock predation by the painted hunting dog *Lycaon pictus* in a cattle ranching region of Zimbabwe: a case study. *Biological Conservation*, 88, 133-139.
- Sharp, N. C. C. (1997) Timed running speed of a cheetah (*Acinonyx jubatus*). *Journal of Zoology*, 241, 493-494.
- Thesiger, W. (1970) Wild dog at 5894 m (19,340 ft). *East African Wildlife Journal*, 8, 202.
- Van Dyk, G. & Slotow, R. (2003) The effect of fences and lions on the ecology of African wild dogs reintroduced into Pilansberg National Park, South Africa. *African Zoology*, 38, 79-94.
- Woodroffe, R. & Ginsberg, J. R. (1997a) Past and future causes of wild dogs' population decline. *The African wild dog: Status survey and conservation action plan* (eds R. Woodroffe, J. R. Ginsberg & D. W. Macdonald), pp. 58-74. IUCN, Gland.
- Woodroffe, R., Ginsberg, J. R. & Macdonald, D. W. (1997b) *The African wild dog: Status survey and conservation action plan*, IUCN, Gland.
- Woodroffe, R. & Ginsberg, J. R. (1998) Edge effects and the extinction of populations inside protected areas. *Science*, 280, 2126-2128.

- Woodroffe, R., McNutt, J. W. & Mills, M. G. L. (2004) African wild dog. *Foxes, wolves, jackals and dogs: status survey and conservation action plan. 2nd edition* (eds C. Sillero-Zubiri & D. W. Macdonald), pp. 174-183. IUCN, Gland, Switzerland.
- Woodroffe, R. & Ginsberg, J. R. (2005) King of the beasts? Evidence for guild redundancy among large mammalian carnivores. *Large carnivores and the conservation of biodiversity* (eds J. C. Ray, K. H. Redford, R. S. Steneck & J. Berger), pp. 154-175. Island Press, Washington, D.C.
- Woodroffe, R., André, J.-M., Andulege, B., Bercovitch, F., Carlson, A., Coppolillo, P. B., Davies-Mostert, H., Dickman, A. J., Fletcher, P., Ginsberg, J. R., Hofmeyr, M., Laurenson, M. K., Leigh, K., Lindsey, P. A., Lines, R., Mazet, J. K., McCreery, K., McNutt, J. W., Mills, M. G. L., Msuha, M., Munson, L., Parker, M. N., Pole, A., Rasmussen, G. S. A., Robbins, R., Sillero-Zubiri, C., Swarner, M. J. & Szykman, M. (2005a) *Tools for conservation of the African wild dog: Do we know enough? What more do we need to know?*, Wildlife Conservation Society/IUCN Canid Specialist Group, New York/Oxford.
- Woodroffe, R., Lindsey, P. A., Romañach, S. S., Stein, A. & ole Ranah, S. M. K. (2005b) Livestock predation by endangered African wild dogs (*Lycaon pictus*) in northern Kenya. *Biological Conservation*, 124, 225-234.
- Woodroffe, R., Frank, L. G., Lindsey, P. A., ole Ranah, S. M. K. & Romañach, S. S. (2006) Livestock husbandry as a tool for carnivore conservation in Africa's community rangelands: a case-control study. *Biodiversity and Conservation*, 16, 1245-1260.
- Woodroffe, R., Davies-Mostert, H., Ginsberg, J. R., Graf, J. A., Leigh, K., McCreery, E. K., Mills, M. G. L., Pole, A., Rasmussen, G. S. A., Robbins, R., Somers, M. & Szykman, M. (2007a) Rates and causes of mortality in endangered African wild dogs (*Lycaon pictus*): lessons for management and monitoring. *Oryx*, 41, 1-9.
- Woodroffe, R., Lindsey, P. A., Romañach, S. S. & ole Ranah, S. M. K. (2007b) African wild dogs (*Lycaon pictus*) can subsist on small prey: implications for conservation. *Journal of Mammalogy*, 88, 181-193.

ANNEXE I PARTICIPANTS A L'ATELIER



Algérie

Mohammed Beddiaf
Gestionnaire, Parc National de Tassili.
E-mail: mbeddiaf@hotmail.com
Tel: +21329476627
Fax: +21329475197
Mobile: +213662649830



Algérie

Amel Belbachir
Maître Assistante de Conférence, Attachée de recherche,
Université Abderrahmane Mira de Béjaïa.
E-mail: amel_bazi@yahoo.fr
Tel: +213550974741



Algérie

Mohammed Hadjeloum
Chef de Bureau Protection de la Faune, Direction Générale
des Forêts
E-mail: hadjeloum@yahoo.fr
Tel: +2135515000-70



Bénin

Etotépé A Sogbohossou
Ecologiste, Complexe Parc du W, African Wildlife
Foundation - Burkina Faso, et Laboratoire d'Ecologie
Appliquée - Bénin
E-mail: etotepe@yahoo.com
Tel: +22660372070



Bénin

Comlan Aristide Tehou

Coordinateur, WAP/CENAGREF/ROCAL

E-mail: tehouaristide@yahoo.fr

Tel: 90663679; 97581902



Burkina Faso

Urbain Belemsobgo

Directeur, Direction de la Faune et de la Chasse

E-mail: ubelemsobgo@yahoo.fr

Tel: 70247804



Burkina Faso

Pierre Kafando

Coordinateur, Réserve de Biosphère du Parc Régional W

E-mail: pierre_kafando@yahoo.fr

Tel: +22670224923



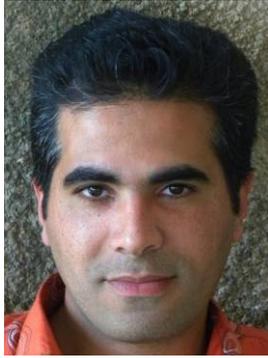
Cameroun

André Ndjidda

Conservateur, Parc National de Waza

E-mail: andrendjidda@gmail.com

Tel: +23799702037



Égypte

Alaa Eldin Soultan

Ecologue de la faune sauvage, Parcs Nationaux d'Égypte

E-mail: alaaelden80@gmail.com

Tel: 00201225773922



Libye

Ali Berbash

Recherche Aires Protégées, EGA

E-mail: aberbash83@yahoo.com

Tel: 00218922820880



Mali

Bourama Niagate

Directeur, Direction Parc National Réserve de Biosphère
Baoulé du Baoulé

E-mail: niagate@yahoo.fr

Tel: 00223176461498; 00223166480413; 00223120222498



Niger

Sahailou Samaïla

Conservateur, Parc Régional du W

E-mail: sahailou2@yahoo.fr

Tel: 0022796977973



Niger

Abdoul Karim Samna

Division Aires Protégées, DFC/AP

E-mail: samna_abdou@yahoo.fr

Tel: 002279969523



Nigeria

Yohanna Saidu

Directeur de Recherche, Suivi, Service des Parcs Nationaux,
Nigeria

E-mail: yohannasaidu@yahoo.com

Tel: 002348054329555; 002348069372230



RCA

Jean-Baptiste Mamang-Kanga

Directeur de la Faune et des Aires Protégées, Direction de la
Faune et des Aires Protégées

E-mail: jeanbaptistemamang@yahoo.fr

Tel: 0023675507622



Sénégal

Mamadou Sidibe

Conservateur du Parc National du Niokolo-Koba, Direction
des Parcs National Vatiniaux du Sénégal et du Parc du
Niokola-Koba

E-mail: madousidibe@hotmail.fr

Tel: 00221776588701; 0022133981097



Tchad

Ngakoutou Etienne Bemadjim

Chargé des Missions Ecologiques, Direction des Parcs
Nationaux, Réserves de Faune et de la chasse,

E-mail: bemadjimngakoutou@yahoo.fr;

ngakoutou.ety@gmail.com

Tel: 0023566270497; 0023595939384



Tchad

Banlongar Ndoassal ("Felix")

Responsable du suivi écologique, Direction des parcs nationaux, des réserves de faune et de la chasse

E-mail: ndoasbanlongar@yahoo.fr

Tel: 002356641702-4



Togo

Limbila Noundja Nayabi

Directeur Régional, Direction Régionale de l'environnement des savanes

E-mail: nayabilimb@yahoo.fr

Tel: 0022890254950



Belgique

Roseline Beudels-Jamar

Biologiste de la conservation et Chef de Travaux, Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique

E-mail: roseline.beudels@naturalscience.be;

roseline.beudels@gmail.com

Tel: +32 495230938



Gabon

Philipp Henschel

Coordinateur du Suivi des Lions, Panthera

E-mail: phenschel@panthera.org



Singapour

Sultana Bashir

Membre, UICN/SSC Cat Specialist Group

E-mail: sultana.bashir1@gmail.com

Tel: +65 82728740



Namibie

Laurie Marker

Executive Director, Cheetah Conservation Fund

E-mail: cheetah@iway.na

Tel: 0026467306225



Pays-Bas

Hendrik (Hans) de Iongh

Head of Conservation Biology/Chairman, Institute of Environmental Sciences, Leiden, and Leo foundation

E-mail: iongh@cml.leidenuniv.nl; hans.deiongh@gmail.com

Tel: +31653927498



Suisses

Christine Breitenmoser

Co Chair, IUCN/SSC Cat Specialist Group

E-mail: ch.breitenmoser@kora.ch

Tel: +41319519020



UK and Tanzanie

Sarah Durant

Project Leader, Rangewide Conservation Program for Cheetahs and African Wild Dogs; Senior Research Fellow, Zoological Society of London

E-mail: sdurant@wcs.org



UK

Claudio Sillero

Chair, Canid Specialist Group, WildCRU, University of Oxford

E-mail: claudio.sillero@zoo.ox.ac.uk

Tel: +44 1865 611113



UK

Tim Wacher

Wildlife Biologist, ZSL and Sahara Conservation Fund

E-mail: tim.wacher@zsl.org



UK

Rosie Woodroffe

Project Leader, Rangewide Conservation Program for
Cheetahs and African Wild Dogs; Senior Research Fellow,
Zoological Society of London

E-mail: rosie.woodroffe@ioz.ac.uk



USA

Karen Minkowski

Spécialiste SIG

E-mail: kmink18@hotmail.com



USA

Andrew Jacobson

GIS Coordinator, Big Cats Initiative

E-mail: andrew.jacobson@duke.edu

Tel: +1 651 895 9160



Zimbabwe

Netty Purchase

Lead Coordinator, Rangewide Conservation Program for
Cheetahs and African Wild Dogs

E-mail: cheetah@zsl.org



Zimbabwe

Greg Rasmussen

Science Director, Painted Dog Conservation

E-mail: greg@painteddog.org

ANNEXE 2 AGENDA



Planification de la conservation des guépards et des lycaons en Afrique

Rangewide Conservation Planning for Cheetahs and African Wild Dogs

*Atelier régional pour le Nord-Ouest de l'Afrique
West, Central and North Africa Regional Workshop*

*Parc National du W, 30 janvier – 3 février 2012
W National Park, 30th January – 3rd February 2012*

- PROGRAMME -

- AGENDA -

Dimanche 29 janvier / Sunday, 29th January

Arrivée à l'Hôtel de La Tapoa, Parc National du W, Niger

Arrival Hotel La Tapoa, W National Park, Niger

18:30 Mot de bienvenue et arrangements logistiques / Unofficial welcome and logistical arrangements

Abdul Karim Samna (DFC/AP), Samaila Sahailou (W NP), Sarah Durant & Rosie Woodroffe (ZSL)

18:35 Réception informelle suivie d'un dîner / Icebreaker: drinks followed by dinner
Tous les participants

Lundi 30 janvier

9:00 Mot de bienvenue au Parc du W / Welcome to W National Park

Samaïla Sahailou, Conservateur du Parc W

9:05 Mot de bienvenue à l'atelier de la conservation des guépards et des lycaons en Afrique / Welcome to the Rangewide Conservation Planning workshop

Sarah Durant & Rosie Woodroffe, Zoological Society of London

9:10 Cérémonie officielle de bienvenue / Official welcome and opening remarks

Madame Issa Mariama Ali, Directrice de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées, République du Niger.

9:30 Présentation des participants / Introductions

Tous les participants / All participants

9:40 Biologie et conservation des guépards – synthèse / Biology and conservation of cheetahs – an overview

Sarah Durant, Zoological Society of London

10 :00 Biologie et conservation des lycaons – synthèse / Biology and conservation of African wild dogs – an overview

Rosie Woodroffe, Zoological Society of London

10:20 Comment développer une stratégie de conservation des espèces / Developing Species Conservation Strategies

Christine Breitenmoser, UICN/SSC Cat Specialist Group

10:50 Présentation du programme et objectifs des ateliers / Presentation of the agenda, goals and outputs for this meeting

Sultana Bashir, UICN/SSC Cat Specialist Group

11:00 PAUSE CAFÉ / COFFEE BREAK

11:30 Présentation du premier jet de la carte de distribution et des statuts des guépards et des lycaons / Presentation of draft maps of cheetah and wild dog status and distribution

Karen Minkowski

11:45 Discussion autour de la vision et des buts pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique du Nord-Ouest / Discussion of vision and goals for cheetah and wild dog conservation in southern Africa

Tous les participants / All participants

12:45 Instructions pour modifier les cartes de distribution et statuts des guépards et des lycaons / How to revise maps of cheetah and wild dog status and distribution

Karen Minkowski

13:00 DEJEUNER / LUNCH

14:00 Plusieurs groupes de discussion / Several working groups:

<i>Groupe 1 / Group 1</i>	<i>Groupes 2+ / Groups 2+</i>
Réviser la vision et les buts pour la stratégie de conservation régionale	Réviser la distribution et le statut des guépards et des lycaons
Refine vision and goals for regional conservation strategy	Revise information on distribution and status of cheetahs and wild dogs

17:30 Fin de la journée / End of day's working

Mardi 31 janvier / Tuesday, 31st January

9:00 Présentation de la vision et des buts retravaillés / Presentation of revised vision and goals

Groupe 1 / Working Group 1

9:10 Discussion autour de la nouvelle vision et des nouveaux buts / Discussion of revised vision and goals

Tous les participants / All participants

9:30 Plusieurs groupes de discussion (leur composition peut changer) / Working groups reconvene (group membership can vary within & between sessions)

<i>Groupe 1 / Group 1</i>	<i>Groupes 2+ / Groups 2+</i>
Finalise la vision et les buts	Continue à faire des cartes, à synthétiser les données et à réviser les cartes de distribution des guépards et des lycaons
Finalise statements of vision and goals	Continue mapping, synthesis of data, and review of maps for cheetahs and wild dogs

10:45 PAUSE CAFE / COFFEE

11:15 Plusieurs groupes de discussion (leur composition peut changer)

<i>Groupe 1 / Group 1</i>	<i>Groupes 2+ / Groups 2+</i>
Discute et développe une liste des dangers qui menacent les guépards et les lycaons, à partir des données produites par les participants	Finalise les cartes et la synthèse des données pour les guépards et les lycaons
Discuss and develop list of threats to cheetahs and wild dogs drawing on threat data contributed by participants	Finalise mapping, synthesis of data, and review of maps for cheetahs

13:00 DEJEUNER / LUNCH

14:00 Présentation de l'analyse préliminaire des dangers menacent les guépards et les lycaons en Afrique du Nord-Ouest / Presentation on preliminary analysis of threats to cheetahs and wild dogs in West, Central and North Africa

Groupe 1 / Working Group 1

14:15 Discussion autour des dangers qui menacent les guépards et les lycaons en Afrique du Nord-Ouest / Discussion of threats to cheetahs and wild dogs in West, Central and North Africa

Tous les participants / All participants

15:00 Présentation de la vision et des objectifs finaux en français et en anglais / Presentation of finalised goal and vision statements in French and English

Groupe 1 / Working Group 1

15:15 Etude d'un problème: Quels sont les obstacles à la réalisation de ces buts? / Problem analysis: what hinders achieving these goals?

Tous les participants / All participants

17:30 Fin de la journée

End of day's working

Mercredi 1er février / Wednesday, 1st February

09:00 Présentation et discussion autour des cartes finales de distribution /
Presentation, review and discussion of finalised distribution maps.

Karen Minkowski

09:45 Présentation de l'arbre de problèmes et discussion autour de l'analyse
préliminaire des problèmes / Presentation of problem tree and preliminary
problem analysis for discussion and revision

Tous les participants / All participants

10:30 PAUSE CAFÉ / COFFEE

11:00 Présentation de l'analyse finale de l'arbre de problèmes et explication des
modalités d'utilisation de cette analyse pour formuler des objectifs
/Presentation of final problem tree analysis and explanation of how to use
the problem analysis to formulate objectives

Equipe en charge de la stratégie / Strategy drafting team

12:00 Trois groupes de discussion / Three working groups

<i>Groupes 1 à 3 / Groups 1-3</i>
Les groupes développent des objectifs
Working groups develop first drafts of objectives

13:00 DEJEUNER / LUNCH

14:00 Discussion autour du protocole pour utiliser, présenter et publier les cartes et
données associées / Discussion of protocols for using, presenting and
publishing maps and associated data

Tous les participants / All participants

14:30 Présentation et discussion autour des objectifs préliminaires / Presentation
and discussion of first drafts of objectives

Tous les participants / All participants

15:30 PAUSE CAFE / TEA

16:00 Trois groupes de discussion

<i>Groupes 1 à 3 / Groups 1-3</i>
Les groupes modifient les objectifs, se focalisant particulièrement sur la rédaction (en français et en anglais), les lacunes et les répétitions
Working groups revise draft objectives, addressing wording (in both languages), gaps and overlap

17:30 Fin de la journée

End of day's working

Jeudi 2 février

9:00 Présentation du deuxième jet des objectifs / Presentation of second draft objectives

L'équipe chargée de la stratégie / Strategy drafting team

9:10 Discussion autour et modification des objectifs / Discussion and modification of draft objectives

Tous les participants / All participants

9:20 Chaque groupe se concentre sur la définition des objectifs et développe une liste de mesures pour chaque objectif / Working group for each objective improves objective definition and develops list of objective targets

Groupes de discussion / Working groups

10:20 PAUSE CAFE / COFFEE

10:40 Présentation des objectifs et de leur mesures, et discussion / Presentation of revised objectives and objective targets, and discussion

Tous les participants / All participants

12:10 Les groupes de discussion révisent les objectifs et leurs mesures / Working groups revise objectives and objective targets

Tous les participants / All participants

12:40 Présentation des objectifs et de leurs mesures / Presentation of revised objectives and objective targets

Groupes de discussion / Working groups

12:55 Décision finale: les groupes se mettent d'accord sur les objectifs et leurs mesures / Decision: Group accepts finalised objectives and objective targets

Tous les participants / All participants

13:00 DEJEUNER / LUNCH

14:00 Identification et développement d'activités pour chaque mesure de chaque objectif / Identify and develop activities for each objective target in objective-based working groups

Groupes de discussion / Working groups

16:00 PAUSE CAFE / TEA

16:30 Les groupes présentent les activités / Working groups present activities

Tous les participants / All participants

Vendredi 3 février

9:00 Les groupes revisitent et retravaillent les activités, en ajoutant les acteurs et un calendrier de mise en place si besoin / Working groups revisit and redraft activities informed by discussion, adding actors and timelines if and when appropriate

Groupes de discussion / Working groups

10:30 PAUSE CAFE / COFFEE

11:00 Les groupes finalisent les activités, acteurs et calendriers / Working groups finalise activities, including actors and timelines if and when appropriate

Groupes de discussion / Working groups

13:00 DEJEUNER / LUNCH

14:00 Présentation de la stratégie finalisée, suivie d'une discussion / Presentation of completed strategy, followed by discussion

Equipe chargée de la stratégie / Strategy drafting team

14:45 Discussion autour de la planification du futur, y compris le plan d'action national / Discussion of plans for moving forward, including national action planning

Tous les participants / All participants

15:00 Cérémonie officielle de clôture / Official close of regional meeting

Madame Issa Mariama Ali, Directrice de la Faune, de la Chasse, et des Aires Protégées, République du Niger.

15:30 PAUSE CAFE / TEA

16:00 Les participants qui ne restent pas pour l'atelier national repartent à Niamey
– Horaire à confirmer / Regional participants not staying for national meeting
depart for Niamey

ANNEXE 3 INSTRUCTIONS POUR CREER LA CARTE DE DISTRIBUTION

A3.1 Evaluer la distribution et le statut de l'espèce

A3.1.1 Les participants au processus de cartographie

Les participants au processus de planification de la conservation des guépards et des lycaons ont fourni leurs propres données et ont apporté leurs connaissances sur la distribution et le statut de ces deux espèces selon leur niveau d'expertise. Certains participants au processus n'ont pas pu venir à l'atelier ; ils ont alors été contactés avant l'atelier pour qu'ils puissent néanmoins fournir leurs données et connaissances.

A3.1.2 Points d'observations (presque entièrement cartographiés avant l'atelier)

Les points d'observations constituent la source de données principale sur laquelle les cartes de distribution sont basées. Un point d'observation est un endroit localisé où la présence de guépards et/ou de lycaons a été confirmée. Il peut s'agir d'animaux vivants, de carcasses, de traces, d'attaques de bétail et des localisations télémétrées. Pour chaque point, un certain nombre d'informations pertinentes sont collectées : nb d'animaux vus, âge (adulte ou juvénile) et le niveau d'expérience de la personne qui a fait l'observation des animaux (pour donner une idée de la fiabilité des données). On a demandé aux participants de fournir des données collectées ces 10 dernières années. En revanche pour les endroits qui n'ont pas été recensés récemment, des données plus anciennes étaient aussi les bienvenues ; ce type de donnée est aussi utile pour cartographier l'aire de répartition historique des espèces.

A3.1.3 Polygones d'aire de répartition (presque entièrement cartographiés avant l'atelier)

Les points d'observations et autres données ont été utilisés pour délimiter des polygones d'aire de répartition pour les deux espèces. Tout habitat connu pour avoir abrité les espèces autrefois est considéré comme faisant partie de leur aire de répartition historique. Des données détaillées sur la distribution géographique historique n'étaient disponibles que pour certains endroits ; ailleurs, la cartographie a été basée sur les besoins généraux en termes d'habitat des espèces.

Ni les guépards, ni les lycaons n'occupent actuellement la totalité de leur aire de répartition historique. De ce fait, leurs distributions en 2012 ont dû être divisées en plusieurs catégories (Figure A3.1) :

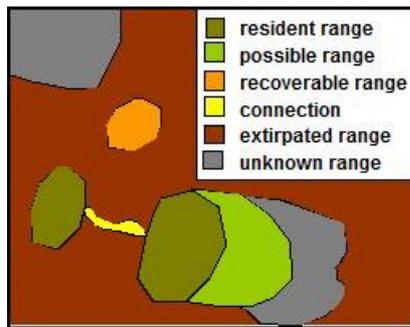


Figure A3.1 Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition

- Aire de résidence (resident range): aire où les espèces résident actuellement. Parce que les deux espèces ont de fortes capacités de dispersion, tous les points d'observations n'indiquent pas une population résidente ; certains correspondent à des individus en transit. L'aire de résidence est identifiée par (i) l'espèce y est détectée régulièrement au fil des années, (ii) l'espèce se reproduit à cet endroit (par exemple si des petits ont été vus), and (iii) pour les lycaons, si une meute a été vue (groupe avec des individus des deux sexes et souvent >3 animaux) mais pas un petit groupe (≤ 3 individus) ou bien un groupe composé d'animaux du même sexe car ils sont probablement en train de se disperser.
- Aire potentielle (possible range): aire où les espèces sont peut-être résidentes aujourd'hui mais leur présence n'a pas été confirmée au cours des dix dernières années. En général, il s'agit d'endroits qui contiennent un habitat favorable pour les espèces ainsi que des proies, mais dans lesquels il n'y a pas eu beaucoup d'efforts de recensement (un recensement aérien n'est pas efficace pour détecter ces deux espèces). De plus, certains endroits sont considérés comme aire potentielle car les données ne sont pas vérifiées (ex. des rapports d'observateurs peu expérimentés) ou bien car les observations sont celles d'individus en transit.
- Aire connective (connection): aire où les espèces ne sont pas forcément résidentes mais qui est utilisée par les animaux quand ils se déplacent entre deux territoires habitables, ou bien vers de nouveaux territoires à coloniser. Ces habitats connectifs peuvent être soit des corridors d'habitat ininterrompus soit des patches d'habitat isolés représentant une étape entre deux habitats adéquats.
- Aire inconnue (unknown range): aire où le statut des espèces est inconnu et ne peut être déterminé à partir de connaissances sur le statut local de l'habitat ou des proies.

Aire d'extirpation: aire d'où l'espèce a été extirpée. Cette catégorie peut être divisée en deux:

- (5) Aire non-réhabilitable (extirpated range) : aire où l'habitat a été lourdement modifié (ex. par l'agriculture ou l'urbanisation) ou fragmenté de telle manière que les animaux ne pourraient pas y résider dans un futur proche.

- Aire réhabilitable (recoverable range): aire où l'habitat est suffisamment large et contient assez de proies pour que les espèces puissent y survivre d'ici les 10 prochaines années si des actions de conservation adéquates sont effectuées. En dessinant ces aires réhabilitables, les participants ont pris en compte le fait que les deux espèces vivent à faible densité, se déplacent sur de grandes distances, et donc ne pourraient être restaurées dans des habitats trop petits (<3000 km²) si une gestion intense ne peut être mise en place (ex. des barrières anti-prédateurs et une gestion active de la population).

En principe, les activités de conservation pour ces deux espèces (ex. gestion, recensement et suivi) peuvent être mises en place dans chacune de ces aires géographiques. Même dans les aires classées non-réhabilitables, des programmes de sensibilisation et d'éducation sont vitaux pour le succès des efforts de conservation dans les habitats adjacents.

En plus de cartographier et de délimiter chaque polygone, les participants ont aussi fourni des informations sur les utilisations des terres dans ces polygones, la taille et le statut des populations de guépards et de lycaons dans les aires qui en contiennent, la disponibilité des proies et les menaces potentiellement encourues par les espèces.

A3.1.4 Mettre ensemble les données de tous les participants

Les participants ont fourni des données sur leur zone d'expertise avant l'atelier ; ces données furent ensuite regroupées sur des cartes représentant la région en entier. Pendant l'atelier, ces cartes ont été retravaillées et modifiées à partir des discussions entre les participants (Figure A3.2).



Figure A3.2 Les participants en train de travailler sur les cartes pour les améliorer.

Le processus de regroupement des données de plusieurs participants a produit, dans certains cas, des changements drastiques des polygones de

distribution. En particulier, certains polygones ont été fusionnées quand il est devenu apparent que la même population avait été observée à plusieurs endroits et par plusieurs observateurs (souvent dans plusieurs pays à la fois). Dans ce cas, les participants se sont aussi mis d'accord sur une nouvelle estimation de la taille de population, de statut, des utilisations des terres et des menaces pour cette population.

Grace à ce procédé, les participants ont produit une carte digitale représentant l'aire de répartition des deux espèces en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

A3.1.5 Analyse des données sur le statut et la distribution (faite le 2-3 février 2012)

Une fois les cartes de distribution finies avec l'assentiment de tous les participants, elles ont été utilisées pour évaluer la proportion d'aire de répartition de chaque espèce qui se trouve dans des aires protégées. Cette information a servi dans le processus de planification de la stratégie, en montrant l'importance des aires protégées mais aussi des aires non-protégées pour la conservation future des guépards et des lycaons.

La distribution des espèces a aussi été confrontée aux frontières nationales, pour évaluer l'importance d'une gestion transfrontalière ; cela a aussi servi à renseigner la stratégie.

Les participants ont aussi utilisé les données sur toutes les menaces potentielles sur le guépard et le lycaon pour identifier les menaces clés sur ces deux espèces. Pour cela, des groupes de travail ont été formés (un pour le guépard et un pour le lycaon) pour discuter de ces menaces et évaluer les preuves que chacune des menaces nominées a un vrai impact, ou pourrait avoir un impact sur la viabilité actuelle et future des guépards et des lycaons. Ensuite, les participants ont synthétisé cette information pour toutes les populations dans la région et identifié les menaces clés qui affectent plusieurs populations. Les résultats de ces deux groupes de travail étaient si similaires qu'ils ont été plus tard regroupés.

ANNEXE 4 CADRE LOGIQUE DU PLAN STRATEGIQUE

VISION			
Une région d'Afrique occidentale, centrale et septentrionale avec des populations de guépards et de lycaons restaurées, gérant sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable et concertée pour le bien-être des populations humaines.			
BUT			
Des populations de guépards et de lycaons mieux connues, viables et valorisées en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.			
Thème	Objectif	Résultat	Activité
Développement des compétences	1. Etablir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons	1.1 D'ici 5 ans, les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon sont acquises.	1.1.1 Identifier les besoins en termes de renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces d'ici 2 ans.
			1.1.2 Identifier les institutions, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et des autres acteurs en charge de la gestion du guépard et du lycaon d'ici 1 an.
			1.1.3 Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion d'ici 3 ans.
			1.1.4 Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau après la réalisation des Activités 1.1.1, 1.1.2, et 1.1.3.
Approfondissement des connaissances	2. Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables.	2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir cartes de distribution, figures 3.5 et 4.5) sont disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes d'ici 5 ans.	2.1.1 Procéder à une évaluation des statuts des populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.
			2.1.2 Favoriser et privilégier les actions de recherches, de suivi et de conservation à mener dans les zones identifiées après avoir réalisé un bilan des connaissances sur l'état actuel des populations de guépards et de lycaons (voir Activité 2.1.1).
			2.1.3 Créer une base de données centralisée et accessible d'ici 3 ans.
			2.1.4 Organiser des réunions périodiques pour la diffusion des données d'ici 3 ans.
			2.1.5 Produire un bulletin bisannuel d'ici 1 an.

			2.1.6 Elaborer une page web spécifique relative à la stratégie de conservation des deux espèces sur le site internet www.cheetahandwildddog.org d'ici 1 an.
			2.1.7 Réaliser des études d'impact des différentes méthodes de gestion de l'habitat (par ex. points d'eau, feux d'aménagement, salines, etc.) sur les populations de guépards et de lycaons pour optimiser la gestion de l'habitat aux besoins pour la conservation de ces deux espèces.
			2.1.8 Identifier les méthodes les plus appropriées pour la recherche, le suivi et la gestion du guépard et du lycaon dans les divers habitats dans leurs aires de répartition.
Sensibilisation	3. Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.	3.1 D'ici 5 ans, toutes les autorités concernées (les décideurs politiques, les institutions en charge de la gestion de la faune sauvage, les ministères chargés de l'aménagement du territoire, les administrations), sont identifiées et rendues conscientes du statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance et de leur valeur.	3.1.1 Identifier les autorités concernées et la meilleure méthode (par exemple un atelier national) de leur transmettre le message central au sujet de la conservation du guépard et du Lycaon d'ici 1 an.
			3.1.2 Préparer et mettre en œuvre la meilleure méthode de diffusion du message central à ces autorités concernant la conservation du guépard et du lycaon d'ici 2 ans.
		3.2 D'ici 5 ans, 80% des parties prenantes impliquées dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont conscients du statut de conservation défavorable de ces espèces, et ont une perception bien plus positive de la valeur de ces espèces et de l'importance de les protéger et de préserver leurs habitats.	3.2.1 Identifier toutes les parties prenantes dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents d'ici 1 an
			3.2.2 Développer la littérature nécessaire et les médias appropriés à une campagne de sensibilisation, et mettre en œuvre cette campagne dans toutes les zones où le guépard et le lycaon sont présents ou potentiellement présents de la deuxième à la cinquième année.
			3.2.3 Evaluer le changement de perception des différentes parties prenantes sur la valeur de ces espèces et l'importance de protéger et de préserver leurs habitats au début et à la fin de la campagne de sensibilisation, lors de la première et de la cinquième année.

Politiques et législations	4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.	4.1. D'ici 5 ans, toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons sont identifiées et mises en œuvre.	4.1.1 Identifier toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons d'ici 1 an.
			4.1.2 Faire du lobbying et aider, là où c'est possible, à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième à la quatrième année.
			4.1.3 Mesurer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième à la cinquième année après la réalisation des Activités 4.1.1 & 4.1.2.
		4.2. D'ici 10 ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation, et harmonisées à travers la région (par exemple, accords transfrontaliers, CMS).	4.2.1 Identifier toutes les politiques et législations qui doivent être adaptées afin de répondre aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation pendant la deuxième année.
			4.2.2 Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des autorités responsables, de la deuxième à la quatrième année après la réalisation d'Activité 4.2.1.
			4.2.3 Suivre le nombre des changements effectués dans les politiques et les législations, et évaluer leur mise en œuvre de la septième à la dixième année après la réalisation des Activités 4.2.1 et 4.2.2.
Coexistence	5. Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.	5.1. Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon), incluant la persécution directe, l'empoisonnement et les maladies, est évalué dans la région, avec une attention toute particulière portée à l'aire de répartition actuelle, et ce au cours des deux prochaines années.	5.1.1 Evaluer, au moyen de questionnaires et d'exams rapides, les pertes perçues ou réelles du bétail à cause des prédateurs, les abattages illégaux, les cas d'empoisonnement et l'occurrence des maladies liées aux canidés, à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 18 mois.
			5.1.2 Elaborer une carte (et classer) des zones de conflits réels et potentiels qui nécessitent des mesures de réduction des conflits d'ici 2 ans.
		5.2. Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores autour et dans l'aire de répartition actuelle est diminué de manière significative d'ici 5 ans.	5.2.1 Cibler des zones à forte intensité de conflits et mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation locales pour améliorer la protection du bétail et pour réduire les conflits avec le guépard et le lycaon après la réalisation d'Activité 5.1.2.
			5.2.2 Développer là où c'est approprié des mesures de réduction des conflits pour améliorer les pratiques d'élevage qui réduisent efficacement les pertes de bétail par prédation des guépards et des lycaons de la troisième à la cinquième année.
			5.2.3 Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission de

			maladies des animaux domestiques au lycaon, comme par exemple la vaccination des chiens domestiques contre la rage.
		5.3. Les bénéfices retirés par les communautés locales conduiront à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 5 ans	5.3.1 Développer des activités d'écotourisme en utilisant le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques pour augmenter la valeur écotouristique de la région de la deuxième à la cinquième année.
			5.3.2 Développer des activités lucratives et respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition actuelle du guépard et du lycaon.
Utilisation	6. Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.	6.1 Les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles des guépards et des lycaons sont évalués et diminuent de manière significative à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 5 ans.	6.1.1 Evaluer, grâce à des interviews des parties prenantes (les communautés locales, les guérisseurs, les commerçants, le personnel des aires protégées, les services de douanes etc.) et à d'autres méthodes, le nombre de cas et l'importance de l'utilisation du guépard et du lycaon pour divers besoins, la capture d'animaux vivants et les mortalités accidentelles dans l'aire de répartition actuelle, d'ici 3 ans.
			6.1.2 Mettre en place des vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et de communication et faire du lobbying auprès des autorités législatives pour lutter contre les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles dans les aires où ces menaces existent, de la deuxième à la cinquième année.
			6.1.3 Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires protégées pour éviter les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles de guépards et de lycaons; il s'agit d'une activité à long terme.
		6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace dans les aires protégées de leurs aires de répartition, d'ici 5 ans.	6.2.1 Soutenir la gestion des aires protégées de sorte à favoriser de meilleures activités de lutte anti-braconnage afin de réduire significativement les prélèvements de proies d'ici 5 ans.
			6.2.2 Accroître la capacité des gestionnaires des aires protégées à lutter contre le braconnage des proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds qui soutiennent les aires protégées abritant des populations résidentes de guépards et de lycaons d'ici 5 ans.
			6.2.3 Aider les Etats parties à établir et mettre en place des quotas de chasse durables en termes de proies dans les zones cynégétiques de la première à la troisième année.

		6.3 Des plans de restauration des proies naturelles dans les aires de répartition probable et réhabilitable sont développés et mis en œuvre d'ici 5 ans.	6.3.1 Travailler en collaboration avec les Etats parties pour identifier les aires clés pour le guépard et le lycaon à l'extérieur de l'aire de répartition actuelle afin de mettre en œuvre des activités devant conduire à la restauration de l'habitat et des populations de proies et de prédateurs de la deuxième à la cinquième année. 6.3.2 Rechercher un soutien financier et préparer des plans en vue de favoriser la réhabilitation des populations de guépards et de lycaons dans certaines aires de répartition potentielles, y compris leur réintroduction dans des aires réhabilitables de la troisième à la cinquième année.
Gestion de l' habitat	7. Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.	7.1 Les populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons et leurs habitats sont rétablis d'ici 10 ans.	7.1.1 Elaborer et adopter des plans de conservation et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.
			7.1.2 Mettre en œuvre les plans de conservation et de gestion d'ici 10 ans.
			7.1.3 Evaluer et réviser les plans de conservation et de gestion, d'ici 5 ans.
			7.1.4 Impliquer les populations locales dans la gestion des aires de répartition actuelle de guépards et de lycaons d'ici 10 ans.
		7.2 Les populations de guépards et de lycaons dans les aires de résidence actuelle sont viables et ont augmenté d'au moins 50%, d'ici 10 ans.	7.2.1 Harmoniser les textes de loi sur la protection du guépard et du lycaon d'ici 2 ans.
			7.2.2 Suivre et évaluer la croissance des populations de guépards, de lycaons et de leurs proies d'une manière continue.
			7.2.3 Réduire les conflits entre l'homme et les carnivores par le développement d'activités lucratives et respectueuses de l'environnement dans les aires avoisinantes à partir de la deuxième année.
			7.2.4 Evaluer les possibilités de réintroduire le guépard et le lycaon dans des habitats viables (par exemple analyse génétique, habitat, etc.) à partir de la troisième année.
7.3 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérées et rétablies d'ici 7 ans.	7.3.1 Confirmer les zones de présence potentielles, réhabilitables des populations de guépards et de lycaons dans la sous-région, ainsi que les corridors de déplacement actuels des deux espèces d'ici 2 ans.		
	7.3.2 Elaborer et adopter des plans de conservation et de gestion pour les zones avec possibilité de réhabilitation et les corridors de déplacement actuels et possibles d'ici 2 ans, après la réalisation de l'Activité 7.3.1.		

			7.3.3 Mettre en œuvre les plans de gestion d'ici 10 ans après la réalisation de l'Activité 7.3.2.
			7.3.4 Evaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion, d'ici 2 ans après la réalisation d'Activité 7.3.3.
			7.3.5 Impliquer les populations locales dans la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons, d'ici 10 ans.
Mise en place de cette stratégie	8. Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.	8.1 La stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon est acceptée et appropriée par les Etats parties d'ici 2 ans.	8.1.1 Organiser des ateliers régionaux d'internalisation avec les structures de tutelles et les autres parties prenantes d'ici 1 an.
			8.1.2 Elaborer et adopter un Mémoire d'Accord de mise en œuvre de la stratégie d'ici 2 ans.
			8.1.3 Identifier les sources de financement pour le développement des plans d'actions nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ici 2 ans.
		8.2 Un mécanisme régional de financement durable pour la stratégie aura été créé et sera opérationnel d'ici 5 ans.	8.2.1 Identifier les besoins de financement pour la mise en œuvre de la stratégie dans un délai d'un an.
			8.2.2 Réaliser une étude de faisabilité de recherche de fonds suffisants pour la mise en place de la stratégie régionale dans un délai de 3 ans.
			8.2.3 Elaborer un plan de financement pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ici 2 ans.
			8.2.4 Renforcer les capacités en vue de lever des fonds pour le financement de la stratégie régionale d'ici 2 ans.
			8.2.5 Identifier les bailleurs de fonds potentiels de manière continue.
			8.2.6 Lobbying auprès des bailleurs de fonds de manière continue.
		8.3 Un organe de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie est opérationnel d'ici 1 an.	8.3.1 Recruter un coordinateur régional et mettre en place un réseau d'experts de la région d'ici 1 an.
8.3.2 Organiser des réunions périodiques (annuelles) de suivi et d'évaluation de la stratégie de manière continue.			

ANNEXE 5 REMERCIEMENTS

Nous sommes extrêmement reconnaissants à la Howard G. Buffett Foundation et à la Wildlife Conservation Society pour l'aide financière qui nous a permis d'organiser cet atelier, et pour leur soutien continu malgré les difficultés logistiques qui ont souvent été de rigueur. Nous tenons également à remercier Aliénor Chauvenet pour son aide dans l'organisation de l'atelier, et Gianetta Purchase pour avoir fourni un support logistique et administratif supplémentaire pendant l'atelier. L'atelier a aussi bénéficié des conseils et de l'aide offerts par Thomas Rabeil qui, à notre grande déception, n'a pas pu venir en personne à cause d'une rupture du tendon d'Achilles. Le processus de cartographie a grandement profité des données fournies par les personnes qui n'ont pas pu venir à l'atelier en personne, et nous sommes reconnaissants à Farid Belbachir, Thomas Rabeil et Philippe Chardonnet tout particulièrement pour les connaissances incroyablement étendues de la région.

Cet atelier a été organisé par Sarah Durant et Rosie Woodroffe, et dirigé par Christine Breitenmoser qui est co-chaire de la UICN/SSC spécialistes des félins, Sultana Bashir et Sarah Durant. Le processus de cartographie a été mené par Karen Minkowski et Andrew Jacobson, qui ont travaillé sans relâche pour s'assurer que les cartes étaient digitalisées et mises à jour aussi vite que possible. Nous remercions aussi Roseline Beudels pour son support, en particulier avec la traduction. La version anglaise de ce rapport a été éditée par Sarah Durant, Rosie Woodroffe, Sultana Bashir et Karen Minkowski, et la version française par Aliénor Chauvenet et Clémentine Didier.

Nous remercions fortement la Division de la Faune, de la Chasse, et des Aires Protégées du Niger, pour avoir accueilli cet atelier. Karim Samna mérite une mention spéciale pour son enthousiasme et son aide, et pour avoir travaillé sans relâche pour que cet atelier soit un succès. Sahailou Samaila, nous a accueillis à bras ouverts et s'est occupé de nous au Parc du W. Enfin, nous remercions Madame Issa Mariama Ali, la Directrice, pour nous avoir reçus au Niger, et avoir fourni à l'atelier le support total de la Division de la Faune, de la Chasse, et des Aires Protégées.

CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS

EN AFRIQUE OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE –

DOCUMENT STRATEGIQUE

adapté de la

STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONSERVATION DES

GUEPARDS ET DES LYCAONS EN AFRIQUE

OCCIDENTALE, CENTRALE ET SEPTENTRIONALE



Citation : UICN/CSE 2012, Stratégie régionale pour la conservation des Guépards et des Lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. UICN/CSE, Gland, Suisse



La Stratégie de Conservation des Guépards et des Lycaons de l'Afrique centrale, occidentale et septentrionale a été créée pendant un exercice de planification participatif couplé à l'examen de leurs distributions et statuts, auquel ont participé des représentants gouvernementaux du secteur de la faune sauvage des pays importants pour les guépards et les lycaons.

La structure et le développement du plan stratégique sont basés sur un processus récemment développé par l'UICN. Le processus est clairement illustré dans les stratégies régionales pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique orientale et australe (IUCN/CSE 2007a ; 2007b). Ces stratégies, en retour, sont basées sur les plans stratégiques pour les éléphants (IUCN, 2005) et pour les lions d'Afrique (IUCN, 2006). De plus, l'information contenue dans les plans d'actions existants pour les guépards et les lycaons –Global Cheetah Conservation Action Plan (Bartels *et al.*, 2001, 2002) et African Wild Dog Status Survey and Conservation Action Plans (Woodroffe *et al.*, 1997b ; Woodroffe *et al.*, 2004) – a été très importante pour le processus.

Le processus de l'atelier

Le processus pendant l'atelier comprend les parties suivantes :

1. *L'engagement des parties prenantes*

Des individus et institutions clés pour la mise en action de ce plan (les autorités gouvernementales, des spécialistes des espèces et des ONG pertinentes) étaient impliqués dans le processus de planification de la stratégie.

2. *Résumé des connaissances*

Le processus de cartographie a servi à établir l'information la plus actualisée sur le statut et la distribution des deux espèces. Cette information est essentielle pour le développement du plan stratégique.

3. *Analyse de problèmes*

Une analyse de problèmes a servi à identifier les menaces, le manque de connaissances et les contraintes qui peuvent limiter la capacité des participants à conserver les guépards et les lycaons. L'analyse de problèmes offre des informations critiques pour le développement des objectifs du plan stratégique.

4. *Planification stratégique*

Un plan en cascade a été construit, commençant par une vision, puis un but, suivis d'une série d'objectifs pour atteindre ce but, et pour finir des résultats et activités pour remplir ces objectifs (Figure 1).

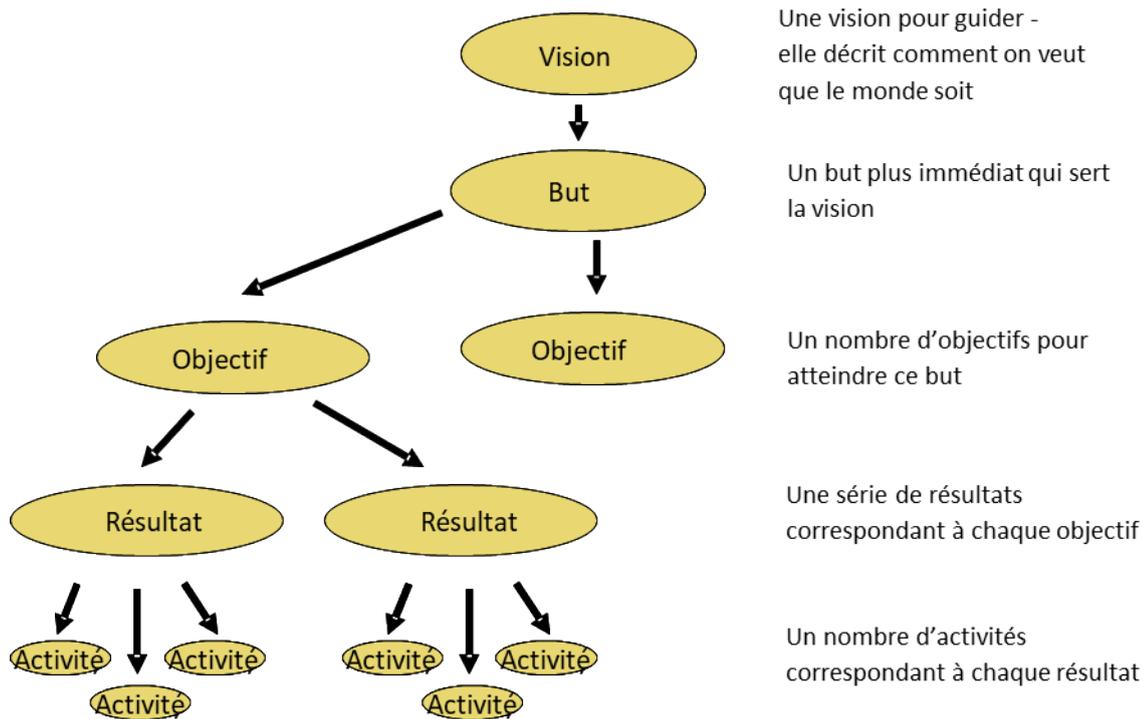


Figure 1. La structure du plan stratégique.

Le processus de planification stratégique

Le processus de planification stratégique était participatif, cherchant un consensus, et incluant toutes les parties prenantes dans le développement de la stratégie. Le processus a été mis en place de façon à ce que l'expertise et les connaissances des participants servent à renseigner la stratégie, et à s'assurer que les individus et les institutions pertinentes se l'approprient, dans le but de faciliter sa mise en place. L'objectif était que la stratégie soit réaliste et, par ce qu'elle est régionale, qu'elle soit suffisamment générale pour être facilement transférable au niveau national. Les détails de la stratégie et de son développement sont décrits ci-dessous.

Le processus de planification comprend six étapes :

1. Développement de la vision
2. Développement du but
3. Analyse de problèmes
4. Développement d'un nombre d'objectifs correspondant aux problèmes identifiés dans l'analyse
5. Développement d'un nombre de résultats qui correspondent à chaque objectif
6. Développement d'un nombre d'activités qui correspondent à chaque résultat

Le développement de la stratégie a été couplé avec l'exercice de cartographie (Figure 2) pour que l'information sur la distribution, le statut et les menaces sur les espèces puissent influencer sa formulation. Le début de l'atelier était donc focalisé sur la cartographie et le développement de la vision et le but en parallèle. Des cartes provisoires étaient ainsi disponibles au moment de l'analyse de problème. Dans la phase finale de l'atelier, l'attention était focalisée sur le développement de la stratégie.

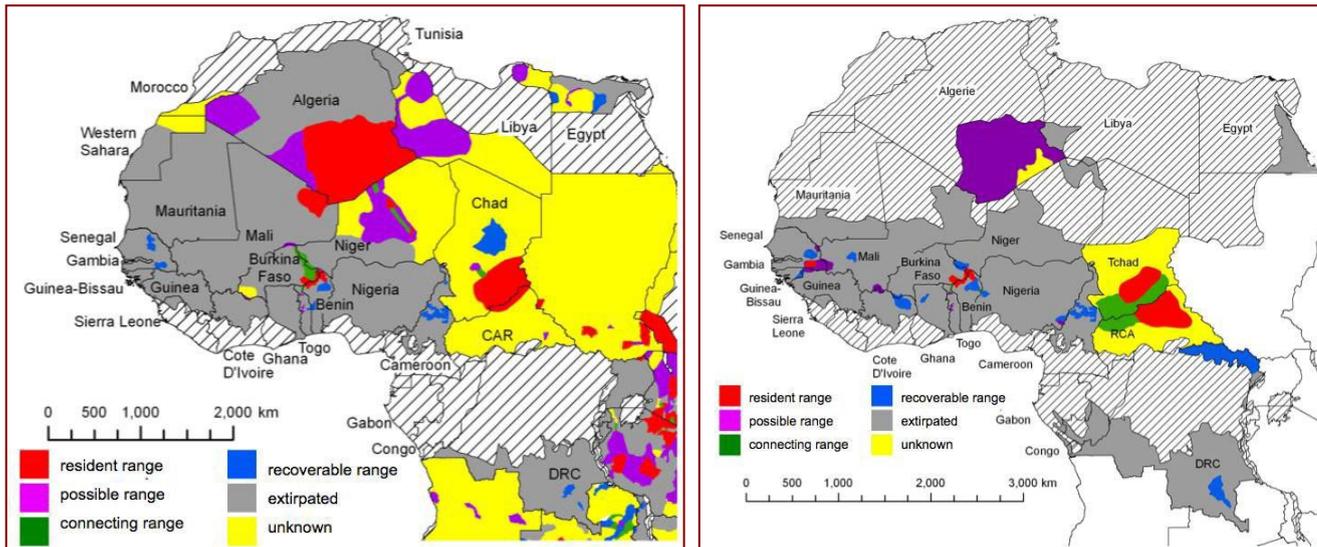


Figure 2. Carte de la distribution et du statut des guépards (à gauche) et des lycaons (à droite) en Afrique occidentale, centrale et septentrionale, définie par les participants à l'atelier de 2012. Les hachures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des espèces.

Vision, but, objectifs, résultats et activités

Une vision pour le long-terme a été développée dans le but de guider la stratégie pour les prochaines 25-50 années. L'intention était de créer une vision optimiste mais réaliste du futur de la conservation des guépards et des lycaons et de servir de source d'inspiration.

Le but a été développé de manière similaire à celle utilisée pour définir la vision. Le but reflète ce que le groupe veut accomplir à plus court terme que pour la vision - à environ 10-20 ans. Le but est défini comme réaliste et atteignable.

L'analyse de problèmes a été essentielle pour le développement des objectifs du plan stratégique car les problèmes identifiés permettent de trouver des solutions. Les objectifs sont divisés en huit thèmes qui représentent tous les aspects de l'arbre à problèmes.

Après la mise en place des objectifs et que tous les participants se sont mis d'accord sur leurs définitions exactes, les résultats ont été développés pour atteindre ces objectifs. Les résultats sont plus spécifiques que les objectifs et décrivent comment ces derniers peuvent être atteints. Chaque objectif est associé avec 1-6 résultats, et les résultats sont développés de telle manière à ce que si tous les résultats sont atteints, l'objectif dont ils relèvent l'est aussi. Autrement dit, chaque résultat est nécessaire pour atteindre un objectif et si tous les résultats sont obtenus, l'objectif est atteint. Les résultats sont conçus pour être « SMART », c'est à dire « specific, masurable, achievable, realistic and time-lined » soit : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis. Au total, 19 résultats ont été créés pour le plan stratégique.

Les activités représentent la dernière étape dans la définition de la stratégie et sont encore plus spécifiques que les résultats ; elles listent les actions qui permettent d'obtenir chaque résultat. Comme pour les résultats et leurs objectifs, chaque ensemble d'activités est nécessaire et suffisant pour l'obtention des résultats et sont « SMART ». En revanche, les activités sont suffisamment générales pour pouvoir s'intégrer aux plans d'actions nationaux dans la région de l'Afrique centrale, occidentale et septentrionale. Au total, 62 activités ont été développées pour cette stratégie.

Stratégie régionale pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

VISION			
Une région d'Afrique occidentale, centrale et septentrionale avec des populations de guépards et de lycaons restaurées, gérant sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable et concertée pour le bien-être des populations humaines.			
BUT			
Des populations de guépards et de lycaons mieux connues, viables et valorisées en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.			
Thème	Objectif	Résultat	Activité
Développement des compétences	1. Etablir les ressources, connaissances et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons	1.1 D'ici 5 ans, les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon sont acquises.	1.1.1 Identifier les besoins en termes de renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces d'ici 2 ans.
			1.1.2 Identifier les institutions, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et des autres acteurs en charge de la gestion du guépard et du lycaon d'ici 1 an.
			1.1.3 Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion d'ici 3 ans.
			1.1.4 Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau après la réalisation des Activités 1.1.1, 1.1.2, et 1.1.3.
Approfondissement des connaissances	2. Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables.	2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon dans les aires de répartition (voir cartes de distribution, figures 3.5 et 4.5) sont disponibles, analysées et diffusées à travers diverses méthodes d'ici 5 ans.	2.1.1 Procéder à une évaluation des statuts des populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.
			2.1.2 Favoriser et privilégier les actions de recherches, de suivi et de conservation à mener dans les zones identifiées après avoir réalisé un bilan des connaissances sur l'état actuel des populations de guépards et de lycaons (voir Activité 2.1.1).
			2.1.3 Créer une base de données centralisée et accessible d'ici 3 ans.
			2.1.4 Organiser des réunions périodiques pour la diffusion des données d'ici 3 ans.
			2.1.5 Produire un bulletin bisannuel d'ici 1 an.
			2.1.6 Elaborer une page web spécifique relative à la stratégie de conservation des deux espèces sur le site internet www.cheetahandwilddog.org d'ici 1 an.
			2.1.7 Réaliser des études d'impact des différentes méthodes de gestion de l'habitat (par ex. points d'eau, feux d'aménagement, salines, etc.) sur les populations de guépards et de lycaons pour optimiser la gestion de l'habitat aux besoins pour la conservation de ces deux espèces.

			2.1.8 Identifier les méthodes les plus appropriées pour la recherche, le suivi et la gestion du guépard et du lycaon dans les divers habitats dans leurs aires de répartition.
Sensibilisation	3. Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.	3.1 D'ici 5 ans, toutes les autorités concernées (les décideurs politiques, les institutions en charge de la gestion de la faune sauvage, les ministères chargés de l'aménagement du territoire, les administrations), sont identifiées et rendues conscientes du statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon, ainsi que de leur importance et de leur valeur.	3.1.1 Identifier les autorités concernées et la meilleure méthode (par exemple un atelier national) de leur transmettre le message central au sujet de la conservation du guépard et du Lycaon d'ici 1 an.
			3.1.2 Préparer et mettre en œuvre la meilleure méthode de diffusion du message central à ces autorités concernant la conservation du guépard et du lycaon d'ici 2 ans.
		3.2 D'ici 5 ans, 80% des parties prenantes impliquées dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont conscients du statut de conservation défavorable de ces espèces, et ont une perception bien plus positive de la valeur de ces espèces et de l'importance de les protéger et de préserver leurs habitats.	3.2.1 Identifier toutes les parties prenantes dans les zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents d'ici 1 an
			3.2.2 Développer la littérature nécessaire et les médias appropriés à une campagne de sensibilisation, et mettre en œuvre cette campagne dans toutes les zones où le guépard et le lycaon sont présents ou potentiellement présents de la deuxième à la cinquième année.
Politiques et législations	4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.	4.1. D'ici 5 ans, toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons sont identifiées et mises en œuvre.	4.1.1 Identifier toutes les politiques et les législations relatives au rétablissement des populations de guépards et de lycaons d'ici 1 an.
			4.1.2 Faire du lobbying et aider, là où c'est possible, à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième à la quatrième année.
			4.1.3 Mesurer les changements survenus suite à la mise en œuvre des politiques et des législations identifiées de la deuxième à la cinquième année après la réalisation des Activités 4.1.1 & 4.1.2.
		4.2. D'ici 10 ans, toutes les politiques et les législations appropriées sont adaptées aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation, et harmonisées à travers la région (par exemple, accords transfrontaliers, CMS).	4.2.1 Identifier toutes les politiques et législations qui doivent être adaptées afin de répondre aux besoins du guépard et du lycaon en matière de conservation pendant la deuxième année.
			4.2.2 Faire du lobbying pour adapter les politiques et les législations identifiées auprès des autorités responsables, de la deuxième à la quatrième année après la réalisation d'Activité 4.2.1.
			4.2.3 Suivre le nombre des changements effectués dans les politiques et les législations, et évaluer leur mise en œuvre de la septième à la dixième année après la réalisation des Activités 4.2.1 et 4.2.2.

Coexistence	5. Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.	5.1. Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon), incluant la persécution directe, l'empoisonnement et les maladies, est évalué dans la région, avec une attention toute particulière portée à l'aire de répartition actuelle, et ce au cours des deux prochaines années.	5.1.1 Evaluer, au moyen de questionnaires et d'exams rapides, les pertes perçues ou réelles du bétail à cause des prédateurs, les abattages illégaux, les cas d'empoisonnement et l'occurrence des maladies liées aux canidés, à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 18 mois.
			5.1.2 Elaborer une carte (et classer) des zones de conflits réels et potentiels qui nécessitent des mesures de réduction des conflits d'ici 2 ans.
		5.2. Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores autour et dans l'aire de répartition actuelle est diminué de manière significative d'ici 5 ans.	5.2.1 Cibler des zones à forte intensité de conflits et mettre en place des campagnes d'information et de sensibilisation locales pour améliorer la protection du bétail et pour réduire les conflits avec le guépard et le lycaon après la réalisation d'Activité 5.1.2.
			5.2.2 Développer là où c'est approprié des mesures de réduction des conflits pour améliorer les pratiques d'élevage qui réduisent efficacement les pertes de bétail par prédation des guépards et des lycaons de la troisième à la cinquième année.
			5.2.3 Identifier et promouvoir des méthodes pour réduire la transmission de maladies des animaux domestiques au lycaon, comme par exemple la vaccination des chiens domestiques contre la rage.
5.3. Les bénéfices retirés par les communautés locales conduiront à une meilleure valorisation du guépard et du lycaon à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle d'ici 5 ans	5.3.1 Développer des activités d'écotourisme en utilisant le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques pour augmenter la valeur écotouristique de la région de la deuxième à la cinquième année.		
	5.3.2 Développer des activités lucratives et respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition actuelle du guépard et du lycaon.		
Utilisation	6. Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.	6.1 Les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles des guépards et des lycaons sont évalués et diminuent de manière significative à l'intérieur et autour de l'aire de répartition actuelle, d'ici 5 ans.	6.1.1 Evaluer, grâce à des interviews des parties prenantes (les communautés locales, les guérisseurs, les commerçants, le personnel des aires protégées, les services de douanes etc.) et à d'autres méthodes, le nombre de cas et l'importance de l'utilisation du guépard et du lycaon pour divers besoins, la capture d'animaux vivants et les mortalités accidentelles dans l'aire de répartition actuelle, d'ici 3 ans.
			6.1.2 Mettre en place des vastes campagnes publiques de sensibilisation, d'information et de communication et faire du lobbying auprès des autorités législatives pour lutter contre les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles dans les aires où ces menaces existent, de la deuxième à la cinquième année.
			6.1.3 Renforcer les activités de lutte anti-braconnage dans les diverses aires protégées pour éviter les prélèvements illégaux et les mortalités accidentelles de guépards et de lycaons; il s'agit d'une activité à long terme.
	6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace dans les aires	6.2.1 Soutenir la gestion des aires protégées de sorte à favoriser de meilleures activités de lutte anti-braconnage afin de réduire significativement les prélèvements de proies d'ici 5 ans.	

		protégées de leurs aires de répartition, d'ici 5 ans.	6.2.2 Accroître la capacité des gestionnaires des aires protégées à lutter contre le braconnage des proies en favorisant une synergie d'intervention entre les projets et les bailleurs de fonds qui soutiennent les aires protégées abritant des populations résidentes de guépards et de lycaons d'ici 5 ans.
			6.2.3 Aider les Etats parties à établir et mettre en place des quotas de chasse durables en termes de proies dans les zones cynégétiques de la première à la troisième année.
		6.3 Des plans de restauration des proies naturelles dans les aires de répartition probable et réhabilitables sont développés et mis en œuvre d'ici 5 ans.	6.3.1 Travailler en collaboration avec les Etats parties pour identifier les aires clés pour le guépard et le lycaon à l'extérieur de l'aire de répartition actuelle afin de mettre en œuvre des activités devant conduire à la restauration de l'habitat et des populations de proies et de prédateurs de la deuxième à la cinquième année.
			6.3.2 Rechercher un soutien financier et préparer des plans en vue de favoriser la réhabilitation des populations de guépards et de lycaons dans certaines aires de répartition potentielles, y compris leur réintroduction dans des aires réhabilitables de la troisième à la cinquième année.
Gestion de l'habitat	7. Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.	7.1 Les populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons et leurs habitats sont rétablis d'ici 10 ans.	7.1.1 Elaborer et adopter des plans de conservation et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons d'ici 2 ans.
			7.1.2 Mettre en œuvre les plans de conservation et de gestion d'ici 10 ans.
			7.1.3 Evaluer et réviser les plans de conservation et de gestion, d'ici 5 ans.
			7.1.4 Impliquer les populations locales dans la gestion des aires de répartition actuelle de guépards et de lycaons d'ici 10 ans.
		7.2 Les populations de guépards et de lycaons dans les aires de résidence actuelle sont viables et ont augmenté d'au moins 50%, d'ici 10 ans.	7.2.1 Harmoniser les textes de loi sur la protection du guépard et du lycaon d'ici 2 ans.
			7.2.2 Suivre et évaluer la croissance des populations de guépards, de lycaons et de leurs proies d'une manière continue.
			7.2.3 Réduire les conflits entre l'homme et les carnivores par le développement d'activités lucratives et respectueuses de l'environnement dans les aires avoisinantes à partir de la deuxième année.
			7.2.4 Evaluer les possibilités de réintroduire le guépard et le lycaon dans des habitats viables (par exemple analyse génétique, habitat, etc.) à partir de la troisième année.
	7.3 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérées et rétablies d'ici 7 ans.	7.3.1 Confirmer les zones de présence potentielles, réhabilitables des populations de guépards et de lycaons dans la sous-région, ainsi que les corridors de déplacement actuels des deux espèces d'ici 2 ans.	
		7.3.2 Elaborer et adopter des plans de conservation et de gestion pour les zones avec possibilité de réhabilitation et les corridors de déplacement actuels et possibles d'ici 2 ans, après la réalisation de l'Activité 7.3.1.	

			7.3.3 Mettre en œuvre les plans de gestion d'ici 10 ans après la réalisation de l'Activité 7.3.2.
			7.3.4 Evaluer et réviser les plans d'aménagement et de gestion, d'ici 2 ans après la réalisation d'Activité 7.3.3.
			7.3.5 Impliquer les populations locales dans la gestion des corridors de déplacement des guépards et des lycaons, d'ici 10 ans.
Mise en place de cette stratégie	8. Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.	8.1 La stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon est acceptée et appropriée par les Etats parties d'ici 2 ans.	8.1.1 Organiser des ateliers régionaux d'internalisation avec les structures de tutelles et les autres parties prenantes d'ici 1 an.
			8.1.2 Elaborer et adopter un Mémoire d'Accord de mise en œuvre de la stratégie d'ici 2 ans.
			8.1.3 Identifier les sources de financement pour le développement des plans d'actions nationaux pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ici 2 ans.
		8.2 Un mécanisme régional de financement durable pour la stratégie aura été créé et sera opérationnel d'ici 5 ans.	8.2.1 Identifier les besoins de financement pour la mise en œuvre de la stratégie dans un délai d'un an.
			8.2.2 Réaliser une étude de faisabilité de recherche de fonds suffisants pour la mise en place de la stratégie régionale dans un délai de 3 ans.
			8.2.3 Elaborer un plan de financement pour la mise en œuvre de la stratégie régionale d'ici 2 ans.
			8.2.4 Renforcer les capacités en vue de lever des fonds pour le financement de la stratégie régionale d'ici 2 ans.
			8.2.5 Identifier les bailleurs de fonds potentiels de manière continue.
			8.2.6 Lobbying auprès des bailleurs de fonds de manière continue.
	8.3 Un organe de coordination et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie est opérationnel d'ici 1 an.	8.3.1 Recruter un coordinateur régional et mettre en place un réseau d'experts de la région d'ici 1 an.	
		8.3.2 Organiser des réunions périodiques (annuelles) de suivi et d'évaluation de la stratégie de manière continue.	

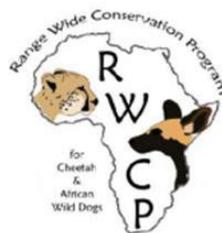
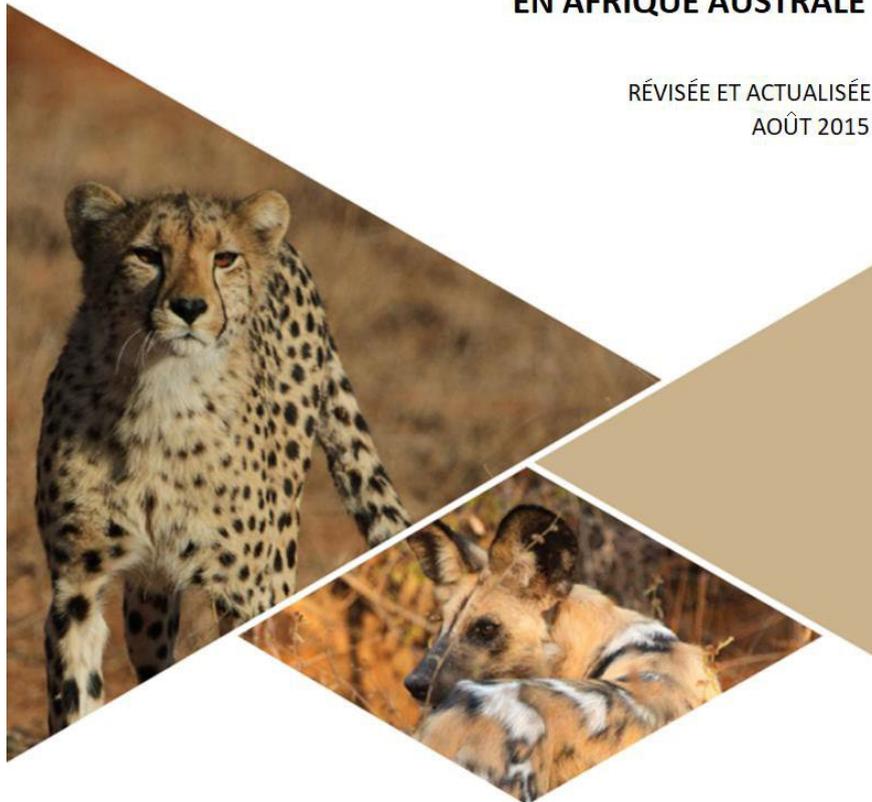
CONSERVATION DES GUEPARDS ET DES LYCAONS

EN AFRIQUE AUSTRALE – DOCUMENT STRATEGIQUE

adapté de la

STRATÉGIE DE CONSERVATION RÉGIONALE DES GUÉPARDS ET DES LYCAONS EN AFRIQUE AUSTRALE

RÉVISÉE ET ACTUALISÉE
AOÛT 2015



Citation: IUCN/SSC (2015). Review of the Regional Conservation Strategy for the Cheetah and African Wild Dogs in Southern Africa. IUCN/SSC Gland, Switzerland and Range Wide Conservation Program for Cheetah and African Wild Dogs

La première Stratégie de Conservation des Guépards et des Lycaons en Afrique australe a été développée en 2007 puis révisée en 2015. La structure et le développement du plan stratégique suivent un processus récemment développé par l'UICN et mis en œuvre dans un exercice de planification similaire pour les guépards et les lycaons en Afrique orientale (IUC/SSC, 2008). Le processus est aussi illustré par deux précédents plans stratégiques pour des espèces en Afrique : celui de l'éléphant d'Afrique de l'Ouest (UICN, 2005) et celui du lion d'Afrique (UICN, 2006). De plus, l'information contenue dans les plans d'actions existants pour les guépards et les lycaons – Global Cheetah Conservation Action Plan (Bartels *et al.*, 2001, 2002) et African Wild Dog Status Survey and Conservation Action Plans (Woodroffe *et al.*, 1997b; Woodroffe *et al.*, 2004) – a été très importante pour le processus.

Le processus de l'atelier

Le processus pendant l'atelier de 2007, largement suivi en 2015, comprend les parties suivantes :

1. *L'engagement des parties prenantes*

Des individus et institutions clés pour la mise en action de ce plan (les autorités gouvernementales, des spécialistes des espèces et des ONG pertinentes) étaient impliqués dans le processus de planification de la stratégie.

2. *Résumé des connaissances*

Le processus de cartographie a servi à établir l'information la plus actualisée sur le statut et la distribution des deux espèces. Cette information est essentielle pour le développement du plan stratégique.

3. *Analyse de problèmes*

Une analyse de problèmes a servi à identifier les menaces, le manque de connaissances et les contraintes qui peuvent limiter la capacité des participants à conserver les guépards et les lycaons. L'analyse de problèmes offre des informations critiques pour le développement des objectifs du plan stratégique.

4. *Planification stratégique*

Un plan en cascade a été construit, commençant par une vision, puis un but, suivis d'une série d'objectifs pour atteindre ce but, et pour finir des résultats et activités pour remplir ces objectifs (Figure 1).

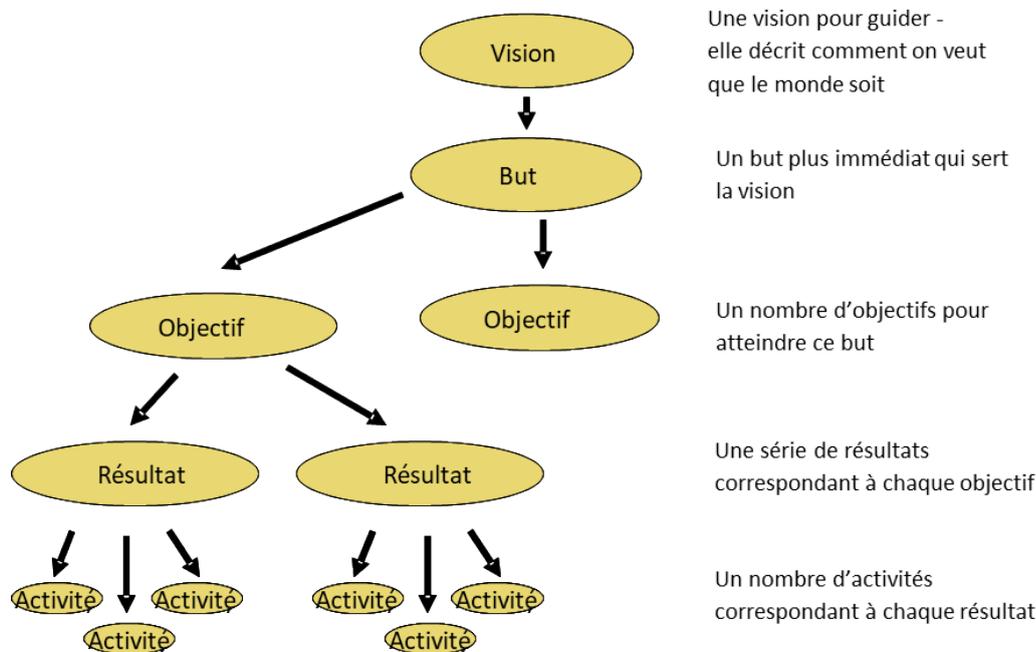


Figure 1. La structure du plan stratégique.

Le processus de planification stratégique

Le processus de planification comprend six étapes :

1. Développement de la vision
2. Développement du but
3. Analyse de problèmes
4. Développement d'un nombre d'objectifs correspondant aux problèmes identifiés dans l'analyse
5. Développement d'un nombre de résultats qui correspondent à chaque objectif
6. Développement d'un nombre d'activités qui correspondent à chaque résultat

Le processus de planification stratégique, tant en 2007 qu'en 2015, était participatif et fondé sur le consensus, toutes les parties prenantes étant engagées dans l'élaboration des plans. Le processus a été mené de cette manière afin de s'assurer que l'expertise et les connaissances de tous les participants alimentent les plans, et aussi pour s'assurer que les institutions et les individus concernés s'approprient conjointement les plans, facilitant ainsi leur mise en œuvre. Les plans se voulaient réalistes et, parce qu'ils sont régionaux, suffisamment généraux pour permettre un transfert facile vers la planification au niveau national.

Le plan stratégique initial a été révisé au niveau des objectifs en 2015. Il comprenait une révision de l'arbre à problèmes et plusieurs autres problèmes ont été identifiés et ajoutés.

La révision de la stratégie a été imbriquée avec l'exercice de cartographie (Figure 2) pour mettre à jour les informations sur la distribution, le statut et les menaces de l'espèce afin d'influencer sa formulation.

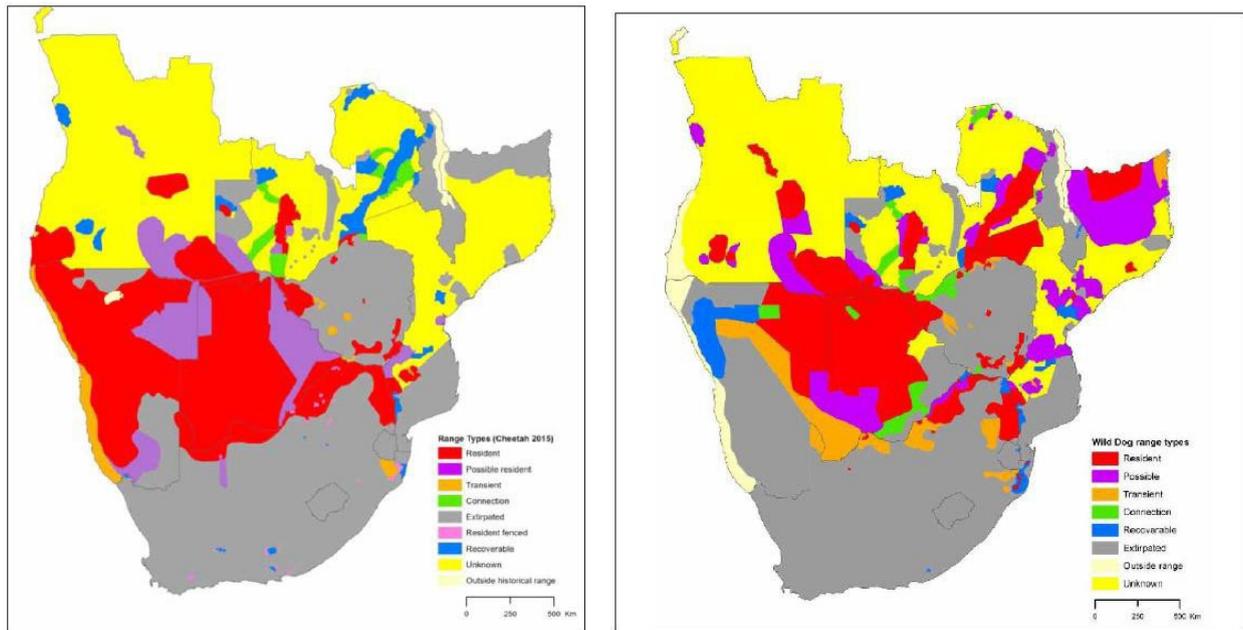


Figure 2. Carte de distribution et du statut des guépards (à gauche) et des lycaons (à droite) en Afrique australe, telles que cartographiées par les participants à l'atelier de 2015 (et mises à jour pour l'Angola en décembre 2016).

Stratégie régionale révisée pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe.

Août 2015

VISION: Des populations de guépards et de lycaons sûres et viables dans toute une série d'écosystèmes, qui coexistent avec succès avec les populations d'Afrique australe et qui sont appréciées par celles-ci.			
GOAL: Améliorer le statut du guépard et du lycaon, et assurer des populations viables supplémentaires sur l'ensemble de leur aire de répartition en Afrique australe.			
Theme	Objectif	Resultats	Activités
Développement des capacités	1. Développer les capacités dans tous les aspects de la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe.	1.1 Les lacunes nationales en matière de capacité dans tous les domaines de la conservation du guépard et lycaon dans la région sont identifiées et documentées.	1.1.1 Établir la situation actuelle et identifier les lacunes pour toutes les composantes de la capacité (application de la loi, surveillance et recherche, sensibilisation, gestion des zones protégées, politique, etc.) dans chaque pays.
			1.1.2 Intégrer les rapports nationaux dans une synthèse régionale
		1.2 Une stratégie régionale est développée pour le développement des capacités (basée sur le rapport de synthèse régional) à tous les niveaux.	1.2.1 Identifier un membre du comité de chaque pays pour développer la stratégie régionale de renforcement des capacités.
			1.2.2 Développer les résultats et les activités nécessaires au développement des capacités au niveau national et régional, en s'alignant si possible sur les initiatives internationales
			1.2.3 Identifier et s'engager avec les institutions de formation appropriées
			1.2.4 Activer et trouver des fonds pour mettre en œuvre la stratégie de renforcement des capacités au niveau national ou régional, le cas échéant
		1.3 La stratégie régionale de renforcement des capacités est mise en œuvre et évaluée	1.3.1 Mettre en œuvre les activités identifiées par la stratégie régionale de renforcement des capacités (au point 1.2.2 ci-dessus)
			1.3.2 Utiliser le site Web du RWCP pour diffuser la stratégie régionale de renforcement des capacités et les ressources connexes, et faciliter le travail en réseau.
			1.3.3 Établir des mécanismes d'évaluation de l'efficacité de la stratégie régionale de renforcement des capacités
			1.3.4 Évaluer l'efficacité de la stratégie régionale de renforcement des capacités à l'aide des mécanismes établis au point 1.3.3
Connaissance et information	2. Améliorer les connaissances et générer des informations pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe.	2.1 Une meilleure compréhension du statut, de la distribution, de la biologie et de l'écologie des lycaons et des guépards est acquise.	2.1.1 Poursuivre les études de terrain sur la dispersion des deux espèces, y compris les facteurs influençant le succès de la dispersion.
			2.1.2 Poursuivre les études sur l'écologie alimentaire du guépard et du lycaon dans différentes zones par rapport à l'aire de répartition potentielle
			2.1.3 Évaluer la viabilité et la connectivité des petits groupes d'animaux sauvages : Évaluer la viabilité et la connectivité des populations de lycaons et de guépards
			2.1.4 Continuer à contribuer à l'atlas en cours du guépard et du guépard.

		<p>2.1.5 Continuer à mener des enquêtes dans des zones inconnues et possibles : Continuer à mener des enquêtes dans les aires de répartition inconnues et possibles afin d'évaluer l'état de la population et la distribution du guépard et du lycaon.</p> <p>2.1.6 Évaluer l'aire de répartition récupérable pour les facteurs susceptibles d'influencer la recolonisation (naturelle ou artificielle) dans les deux ans.</p> <p>2.1.7 Maintenir et étendre les programmes de surveillance à long terme : Maintenir et étendre les programmes de surveillance à long terme des populations de guépards et de lycaons dans l'aire de répartition résidente ; en cours.</p> <p>2.1.8 Rechercher, rassembler et mettre à disposition les lignes directrices des meilleures pratiques et les considérations éthiques pour la recherche, la conservation, le tourisme et la réintroduction des guépards et des lycaons.</p> <p>2.1.9 Poursuivre la recherche de méthodes nouvelles et améliorées d'étude et de suivi des guépards et des lycaons.</p>
	<p>2.2 Des connaissances quantitatives normalisées sur les menaces et leur atténuation sont générées et diffusées dans toute l'Afrique australe, notamment sur le braconnage pour la viande de brousse, la perte et la fragmentation de l'habitat, le commerce illégal, la gestion des animaux en captivité, le changement climatique et le tourisme irresponsable, dans un délai de deux ans.</p>	<p>2.2.1 Recueillir et diffuser des informations sur les meilleures pratiques de gestion en captivité du lycaon et du guépard afin de prévenir les prélèvements illégaux dans la nature et le commerce illégal associé. .</p> <p>2.2.2 Recueillir et diffuser des informations sur les menaces actuelles et émergentes pour la conservation du guépard et du lycaon provenant du commerce de la viande de brousse.</p> <p>2.2.3 Recueillir et diffuser des informations sur les menaces actuelles et émergentes pour la conservation des guépards et des lycaons dues à des activités touristiques irresponsables.</p> <p>2.2.4 Recueillir et diffuser des informations sur les menaces causées par l'élevage du gibier.</p> <p>2.2.5 Recueillir et diffuser des informations sur la perte et la fragmentation de l'habitat du guépard et/ou du lycaon.</p> <p>2.2.6 Rassembler et diffuser des informations sur les modèles de conservation et illustrer les avantages potentiels des aires de conservation comme alternatives à l'élevage du gibier</p> <p>2.2.7 Rassembler et diffuser des informations sur la gestion des méta-populations.</p>
	<p>2.3 Des connaissances quantitatives standardisées sur l'atténuation des conflits homme-carnivore en Afrique australe sont générées et diffusées dans les deux ans.</p>	<p>2.3.1 Etablir un groupe de travail technique incorporant tous les états de l'aire de répartition.</p> <p>2.3.2 Le groupe de travail technique s'adressera à toutes les ONG régionales concernées, aux chercheurs et aux gouvernements pour leur demander de s'impliquer et de fournir des données/informations ou de contribuer au manuel de bonnes pratiques pour l'atténuation des conflits pour les prédateurs (d'ici octobre 2015).</p> <p>2.3.3 Les ONG régionales, les chercheurs et les gouvernements compilent les données et les informations disponibles sur les problèmes de conflits et leurs solutions d'atténuation.</p> <p>2.3.4 Un Groupe de travail technique pour développer une base de données interactive en ligne où les informations peuvent être téléchargées et compilées.</p> <p>2.3.5 Les ONG, les chercheurs et les gouvernements doivent rassembler leurs informations au niveau national et les télécharger sur la base de données interactive ou les mettre à la disposition du groupe de travail technique (d'ici mars 2016)</p>

			<p>2.3.6 Le groupe de travail technique travaillera sur les informations fournies et créera un document "vivant" pratique et utile à fournir au grand public (d'ici juin 2017). Cette activité sera réalisée dans le cadre d'un atelier si un financement peut être trouvé.</p> <p>2.3.7 Groupe de travail technique chargé d'élaborer une stratégie de diffusion du document auprès du grand public.</p> <p>2.3.8 Le groupe de travail technique doit obtenir des lettres de soutien : Le groupe de travail technique doit obtenir des lettres de soutien des principales parties prenantes.</p> <p>2.3.9 Le groupe de travail technique doit obtenir des lettres de soutien des principales parties prenantes : Commercialiser et diffuser le document auprès du grand public (à réaliser deux ans après la date de début).</p>
Transfert d'informations	3. Augmenter l'engagement actif des parties prenantes et la sensibilisation du grand public en transférant des informations relatives à la conservation du guépard et du lycaon	3.1 Les informations sur les avantages pertinents du guépard et du lycaon pour les communautés locales, les gouvernements et les propriétaires fonciers continuent d'être partagées	3.1.1 Organiser des réunions et des ateliers avec les communautés, les propriétaires fonciers et le gouvernement, afin d'échanger des connaissances et des informations concernant les incitations et les avantages pertinents ; en cours
		3.2 Des projets multimédias continuent d'être développés dans tous les états de l'aire de répartition régionale, en s'appuyant sur le meilleur matériel existant.	3.2.1 Continuer à développer des mécanismes de rapport interactifs basés sur le web pour les observations, les données, les découvertes et les activités relatives à la conservation des guépards et des lycaons. .
			3.2.2 Poursuivre le développement et l'utilisation d'affiches, de dépliants, de la radio, de la télévision, de la vidéo, de photos et de groupes de théâtre pour diffuser l'information au niveau local.
			3.2.3 Assurer une norme minimale de collecte de données dans toute la région, en particulier dans les zones où l'information fait défaut.
		3.3 Sensibilisation nationale accrue des menaces locales pour le guépard et le chien sauvage dans les états de l'aire de répartition.	3.3.1 Continuer à mettre en place des concours, des essais, etc. dans les écoles et les groupes pour améliorer et souligner l'éducation à la conservation.
			3.3.2 Continuer à développer des programmes d'enseignement sur le guépard et le lycaon et les intégrer aux activités des clubs de conservation des jeunes.
			3.3.3 Continuer à encourager le parrainage d'équipes sportives, de clubs et de groupes portant le nom de guépards et de lycaons à tous les niveaux.
		3.4 Promotion des symposiums de recherche nationaux dans tous les États de l'aire de répartition régionale.	3.4.1 Promouvoir des ateliers sur le guépard et le chien sauvage lors des symposiums scientifiques annuels.
			3.4.2 Continuer à participer à un plus large éventail de réunions et de groupes d'intérêt de parties prenantes (c'est-à-dire celles qui ne sont pas directement concernées par la conservation) pour diffuser des informations sur la conservation des guépards et lycaons
		3.5 Une plus grande sensibilisation aux questions liées à la conservation du guépard et du lycaon parmi les parties prenantes concernées dans tous les États de l'aire de répartition.	3.5.1 Continuer à développer et à diffuser du matériel d'éducation et de sensibilisation, en se basant sur le meilleur matériel existant, pour les adultes et les enfants dans tous les Etats de l'aire de répartition.
3.5.2 Continuer à créer et à mettre en œuvre des programmes multimédias pour sensibiliser et faire comprendre la conservation du guépard et du lycaon dans tous les Etats de l'aire de			

			répartition
			3.5.3 Sensibiliser les dirigeants à la valeur de la conservation des guépards et des chiens sauvages ; en cours.
			3.5.4 Établir un lien avec les initiatives existantes et fournir des informations pertinentes et du matériel d'interprétation pour soutenir les organismes judiciaires et d'application de la loi.
Coexistence	4. Promouvoir la coexistence des populations avec les guépards et les lycaons dans toute l'Afrique australe	4.1 L'abattage délibéré des guépards et des lycaons est réduit	4.1.1 Continuer à surveiller l'étendue de l'abattage délibéré du guépard et du lycaon dans tous les états de l'aire de répartition, et rassembler les données annuellement au niveau national, et tous les trois ans pour la région.
			4.1.2 Clarifier et plaider pour l'application des lois relatives à l'abattage des guépards et des lycaons dans tous les Etats de l'aire de répartition, sur une base permanente.
			4.1. Identifier les zones de conflit et clarifier l'étendue de la situation actuelle : Identifier les zones de conflit et clarifier l'étendue des pertes réelles et perçues causées par les guépards et les lycaons, de manière continue.
			4.1.4 Sensibiliser les parties prenantes concernées sur les pratiques d'élevage dont il est prouvé qu'elles réduisent la déprédation, de manière continue.
			4.1.5 Développer et mettre en œuvre, dans un délai d'un an, des procédures opérationnelles standard nationales sur les réponses acceptables aux situations de conflit et encourager les échanges entre les États de l'aire de répartition (par exemple, procédures de capture, de translocation, de contrôle légal, etc.)
			4.1.6 Mettre en place des équipes de réponse rapide aux conflits homme-faune pour réagir rapidement et efficacement aux situations de conflit, dans tous les états de l'aire de répartition, dans un délai de deux ans.
			4.1.7 Initier et poursuivre des programmes pour combattre les perceptions négatives du guépard et du lycaon dans tous les états de l'aire de répartition dans un délai d'un an.
		4.2 Les niveaux de mortalité accidentelle des guépards et des lycaons sont réduits dans tous les Etats de l'aire de répartition, comme il convient, dans un délai de cinq ans	4.2.1 Continuer à surveiller l'étendue de la mortalité accidentelle des guépards et des lycaons dans tous les états de l'aire de répartition, et rassembler les données annuellement au niveau national, et tous les trois ans pour la région.
			4.2.2 Réduire la mortalité des guépards et des lycaons due aux collets par des initiatives telles que la lutte contre le braconnage, le retrait des fils des collets et des initiatives communautaires intégrées en matière de population, de santé et d'environnement, de façon continue.
			4.2.3 Lancer des programmes reconnus pour leur efficacité dans la gestion des maladies qui menacent la viabilité des populations de guépards et de lycaons, de manière continue.
			4.2.4 Mettre en œuvre des programmes ciblés et applicables qui réduisent la mortalité routière des guépards et des lycaons, de manière continue.
			4.2.5 Réduire substantiellement la mortalité par empoisonnement des guépards et des lycaons par l'application de la loi et des campagnes de sensibilisation.
			4.3 La valeur intrinsèque et économique perçue du guépard et du lycaon par toutes

		les parties prenantes augmente de façon mesurable dans les cinq ans	<p>4.3.2 Promouvoir des activités économiques basées sur la faune sauvage qui favorisent la conservation du guépard et du lycaon et qui bénéficient directement aux communautés et aux autres parties prenantes, dans tous les états de l'aire de répartition, dans un délai de cinq ans.</p> <p>4.3.3 Enquêter et mettre en évidence l'importance culturelle du guépard et du lycaon dans tous les États de l'aire de répartition ; en cours.</p> <p>4.3.4 Développer des programmes communautaires autonomes qui compensent les coûts et internalisent les responsabilités des conflits, en permanence.</p> <p>4.3.5 Développer des projets de génération de revenus et de développement des capacités liés à la conservation des guépards et des chiens sauvages, sur une base permanente.</p>
		4.4 Les facteurs socio-économiques favorisant la coexistence des utilisateurs des terres avec les guépards et les lycaons sont pris en compte.	<p>4.4.1 Identifier et engager les principales parties prenantes et les experts pour traiter les menaces socio-économiques pesant sur le guépard et le lycaon dans les 5 ans.</p> <p>4.4.2 Identifier les facteurs socio-économiques pertinents pour la conservation du guépard et du lycaon dans les deux ans.</p> <p>4.4.3 Développer des stratégies pour répondre aux menaces socio-économiques pesant sur le guépard et le lycaon dans les cinq ans.</p> <p>4.4.4 Encourager les États de l'aire de répartition à développer une stratégie bio-économique qui favorise la coexistence avec le guépard et le lycaon.</p>
Utilisation des terres	5. Promouvoir les meilleures pratiques d'utilisation des terres pour la conservation du guépard et du lycaon et minimiser les effets négatifs du développement des terres	5.1 L'utilisation actuelle, proposée et les tendances de l'utilisation des terres sont évaluées par rapport aux besoins de conservation du guépard et du lycaon	5.1.1 Établir et maintenir des relations avec les principales parties prenantes régionales responsables de la détermination des stratégies actuelles et futures d'utilisation des terres, dans un délai d'un an.
			5.1.2 Rassembler des directives basées sur des études de cas de stratégies d'utilisation des terres associées à une conservation réussie du guépard et du lycaon dans chaque pays de la région, dans un délai de deux ans.
			5.1.3 S'engager de manière constructive avec l'industrie, fournir un soutien sous forme de meilleures pratiques de gestion et rechercher des opportunités qui profiteront au guépard et au lycaon.
		5.2 La gestion intégrée et innovante de l'utilisation des terres, la planification et le développement alignés sur la conservation du guépard et du lycaon sont facilités.	5.2.1 Identifier et recommander des lignes directrices en collaboration avec le gouvernement et le secteur privé pour une responsabilité sociale et environnementale alignée sur la conservation des guépards et des lycaons.
			5.2.2 Coordonner la communication intersectorielle entre tous les acteurs clés, y compris le secteur privé, afin de faciliter la coopération et les initiatives de collaboration concernant la conservation des guépards et des lycaons, par exemple le Programme mondial de l'UICN sur les entreprises et la biodiversité
			5.2.3 Promouvoir la participation intersectorielle au Programme de conservation à l'échelle de l'aire de répartition.
		5.3 La formation d'unités de gestion de la faune sauvage à l'échelle du paysage (par	5.3.1 Promouvoir la sensibilisation aux possibilités de partenariats pour la gestion des zones de faune sauvage qui bénéficient au guépard et au lycaon

	<p>exemple, les conservatoires, les parcs communautaires, etc.) est encouragée par une sensibilisation accrue aux avantages potentiels de ces utilisations des terres dans un délai de deux ans</p>	5.3.2 Surveiller le développement des unités de gestion de la faune sauvage à l'échelle du paysage (par exemple, les grandes zones à usages multiples qui pourraient englober les conservatoires, les parcs et les zones de pâturage communautaires) et leur influence sur la conservation du guépard et du lycaon, afin de permettre une gestion adaptative
		5.3.3 Optimiser l'aire de répartition actuelle des résidents, maintenir et rétablir les corridors et la connectivité et sécuriser au moins 20% de l'aire de répartition récupérable et possible dans les cinq ans pour faciliter l'expansion des populations de guépards et de lycaons.
		5.3.4 Promouvoir les lycaons et les guépards en tant qu'espèces phares des initiatives de conservation des habitats au niveau des grands paysages, pour les réseaux et les corridors d'aires protégées, y compris les TFCA.
	<p>5.4 L'aire de répartition du guépard et du lycaon est étendue en Afrique australe grâce à la réintroduction des espèces dans les zones appropriées de l'aire de répartition récupérable.</p>	5.4.1 Identifier l'aire de répartition appropriée
		5.4.2 Engager les organisations partenaires et le personnel des autorités gouvernementales compétentes dans l'établissement de plans de réintroduction.
		5.4.3 S'assurer que les plans de réintroduction suivent les lignes directrices de l'UICN en matière de réintroduction.
		5.4.4 Identifier les populations sources de guépards ou d'animaux sauvages : Identifier les populations sources de guépards ou de lycaons, y compris, si possible, par le biais de stud-books régionaux et internationaux, afin d'identifier les populations présentant une bonne viabilité génétique.
		5.4.5 Suivre les efforts de réintroduction et les animaux individuels pendant au moins cinq ans après leur libération.
	<p>5.5 Les utilisations des terres basées sur la faune sauvage et la participation des communautés à la gestion des ressources naturelles sont encouragées dans les zones ayant un potentiel de conservation du guépard et du lycaon.</p>	5.5.1 Identifier et classer par ordre de priorité les zones ayant un potentiel pour des utilisations des terres basées sur les ressources naturelles et favorables à la conservation du guépard et du lycaon pour chaque pays annuellement.
		5.5.2 Mettre en relation les capacités, les ressources, les services et l'expertise locaux afin de maximiser les opportunités de partenariat pour améliorer les zones ayant un potentiel pour le guépard et le lycaon.
		5.5.3 Évaluer l'efficacité des utilisations des terres basées sur la vie sauvage et leurs résultats pour la conservation du guépard et du lycaon afin de permettre une gestion adaptative.
		5.5.4 Renforcer et augmenter (de 20%) les zones tampons autour des zones ayant un potentiel pour la conservation du guépard et du lycaon en promouvant la participation communautaire et les opportunités de partenariat.
	<p>5.6 Promotion d'un élevage, d'une gestion des parcours et d'une agriculture efficaces et appropriés, compatibles avec la conservation du guépard et du lycaon</p>	5.6.1 Promouvoir et relier les programmes d'agriculture et de gestion des parcours aux zones concernées.
		5.6.2 Coordonner avec les fournisseurs de programmes de formation pour accroître la capacité des communautés agricoles à pratiquer une gestion durable des parcours.

			5.6.3 Évaluer l'efficacité des programmes d'élevage et de gestion des parcours, nouveaux et existants, par rapport aux besoins de conservation du guépard et du lycaon, et diffuser les résultats chaque année pour informer les stratégies de gestion adaptative
Engagement politique	6. Plaider pour un engagement politique accru en faveur de la conservation du guépard et du lycaon	6.1 Un accord régional pour collaborer à la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe est approuvé par tous les gouvernements	6.1.1 Établir des liens avec des organisations de plaidoyer locales et internationales, telles que l'International Conservation Caucus Foundation ICCF, pour atteindre les résultats décrits dans cette stratégie.
			6.1.2 Rédiger un accord, en collaboration avec ces organisations de plaidoyer, pour les gouvernements des États de l'aire de répartition concernant l'engagement à conserver le guépard et les lycaons.
			6.1.3 Présenter l'accord aux agences nationales : Présenter l'accord aux agences nationales qui le soumettront ensuite aux ministres, dans les six mois suivant son élaboration.
			6.1.4 Organiser une réunion régionale au cours de laquelle l'accord sera officiellement signé par les huit pays.
		6.2 Les accords transfrontaliers pertinents qui bénéficieront à la conservation du guépard et du lycaon sont promus.	6.2.1 Développer et promouvoir d'autres accords et stratégies qui bénéficieront au guépard et au lycaon.
			6.2.2 Établir des liens et des partenariats avec des organisations locales et internationales de défense des droits, par exemple l'ICCF, afin de réaliser des efforts efficaces de conservation transfrontalière.
Politique et législation	7. Plaider pour une législation, des politiques et des protocoles internationaux, nationaux et locaux plus forts pour soutenir la conservation du guépard et du lycaon	7.1 La pertinence et l'efficacité des politiques, protocoles et législations nationaux, régionaux et internationaux actuels relatifs à la conservation du guépard et du lycaon sont évaluées.	7.1.1 Identifier les cadres législatifs nationaux et internationaux existants qui pourraient aider à promouvoir la conservation du guépard et du lycaon.
			7.1.2 Le Programme de Conservation à l'échelle de l'Aire de Répartition emploiera un consultant pour effectuer une évaluation de l'efficacité et de la pertinence de ces cadres (identifiés en 7.1.1), et compilera des recommandations sur les mesures à prendre.
		7.2 Les actions de conservation du guépard et du lycaon sont alignées sur les politiques, protocoles et législations nationales et internationales existantes, et une révision est demandée le cas échéant.	7.2.1 Utiliser les recommandations du consultant (7.1.2) pour aligner les actions régionales sur les initiatives nationales et internationales
			7.2.2 Mettre en œuvre et promulguer ces politiques, protocoles et législations nouveaux et/ou alignés
			7.2.3 Identifier les politiques, les protocoles et la législation qui feront l'objet d'une révision imminente, et envoyer des représentants du Programme de conservation à grande échelle pour plaider en faveur de la révision lors de ces réunions
			7.2.4 Pour la législation qui ne répond pas de manière adéquate aux besoins de conservation du guépard et du lycaon, et pour laquelle aucune révision n'est prévue, plaider pour des changements, y compris en utilisant les réseaux existants (par exemple les membres de l'UICN SA, etc.)
		7.3 Les États de l'aire de répartition du guépard et du lycaon sont encouragés à participer activement aux accords	7.3.1 Étudier comment les MEA existants peuvent faciliter la conservation du guépard et du lycaon, et faire des recommandations d'action
			7.3.2 Adopter les recommandations identifiées en 7.3.1

		<p>multilatéraux sur l'environnement (MEA, par exemple CMS, CDB, CITES, protocoles de la SADC, WENSA) et à d'autres processus internationaux liés à la biodiversité</p>	<p>7.3.3 Plaider pour que les Etats de l'aire de répartition deviennent parties à la Convention sur les espèces migratrices et à d'autres conventions pertinentes.</p>
			7.3.4 Rechercher et obtenir le soutien de la CMS et d'autres MEA pour cette stratégie.
			7.3.5 Développer et/ou identifier les motions pertinentes existantes pour les soumettre au Congrès mondial de la nature de l'UICN.
		7.4 Cette stratégie révisée pour la conservation du guépard et du lycaon en Afrique australe est incorporée dans les plans de conservation nationaux et régionaux de la SADC d'ici 2017	7.4.1 Au niveau régional, demander que le président de la SADC prenne l'initiative de s'assurer que la stratégie révisée pour la conservation du guépard et du lycaon soit incorporée dans la stratégie et le plan d'action régionaux sur la biodiversité de la SADC (RBSAP), d'ici 2016
			7.4.2 Au niveau national, chaque État membre de la SADC doit incorporer son plan d'action national pour la conservation du guépard et du lycaon dans sa stratégie et son plan d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) d'ici 2017
			7.4.3 Encourager les pays de la SADC à donner la priorité à la conservation du guépard et du lycaon dans la mise en œuvre du Programme de Travail pour les Aires Protégées (POWPA).
			7.4.4 Encourager les États membres de la SADC à donner la priorité à la conservation du guépard et du lycaon dans leurs allocations du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).
		7.5 La capacité des agences judiciaires et d'application de la loi à mettre en œuvre la législation, les politiques et les protocoles relatifs à la conservation du guépard et du lycaon est améliorée	7.5.1 Les agences nationales identifient et s'alignent sur les réseaux d'application de la loi existants, et donnent la priorité aux besoins de capacité pour appliquer la législation, les politiques et les protocoles relatifs à la conservation du guépard et du lycaon.
			7.5.2 Obtenir les ressources nécessaires pour améliorer les capacités.
			7.5.3 Développer les capacités en fonction des priorités fixées par les agences nationales (en 7.4.1)
			7.5.4 Maintenir un engagement continu avec les réseaux existants traitant, entre autres, des questions de braconnage de la viande de brousse, de l'application de la loi, du commerce illégal, du contrôle des animaux à problèmes en rapport avec la conservation du guépard et du lycaon.
Planification nationale	8. Maintenir et mettre en œuvre des plans d'action nationaux à jour et utiliser d'autres cadres pertinents pour la conservation du guépard et du lycaon dans tous les États de l'aire de répartition.	8.1 Les Plans d'Action Nationaux de chaque pays sont révisés (ou si nécessaire développés) pour être S.M.A.R.T et en ligne avec cette stratégie, dans les deux ans	8.1.1 Identifier les parties prenantes clés pour faciliter le processus de révision dans chaque pays dans les 6 mois.
			8.1.2 Réviser les plans d'action dans chaque Etat dans un délai de deux ans.
		8.2 La mise en œuvre des plans d'action nationaux révisés est facilitée dans les deux ans suivant la révision.	8.2.1 Identifier les mécanismes appropriés dans chaque pays pour conduire le processus de mise en œuvre dans les 6 mois.
			8.2.2 Identifier les contraintes et, si possible, fournir les moyens d'assurer la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée dans un délai d'un an.
			8.2.3 Encourager toutes les parties prenantes à utiliser le plan d'action national révisé pour guider leurs actions de conservation à tout moment.
			8.2.4 Organiser un atelier entre les gouvernements pour échanger des informations sur le processus de mise en œuvre du plan d'action national.